

ANNEXE A LA DELIBERATION D'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE L'HABITAT (PLU-H) DU 13 MAI 2019

Cette annexe récapitule les modifications des pièces réglementaires (plans réglementaires, prescriptions d'urbanisme, fiches des périmètres d'intérêt patrimonial -PIP- et des éléments bâtis patrimoniaux -EBP) et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du dossier PLU-H soumis à l'enquête publique.

Commune de Albigny-Sur-Saône

- Rajout d'une étiquette « zone 1 » signalant l'île n°2 du "Rontant" en vu d'une meilleure lisibilité du plan.
- Rajout d'un bâtiment existant sur la parcelle AL 44, située avenue Gabriel Péri sur fond de plan du PLU-H
- Diminution de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 77 et AB 81, situées avenue Gabriel Péri.
- Modification du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIB) B1 Marina - "Port des Monts d'Or".
- Suppression partielle de l'Emplacement Réservé de voirie (ER) n°5, situé avenue Gabriel Péri
- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser situé montée Bel Air sur la parcelle cadastrée AI 176.
- Suppression d'un Espace Boisé Classé sur la parcelle AA 50, située quai de Villevert.

Commune de Bron

- Modification de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°41 sur la parcelle cadastrée A 672, au droit du 316 route de Genas.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération,
La ZAC Terrailon se trouve en périmètre Db de stationnement,
La ZAC Les Terrasses se trouve en périmètre Db de stationnement,
Inscription d'une dérogation à la réglementation de la zone Db en matière de stationnement pour les constructions à destination de bureaux dans la rédaction de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°4 - ZAC Les Terrasses,
- Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur Terrailon - entrée Nord.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée B 2829, située route de Genas.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°5 - Les Genêts,
Modification de l'emprise de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°51, pour élargissement du petit chemin du Vinatier,
Suppression du débouché piétonnier situé route de Genas.
- Suppression du débouché de voirie situé impasse Chapuis.
- Modification de l'emprise des polygones d'implantation situés au Nord de la rue Villard.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) aux espaces verts n°11, au bénéfice de la commune, situé à l'angle de la rue Carnot et de l'avenue Franklin Roosevelt.
- Modification des catégories de logement aidé relatives à la réservation pour programme de logements sur le secteur n°1 - avenue Pierre Brossolette.
- Prolongement des linéaires toutes activités :
 - côté impair de l'avenue Franklin Roosevelt entre la rue Eugène Guillemin et l'extrémité Est de la place Louis Jouvét,
 - place du 11 novembre 1918,
 - place Curial: du 93 avenue Camille Rousset au 148 rue de la Pagère, ainsi qu'au 143 et 145 rue de la Pagère.
- Modification de la destination de l'Emplacement Réservé (ER) aux espaces verts n°4, au bénéfice de la commune, situé sur l'ancienne coulée verte entre la rue Youri Gagarine et la rue Émile Vial, et affecté à l'extension d'un stade et groupe scolaire : passage vers un ER équipements publics, même localisation, même affectation.
- Suppression de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°8, situé au 159 avenue Franklin Roosevelt, sur la parcelle cadastrée F 1780.
- Inscription d'une Orientation d'Aménagement et d'Orientation (OAP) sur le secteur du campus Porte des Alpes,
Modification de l'emplacement réservé (ER) de voirie n°49, pour création de l'avenue de l'Europe, au bénéfice de la Métropole de Lyon, et en conséquence, recalage de la limite de la zone USP en extrémité ouest de la parcelle cadastrée C 1930,
Inscription d'un ER aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole de Lyon, allant de l'avenue Pierre Mendès France (à Bron) à l'avenue de l'Europe (à Saint-Priest).

Commune de Bron

- Modification de la zone UEi2 en zone USP sur les parcelles cadastrées B 1817 et B 2900, situées 25 avenue François Mitterrand.
- Mention de l'intérêt patrimonial du campus dans la rédaction de la nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du campus Porte des Alpes.
- Inscription en Élément Bâti à Préserver (EBP) du château d'Eau de Bron-Parilly, situé 9001 chemin des Chasseurs, sur la parcelle cadastrée C 570.
- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV), sur les parcelles cadastrées E 797 et E 799, situées 16 et 16 bis rue du Docteur Faguin.
- Modification de la hauteur graphique de 23 à 25 m sur la parcelle cadastrée A 1071 située le long du boulevard Laurent Bonnevey,
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°4 - ZAC Les Terrasses.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Secteur Terraillon.
- Extension du périmètre de la polarité commerciale, plafond 2000 m², sur les parcelles cadastrées A 882 et A 883, et partiellement A 23, situées entre la rue de l'Industrie et la rue Georges Clémenceau.
- Modification de l'emprise de l'espace non aedificandi situé à l'angle de la rue Roger Salengro et de l'avenue Franklin Roosevelt,
Extension du périmètre de la polarité commerciale plafond 3 500 m² sur la parcelle cadastrées E 201.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée F 1098, située au 124 rue de la Pagère.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée F 32, située au 34 rue de l'Économie.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée D 1199, située rue Pierre Bourdan.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée F 187, située au 19 avenue Jules Mas.
- Modification de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée F 1946, située 77 bis, avenue Camille Rousset.
- Modification de la zone URi1a en zone UPp sur le secteur des Sept Chemins, conformément à la zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon-Bron.

Commune de Cailloux-sur-Fontaines

- Inscription d'un espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur 3 secteurs identifiés par la LPO :
 - route des Echets
 - au croisement de la route de Mer et de la voie ferrée, sur une partie de la parcelle cadastrée ZL 32
 - sur le chemin de Bussy, sur une partie de la parcelle cadastrée ZL 64, ZL 65.
- Modification de la limite du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP A1) sur la parcelle cadastrée AC 306 classée en zone UCe4b et située rue du Content.
- Modification de la zone AU3 en zone A1 sur le secteur des Grandes Terres située au Nord Est en limite de commune.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sous la servitude d'utilité publique I4.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée AE 387, située 100 route du Favret
- Modification de l'OrientatIon d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 "Franges Favret", située route du Caillou / chemin des Diligences.
- Modification des contours des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) inscrits sur la parcelle AE 50 située chemin du Bois Bouchet.
- Modification du secteur de mixité sociale n° 1 du Favret qui devient le secteur de mixité sociale n° 2. Création d'un secteur de mixité sociale n° 1 sur toutes les zones urbaines à vocation résidentielle
- Réduction de l'emprise de l'Espace Végétalisé à Valoriser inscrit sur les parcelles cadastrées ZI 14 et ZI 15 au lieu dit "sous les mines".
- Réduction de l'Espace Boisé Classé (EBC) et Inscription de l'emprise réduite en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 245 et AB 249 située entre la Montée de la Vigourette et l'impasse du Petit Guillermet.

Commune de Caluire et Cuire

- Actualisation de l'indication graphique des emplacements réservés n°14 et n°17 sur le plan de zonage, sur le secteur voie verte /avenue Jean Monnet.
- Adaptation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°2) Coste-Canuts ilot C par une mise en cohérence des gabarits et des hauteurs réglementaires.
Adaptation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°3) "Montessuy Pasteur" par une mise en cohérence des gabarits et des hauteurs réglementaires en lien avec le nouveau zonage URc2a et l'adaptation des polygones d'implantation.
Complément de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°4) ilot de la Bascule au titre des "entrées de ville" loi Barnier et mise en conformité réglementaire quant au seuil de déclenchement d'une opération.
Modification de la zone AUEi1 en zone USP sur les parcelles de la déchetterie cadastrées AE 4 et AE 6 et situées Impasse des Lièvres.
Modification du zonage URm1c en URm1d entre les rues Ampère et Thomas
Modification du zonage URm2a en URm2c chemin de Crépieux entre le n°66 et le chemin Petit
Réduction du zonage URm2c au profit du zonage URi2d pour le lotissement du "Parc du Bois Roux"
Suppression du linéaire toutes activités du 68 au 72 Grande rue de Saint Clair sur les parcelles AZ 208 à AZ 280.
Modification du linéaire toutes activités en linéaire artisanal et commercial sur la parcelle cadastrée BI 456 située Place de la Rochette.
Inscription d'une polarité commerciale de 300 m2 autour de la parcelle cadastrée BL 87 située Angle rue Pierre Brunier et rue François Peissel.
- Modification de la zone URc2b en zone URc2a et modification de l'emprise des polygones sur la parcelle cadastrée AN 223, située rue du Professeur Roux.
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 3 sur le secteur Montessuy-Pasteur -Ilot Est sur les rues Pasteur, Professeur Roux, Painlevé et Turba Choux.
- Modification de la zone URm1b en URm1d sur les parcelles cadastrées AO 210 à AO 213 et AO 215 situées sur le secteur Centre Bourg.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée BC 50 située proche de la rue de l'oratoire.
- Modification partielle d'un Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 42.
- Modification ponctuelle du périmètre de l'EBC tenant compte de la réalité du terrain au droit de l'accès au domaine public, sur la parcelle cadastrée AB 1509 située Montée de la Rochette, afin de permettre la mise en sécurité de cet accès.
- Suppression d'un arbre remarquable, EBC ponctuel inscrit sur la parcelle AL 182, situé 16 impasse Bellevue.
- Inscription d'un débouché de voirie rue Lachieze-Rey vers le site Livet.

Commune de Champagne-au-Mont-d'or

- Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle AE 107 située rue Jean-Claude Bartet.
- Inscription d'un Élément Bâti Patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AI 439 située au 17 rue de la Mairie.
- Modification de la zone URm2a en zone URm2b, côté Ouest de l'avenue Lanessan, de la rue Jean-Claude Bartet à la rue Armand Bancelhon.
- Modification des caractéristiques des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) et apport de photographies récentes.
- Modification des caractéristiques de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°5 situé 24 rue Dellevaux.
- Modification de la numérotation des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP).
- Modification de la prescription concernant la végétalisation des arrières de parcelles, pour les Périmètres d'Intérêt Patrimonial A2 « Hameau du Bidon » et A3 « Hameau des Voutillères ».
- Modification de la pièce écrite de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°13 situé 68 avenue de Lanessan complétée par une photographie plus détaillée du bâtiment ancien.
- Modification de la représentation graphique des périmètres d'aléas des risques d'inondation sur le plan des risques.
- Modification du périmètre de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée AC 80, située 46 rue Dominique Vincent.
- Modification en Espace Boisé Classé (EBC) de l'Espace Végétalisé à valoriser (EVV) inscrit en bordure de voie sur la parcelle cadastrée AI 99, située au 127 avenue Lanessan.
- Modification des périmètres des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à valoriser (EVV) inscrits sur la parcelle cadastrée AH400 située au 1 Avenue de Chamfleury.
- Modification des caractéristiques de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n° 6 situé 2 rue Professeur Pierre Marion.
- Modification des caractéristiques de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n° 8 situé 18 rue Dominique Vincent.
- Modification des caractéristiques de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n° 2 situé 16 rue Dellevaux.
- Modification des caractéristiques de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°10 situé 15 rue Louis Juttet.
- Modification des caractéristiques de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n° 11 situé 10 rue Louis Juttet.
- Modification des caractéristiques de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°12 situé 66 avenue de Lanessan.
- Modification du périmètre des Espaces Boisés Classés et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EBC, EVV) inscrits sur les parcelles AH400, BB45 et BB29 situées entre l'Avenue de Chamfleury, l'Avenue de Lanessan et la route de Saint Didier.

Commune de Champagne-au-Mont-d'or

- Modification du périmètre des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) inscrits sur le parc des Cèdres situé rue de la mairie.
- Modification des prescriptions relatives aux murs pour le Périmètre d'Intérêt Patrimonial(PIP) B3 Champfleury.
- Modification des prescriptions relatives aux murs pour le Périmètre d'Intérêt Patrimonial(PIP) B4 Le Fort.
- Modification des prescriptions relatives aux murs pour le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) B5 rue de la Mairie.
- Modification de la pièce écrite des Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP)
- Modification du fond de plan avec affichage de la trame du zonage UEi2 sur les parcelles cadastrées BE 1 et BC 57 en partie, situées chemin du Tronchon.

Commune de Charbonnières-les-Bains

- Modification de l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée AM 33 route de Paris.
- Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles AK 208 et AK 209 situées rue Benoit Bennier.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur les parcelles cadastrées AO 34 et AO 35 situées chemin de la Halte du Méridien.
- Modification de la pièce écrite de l'Élément Bâti Patrimonial n°2 inscrit sur la parcelle cadastrée AI119 située 20 avenue Général de Gaulle.
- Modification de l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC) et de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV), inscrits sur la parcelle cadastrée AH 192 située 54 route de Paris, longeant la parcelle cadastrée AH 103.
- Modification de l'emprise de l'Espace Végétalisé à Valoriser inscrit sur la parcelle cadastrée AP 17 située route de Sain Bel.
- Modification des caractéristiques à retenir de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°17 situé 131 route de Paris.
- Modification des prescriptions de la pièce écrite des Périmètres d'Intérêt Patrimonial
- Réduction de l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée AX 44 situé avenue de la Paix.
- Réduction de l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée AW 56 située impasse des Brosses.
- Modification de l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée AX 94 située route de Paris.
- Réduction de l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée AN 68 située 19 bis chemin de l'Alouette.
- Réduction de l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée AO 39 située chemin de la Halte du Méridien.
- Réduction de l'emprise de l'Espace Boisé Classé inscrit sur la parcelle cadastrée AV 10 située chemin des Garennes.
- Modification des emprises de l'espace boisé classé (EBC) et de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrits sur les parcelles cadastrées AO 162 et limitrophes situées Allée des Bois.
- Modification de l'emprise de l'espace boisé classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée AA 307 située 24 chemin des Chalets.
- Suppression du secteur de mixité sociale inscrit sur les parcelles AH 19 et AH 120, classées en zone UEi2 et situées route de Paris.

Commune de Charly

- Inscription de la parcelle cadastrée AK 279 située rue de la Maçonnière dans le Périmètre d'Intérêt patrimonial A3 - Hameau de la Maçonnière.
- Rectification de la zone URm2b par une zone URm2d dans le secteur de l'Eglise et Maçonnière.
- Inscription en zone N2sh de la parcelle cadastrée AP 37 située route de Frontigny.
- Inscription en zone URi2c du Sud de la parcelle cadastrée AY 87 située rue de la brosse. Inscription en Secteur de Mixité Sociale (SMS) et en zone d'assainissement collectif de la partie Sud de la parcelle cadastrée AY 87.
- Inscription partielle en zone URi2c de la parcelle cadastrée AY 143 située chemin des vignes. Inscription en Secteur de Mixité Sociale (SMS) et en zone d'assainissement collectif d'une partie de la parcelle cadastrée AY 143.
- Modification des tracés des Espaces Boisés Classée (EBC) sur les parcelles cadastrées AL 16 située route de Millery.
Modification des tracés des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AK 545 située allée du Tabellio et AH 223 située rue de la Maçonnière.
Modification des tracés des Espaces Boisés Classée (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AO 10 à 12 situées chemin de la croix Bourguignon.
- Modification de la rédaction de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Îlot Mairie - rue Jean-Baptiste Frenet, n°3 - L'Etra, n°4 - Secteur Louis Vignon, et n°6 - Le Tabellio, signalisation des outils du PLU-H relatifs à la thématique du ruissellement.
- Modification de la rédaction des fiches des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) et des Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP).
Modification du plan de zonage en fonction des évolutions des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP).
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°1 situé chemin des cailloux au bénéfice de la Métropole.
- Modification du tracé de la localisation de la zone d'urbanisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Îlot Mairie - rue Jean-Baptiste Frenet.
- Modification de la rédaction de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°4 - Secteur Louis Vignon: correction du texte en orientant vers l'utilisation de matériaux perméables.

Commune de Chassieu

- Inscription d'un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) graphique de 10% en Bande Constructible Secondaire (BCS) sur la zone UCe4b autour du chemin de la Place et des rues Victor Hugo et Oreste Zénézini.
- Inscription d'un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) graphique de 20 % en Bande Constructible Secondaire (BCS) de la zone UCe4a sur les parcelles cadastrées BT 301, 302, 303, 353, 355 et 357 situées au Nord de la rue Auguste Delage et au Sud du parc communal du Rotagnier, Inscription d'un Espace non aedificandi d'une profondeur de 10 m à partir de la limite de fond de parcelle en contiguïté Sud du parc communal du Rotagnier.
- Modification de la zone AU2 en zone USP en limite est de la zone URm1d,
Modification de la zone URm1d au sud de la rue des Acacias en zone AURm1d,
Modification de la zone URm1d au nord de la rue des Acacias en zone AURm1, avec inscription d'une hauteur graphique,
Inscription de 2 Emplacements Réservés (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue des Acacias, et prolongement de la rue Louis Pergaud vers l'Est,
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) équipement public, au bénéfice de la ville, pour création d'un groupe scolaire,
Suppression d'un débouché de voirie sur le secteur,
Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Acacias-Pergaud,
Inscription sur le secteur en AURm1, d'un seuil d'opération dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Acacias-Pergaud : toute opération de construction ou d'aménagement doit, soit développer une surface de plancher minimale de 4000m², soit porter sur un terrain d'une superficie minimale d'un hectare.
- Modification de la zone URi1c à la zone UPP sur les hameaux :
 - "Roberdière" situé de part et d'autre de la rue Maryse Bastié, au Sud de la rue des Roberdières,
 - et "Ribaud" situé de part et d'autre de la rue Maurice Ribaud, au Nord de la route de Lyon.
- Modification de la zone URi2a en zone URi2b sur le secteur situé au Sud des Rues Toulouse Lautrec et Mont Saint Paul, de part et d'autre de l'allée du Petit Content.
- Modification de la zone URi2b en zone URm1, sur la partie Est de la parcelle cadastrée BP 301, Inscription d'un polygone d'implantation avec une hauteur graphique.
- Modification de la zone URi2c en zone URi2b sur la parcelle cadastrée BO 131, située au 15 rue Oreste Zénézini.
- Modification de la zone URm1d en zone URi2b sur la parcelle cadastrée BZ 8, située au 13 chemin de l'Afrique.
- Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 15, au bénéfice de la Métropole, pour élargissement et prolongement de la rue Lambesky, allant du chemin de Trève au chemin de l'Afrique, Inscription d'un Emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole, en lieu et place de l'ER de voirie n° 15 supprimé.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur les parcelles cadastrées BT 290 et BT 291 situées rue Ferdinand Buisson.
- Modification du linéaire artisanal et commercial en linéaire toutes activités, sur le côté Est de la rue de la République, entre l'allée du Luminier et la limite Nord de la parcelle cadastrée BS 223, Suppression du linéaire artisanal et commercial inscrit sur les parcelles cadastrées BS 222 et BS 223.

Commune de Chassieu

- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée BT 367 située rue Auguste Delage.
- Suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Franges du Biézin, Modification, sur les 3 secteurs situés entre la partie urbanisée au Nord de la commune, et au Sud de la promenade du Biézin, de la zone AU2 en zone A1, et des 2 zones AURi1b en zones A2, Suppression, en conséquence, de la zone d'assainissement collectif sur ces 3 secteurs.

Commune de Collonges-au-Mont-d'Or

- Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP n° 1) "hameau de la Mairie" : réduction du périmètre sur les parcelles cadastrées AB 2608 et partiellement AB 547 et mise en cohérence avec le plan de zonage et les protections boisements
Transformation du périmètre espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 643, AB 1356, AB 1585, AB 1586, AB 1754, AB 2050, AB 2052 et AB 2064.
- Ajustement de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) à la réalité du terrain inscrit sur la parcelle AC 232.
- Évolution des zonages tout ou partiellement: d'URi2c à URi2d, d'URi1b à URi1c, d'URi2b à URi2c, d'URi2b à URm2b.
- Evolution des limites de zonages AU1 et N2 : Extension du zonage N2 (inscrit sur les côtes Vénieres) vers l'Ouest sur le plateau des Chavannes classé en AU1 à l'arrêt de projet, et situé sur les parcelles AB 389, AB 456, AB 461, AB 462, AB 464.
- Extension de l'élément bâti à préserver (EBP n° 25) sur la parcelle cadastrée AH 850 situé à l'intersection chemin de Rochebozon/rue P. Termier.
- Inscription de trois espaces boisés classés (EBC) ponctuels sur la parcelle cadastrée AE 282, située à proximité de la rue de la République et d'un EBC ponctuel sur la parcelle cadastrée AD 20 située 3 rue du Maréchal Foch dans l'enveloppe de l'espace végétalisé à valoriser (EVV).
- Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP n° 1) "hameau de la Mairie" : réduction du périmètre sur les parcelles cadastrées AB 2608 et partiellement AB 547 et mise en cohérence avec le plan de zonage et les protections boisements
Inscription du zonage URm2b à l'ouest de l'emplacement réservé de voirie (ER n° 5), sur les parcelles cadastrées AB 1405, AB 1406, AB 1408, AB 1409, AB 1410, AB 1414, AB 1573, AB 1575, AB 1576, AB 1577, AB 1945, AB 2068 et partiellement sur les parcelles cadastrées AB 547 et AB 808.
- Modification des espaces boisés classés (EBC) et des espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 547p, AB 548, AB 550, AB 551, AB 552, AB 554, et AB 1419.
- Transformation du périmètre espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles AB 547, AB 548, AB 643, AB 1356, AB 1585, AB 1586, AB 1754, AB 2050, AB 2052 et AB 2064.
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER n° 5) de voirie inscrit sur la parcelle cadastrée AB 2016, située sur le secteur Ruelle aux Loups.
- Modification de l'axe d'écoulement de vigilance et suppression de la zone d'accumulation secondaire sur le plan risques naturels sur la parcelle cadastrée AH 453 située rue Michel.
- Modification de l'espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) inscrit sur les parcelles cadastrées AD 169, AD 175, AD 176, AD 178, AD 179.
- Modification des espaces boisés classés (EBC) et des espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 547p, AB 548, AB 550, AB 551, AB 552, AB 554, et AB 1419.
- Modification du plan des Risques Naturels et technologiques.
- Modification d'un espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée AH 352, situé chemin de Rochebozon et rue P. Termier
- Modification d'un espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée AH 352, situé chemin de Rochebozon et rue P. Termier, et extension de l'élément bâti à préserver (EBP n° 25) sur la parcelle cadastrée AH 850.

Commune de Collonges-au-Mont-d'Or

- Réduction d'un espace boisé classé (EBC) et extension d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) inscrits sur les parcelles cadastrées AD 261 et AD 262.
- Réduction d'un espace boisé classé (EBC) pour ajustement à la réalité du terrain, inscrit sur la parcelle AB 1485.
- Réduction d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) pour ajustement à la réalité du terrain, inscrit sur les parcelles cadastrées AH 128 et AH 129.
- Suppression de l'emprise de l'emplacement réservé (ER n° 5) de voirie inscrit sur la parcelle cadastrée AB 2016, située sur le secteur Ruelle aux Loups.
- Suppression, sur le secteur Plateau de Charézieux/Moyrand, des espaces boisés classés (EBC) classés en zone A2, situés au nord du chemin de Charézieux et des espaces végétalisés (EVV) à valoriser inscrits sur les parcelles cadastrées AB 218, AB 223, AB 224, AB 226.
- Transformation du périmètre espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 643, AB 1356, AB 1585, AB 1586, AB 1754, AB 2050, AB 2052 et AB 2064.

Commune de Corbas

- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour annexe équipement culturel et associatif, au bénéfice de la commune, sur une partie de la parcelle cadastrée BW 75, située 26 chemin des Vignes.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée CB 42, située rue Centrale.
- Modification de la zone UCe4a en zone URi1b sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée AB 40, située rue Antoine Louvier.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour accès au centre technique municipal, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BR 14 et BR 272, situées 46 - 50, route de Saint Priest.
- Modification de la zone URm2a en zone URi2c sur les parcelles cadastrées BW 90 à 93, situées chemin des Vignes.
- Modification de la zone URm1d en zone URm2a sur la parcelle cadastrée BW 128, située avenue du 8 mai 1945.
- Modification du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 3 - Bourlione.
- Modification de la zone AURm1d en zone URm1d sur la parcelle cadastrée BT 169, située 84, avenue du 8 mai 1945.
- Actualisation des axes d'écoulement et des périmètres d'écoulement et d'accumulation.
- Modification de la zone UEc en zone URi1b de la parcelle cadastrée BM 284, délimitée par la rue Condorcet, l'avenue du 8 mai 1945, le chemin des Bruyères et la rue Jean Macé.
Modification de la rédaction des principes d'aménagement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 4 - Taillis Nord concernant les aspects de qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère.
Modification du Secteur de Mixité Sociale (SMS) en incluant la parcelle cadastrée BM 284 au secteur n° 1.
- Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur les parcelles cadastrées BB 17 (partie Nord-Est) et BB 18, situées rue Nungesser et Coli.
- Inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) N2s2 sur la parcelle cadastrée ZE 84 située chemin Sous le Fort.
Modification du périmètre de la zone N2 et inscription d'une zone N2s2 sur la parcelle cadastrée ZE 84.
Inscription d'un polygone d'implantation sur la partie Ouest de cette parcelle.
Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV).
- Inscription d'une hauteur graphique à 21 m sur l'emprise de la zone AUEi1 située au Sud et à l'Ouest de la maison d'arrêt et à 18 m sur l'emprise de la zone UEi1 située au Nord de la maison d'arrêt, 40 boulevard des Nations.
- Réduction des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AD 2 à AD 6, AE 19, 21 et 22, situées lieu-dit du Carreau.
- Modification de la zone AU2 en zone A2 sur les parcelles cadastrées ZA 11 à 14, 25, 26, 40 et 41, situées lieu-dit "Taillis Sud".
- Réduction des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BL 124 et 128, situées 33, route de Saint-Symphorien-d'Ozon.

Commune de Corbas

- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 5 du secteur Corbèges et Tâches.
- Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 4 - Taillis Nord, n° 5 - Corbèges et Tâches et n° 6 - Le Carreau Est pour indiquer la présence d'espèces d'oiseaux protégés.
- Réduction des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 59 et AB 99, situées lieu-dit Grandes Verchères.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 2 du secteur Balmes Sud.

Commune de Couzon-Au-Mont-D'Or

- Modification de la zone A2 sur le secteur du Pelossey.
Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur les parcelles cadastrées E 522 et E 536, situées chemin rural n°32.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n°3 pour équipements publics situé rue Jean Chossegras, au bénéfice de la commune.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle C 462, située rue Philibert Gaillard.

Commune de Craponne

- Inscription de la parcelle cadastrée BB 318, située 55 rue de Verdun en zone URi2b entraînant la modification du tracé du Secteur de Mixité Sociale (SMS) sur le plan habitat.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux équipements publics, à destination d'un parking public ou d'espaces publics, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AW 137, située rue de Verdun.
- Modification du cheminement piéton n°12 au bénéfice de la commune, le long des parcelles cadastrées AA 78 et AA 79, situées rue Blanche Dumont.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n°30 aux équipements publics, à destination d'un parking public, au bénéfice de la commune, situé rue Jean-Claude Martin.
- Modification des tracés des Eléments Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 116, situé chemin de la tourette.
Suppression de l'Espace Boisé Classé (EBC) et des Eléments Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 274, situé rue du 11 novembre 1918.
- Suppression de la fiche Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°6, situé 107 voie romaine.
- Ajout de 2 discontinuités obligatoires aux numéros 100 et 108 de l'avenue Dumond.
- Modification du linéaire "commerces et artisanat" en linéaire "toutes activités" autour de la place Charles de Gaulle.
- Suppression d'une partie de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de la parcelle cadastrée AH85 situé voie romaine.
- Suppression partielle de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de la parcelle AL 148, située 7 rue des lilas.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes reliant la voie romaine et l'avenue Édouard Millaud, au bénéfice de la commune, à l'ouest de la parcelle AD 362 et sur une partie des parcelles AO 111 et 114.
- Modification des Secteurs de Mixité Sociale, en intégrant des logements avec conventionnement de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

Commune de Curis-Au-Mont-D'Or

- Modification d'une zone URi2b en zone URi2c du secteur situé en bordure de l'avenue et du chemin des Avoraus.
- Modification partielle de la zone AU1 en zone N2 sur le secteur du Pontet-Villevert le long de la route de Villefranche.

Commune de Dardilly

- Inscription d'un Élément Bâti à Préserver (EBP) sur la parcelle AP 129, située 12 avenue de Verdun.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour création de voiries sur le tènement de l'opération Esplanade au bénéfice de la Métropole.
Inscription d'Emplacements Réservés (ER) pour espaces verts au bénéfice de la commune de Dardilly sur l'opération de l'Esplanade.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour équipement public au bénéfice de la commune sur la parcelle cadastrée AH 33, située rue du Paillet.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour équipement public au bénéfice de la commune sur une partie de la parcelle cadastrée BT 50, située rue du Barriot.
- Inscription d'un polygone d'implantation sur le secteur de l'Esplanade.
- Inscription d'un STECAL N2s6 sur une partie de la parcelle cadastrée AE 100 située chemin du Fort.
- Modification de la zone A1 en zone N2 sur la parcelle cadastrée BY 306 située à proximité du chemin de la Beffe.
- Modification de la zone N1 en zone N2 sur les parcelles cadastrées AD 108, AD 58, et AD 57 en partie, situées à proximité de l'ex route départementale 306.
- Modification de la zone A1 et zone A2 sur les parcelles cadastrées BI 16 en partie et BI 17 en partie, situées sur le secteur du Pelosset.
- Modification de la zone A1 en zone A2 sur les parcelles cadastrées BX 149 et BX 1 en partie sur le secteur du Haras de Villeudieu.
- Modification de la zone N1 en zone A2 sur la parcelle BZ 59 et une partie des parcelles BZ 57 et BZ 58, situées sur le secteur des Pins.
- Modification de la zone N1 en zone Uri2d sur les parcelles cadastrées BX 117, située chemin de la Brochetière.
- Modification du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 7, située chemin du Dodin.
- Modification de la zone A2 en zone N2 dans le secteur des Vérines en limite avec la commune de La Tour de Salvagny.
- Modification de la zone A1 en zone AU2 sur la parcelle cadastrée BO 45 en partie, située avenue de Verdun.
- Modification du tracé de l'Emplacement Réservé (ER n° 12) pour cheminement piéton.
Inscription d'un espace non aedificandi au sud de ce nouveau cheminement piéton.
- Modification de la zone AU2 en zone A2 sur les parcelles cadastrées BT 215, BT 216, BT 218, BT 291, BT 292, BT 137 en partie, situées sur le secteur du Paillet.
- Modification de la zone N1 en N2 sur les parcelles cadastrées BZ 73 et en partie sur les parcelles cadastrées BZ 74 et BZ 75 situées chemin du Bois de la Lune.
- Modification de la zone N1 en zone N2 sur les parcelles cadastrées BH 90 à BH 96 situées ex route Départementale 307.

Commune de Dardilly

- Inscription d'un mur à préserver en complément de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n° 10 inscrit sur la parcelle AH 31, située chemin de Pierre Blanche.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation N°1 Esplanade, située rue de la Poste.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 "les Hameaux" multisite.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°5 "Les Cuers", située chemin Jean-Marie Vianney / chemin des Cuers.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°3 "le Barriot", située chemin de Pierre Blanche.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°4 "le Cogny" située chemin de Cogny.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°7 "Rives ouest de l'A6" située chemin des Joncs/A6.
- Modification de la pièce écrite des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) complétée par des photographies.
- Réduction du secteur de mixité sociale n°1.
Création d'un secteur de mixité social en n°2 sur les zones UCe4 définissant une catégorie supplémentaire de logement aidé.
- Modification partielle d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) en Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée AI 55 située avenue de la porte de Lyon.
- Modification partielle d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) en Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée BX 134 située chemin de Trainee-Cul.
- Modification partielle d'un Espace Végétalisé à Valoriser en Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur les parcelles cadastrées AH 169 et AH 171 situées Chemin de Pierre Blanche.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.

Il en résulte en outre à Dardilly une extension du périmètre Dc de stationnement, concernant le Bourg, à tout le périmètre de la zone UPr au nord de celui-ci.
- Suppression de l'Emplacement Réserve n° 11 pour équipement public.
Inscription d'une localisation préférentielle pour équipement public au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée BO 46 et sur une partie des parcelles cadastrées BO 45 et BO 48, situées avenue de Verdun.
- Suppression de la possibilité de changement de destination sur 2 bâtiments du Haras de Villeudieu, sur la parcelle cadastrée BW245 située chemin de la Brochetière.
- Suppression de l'Emplacement Réserve de voirie n° 40
Suppression de l'Emplacement Réserve de voirie n° 41
Suppression en partie de l'Emplacement Réserve de voirie n° 16
- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée BA 39 en partie, située ruelle des Soeurs.

Commune de Dardilly

- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) sur le pourtour des bassins d'irrigation sur le secteur des Places, des Prasses et du Roux.
- Modification de la zone N1 en zone A2 sur les parcelles cadastrées AB 19, AB 20 et AB 22 en partie, situées chemin des Plasses.
- Suppression des Espaces Boisés Classés sur les parcelles cadastrées AE 63 et AE 65 à AE 68 situées chemin du Bois.
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser sur les parcelles cadastrées AR 297 à 300, situées avenue de Verdun.

Commune de Décines-Charpieu

- Modification de la zone A2 en zone UPP sur le secteur dit - Triangle du Montout -, situé entre le chemin du Montout et la rue Marceau,
En conséquence, inscription en zone d'assainissement non collectif de ce secteur.
- Modification de la zone URm1c en zone URm1d sur l'îlot situé entre la rue d'Alsace et la rue Paul Bert, hors de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Champollion - Mail Jean Macé.
- Inscription d'une hauteur graphique de 10 m sur les secteurs en zone URm1d, situés au Nord de l'avenue Jean Jaurès entre l'avenue Bernard Palissy et la rue Danton.
- Modification de la zone URm2b en zone URi2b sur le secteur situé à l'Est de la rue de l'Égalité et au Nord de la rue Carnot.
- Suppression du linéaire toutes activités inscrit le long de l'avenue Jean Jaurès, en façade du square Louise Weiss et de la place François Mitterrand,
Inscription d'un linéaire artisanal et commercial en lieu et place du linéaire toutes activités supprimé.
- Suppression du Secteur de Mixité Sociale (SMS) n°1 situé à l'angle des avenues Franklin Roosevelt et Jean Jaurès.
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°6 - Mutualité.
- Modification du périmètre du Secteur de Mixité Sociale (SMS) n°1 situé de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès : suppression de la partie située au Nord de cette avenue, sur l'îlot formé par les rues Émile Bertrand et Aimé Césaire.
- Inscription en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) des boisements situés en rive Nord du canal sur l'ensemble de la commune.
- Suppression du tronçon de l'Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n°24, au bénéfice de la commune, entre les rues Camille Desmoulins au Nord et Émile Bertrand au Sud,
Inscription d'un débouché piétonnier vers le Sud au droit du 25 de la rue Camille Desmoulins.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) de voirie, pour élargissement de la rue Prainet et du carrefour, au bénéfice de la Métropole, tel qu'il existait au PLU opposable (ERV n°53).
- Inscription en Espace Boisé Classé (EBC) Ponctuel Arbre Remarquable du tilleul situé sur la parcelle cadastrée AS 27, au droit du 72 rue de la République.
- Modification de la zone A1 en zone A2 sur le secteur de la zone agricole des Terres du Velin, située au Nord de la commune, à l'Ouest de la rocade Est, et en limite avec Vaulx en Velin.
- Modification de la zone N2 en zone URi2b sur la parcelle cadastrée BB 27, située chemin du Pontet.
- Modification de la zone URc2c en zone URi2c sur le secteur situé à l'angle Nord-Est du chemin du Château d'Eau et de la rue Cornavent.
- Modification des zones N2 et URi2b en zone UL sur le secteur situé à l'angle de la rue du Bizet et de l'avenue Édouard Herriot, sur les parcelles cadastrées BA 78, 79, 83, 84, 85 et 86, ainsi que sur la partie Est des parcelles cadastrées BA 81 et 82,
Inscription, en conséquence, d'une zone d'assainissement collectif sur ces mêmes parcelles.
- Inscription de trois Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur l'îlot formé par l'avenue de France, la rue Voltaire et le chemin de Charpieu à Chassieu.

Commune de Décines-Charpieu

- Modification de la zone URm1c en zone URm1d avec une hauteur graphique de 10 m sur les parcelles cadastrées AW 561 et AW 661, situées à l'angle des rues Anatole France et Émile Bertrand.
- Modification partielle de la zone URi2b en zone UPp, située entre les rues de Lombardie et Rimbaud, conformément à la zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon-Bron.

Commune d'Ecully

- Modification de la zone N2 en zone UEi2 sur la parcelle cadastrée AC 5 située Avenue des Sources.
- Extension de l'Emplacement Réservé de voirie n° 28 au bénéfice de la Métropole sur la parcelle cadastrée B 1202 située chemin du Fort.
- Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser sur les parcelles cadastrées AA 36 à AA 38 en partie situées chemin du Tronchon.
- Modification de la zone UEi2 en zone USP sur les parcelles cadastrées AM 25, AM 29, AM 30, AM 31, AM 56, AM 58, AM 59 et AT 3, AT 34 situées chemin du Petit Bois.
- Modification de la zone URc1b en zone URc1a avec une hauteur graphique de 19 mètres, un coefficient d'emprise au sol graphique de 40% et un coefficient de pleine terre graphique de 25%, sur les parcelles cadastrées AC 8 à AC 13, AC 35, AC 37 situées avenue des Sources.
Modification de l'emprise et du classement de l'Espace Boisé Classé, en partie, situé au Sud le long de l'avenue des Sources.
- Modification de la zone URc2c en zone URi1d sur les parcelles cadastrées D 22, D 23, D 573, D 676, D 700, D 701, D 719, D 722, D 725, D 730, D 731, D 738, D 767, D 768, D 915 à D 918 situées à l'angle des rues Guy Collongue et le chemin du Chancelier.
- Modification de l'emprise de l'Espace Boisé Classé sur les parcelles cadastrées AY 16 et AY 108 situées impasse des Rivières.
- Modification de l'emprise de la zone inondable du ruisseau du Monchal sur les parcelles cadastrées B 149 et B 150 situées route de Champagne.
- Modification de l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur la parcelle cadastrée E 800 située 7 allée du Capitaine Randin.
- Modification de l'emprise de l'Espace Boisé Classé sur les parcelles cadastrées AB 134 et AB 135 situées au 24 chemin Jean Marie Vianney.
- Modification de l'emprise de l'Espace Végétalisé à Valoriser sur la parcelle cadastrée AI 49 située 18 chemin de Serres.
- Modification de l'emprise des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées D 194 et D 195 situées Impasse Tramier, AZ 100 et AZ 144 situées chemin de Granvaux, C 365 située chemin du Randin, D 984 située rue Edouard Aynard.
- Modification de l'emprise des Espaces Végétalisés à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AV 114 située chemin de Charbonnières.
- Modification de l'emprise et du classement d'un Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AV 9 située chemin de Charbonnières.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur la parcelle cadastrée E 780 située 21 Avenue Franklin Roosevelt.
- Modification des zones UPp et N2 en zone URi2d avec un coefficient de pleine terre graphique à hauteur de 80%, sur le Secteur Pontet et Crazes -
Modification de la zone UPp en zone URi2d avec un coefficient de pleine terre graphique à hauteur de 80% sur les secteurs Fond Jacoud, les Bruyères et Grand Veau.

Commune d'Ecully

- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à valoriser (EVV) inscrits sur les parcelles cadastrées E 9, E 16, E 18 situées 31 rue Franklin Roosevelt.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur l'ensemble de la propriété située 21 avenue Guy de Collongue, le long du chemin du Petit Bois.
- Modifications des emprises de l'Espace Boisé Classé et de l'Espace Végétalisé à Valoriser sur la parcelle cadastrée E446 située 4 chemin du Randin.
- Modifications de la zone UPp en zone UCe3b avec hauteur de 10 mètres, place des Trois Renards. Inscription d'un linéaire «toutes activités" sur les parcelles cadastrées E 426, E 427, E 428, E 429, E 430 situées place des Trois Renards.
- Modification de l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC) et du classement de l'Espace Boisé Classé en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AT 25 et AT 26 située 9 avenue Guy de Collongue.
- Suppression d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AY 133 située chemin des Balmes.

Commune de Feyzin

- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 1 - L'îlot Centre (Carré Brulé, Bégude, Route de Lyon/Vienne).
- Modification de la zone UCe3b en zone URi2b sur les parcelles cadastrées AS 132, 138 et 139, situées route de Lyon.
Modification, en conséquence, de la polarité commerciale et du secteur de stationnement.
- Modification de la zone URm2a en zone URi2b sur la parcelle cadastrée AS 81, située rue de la Roseraie.
- Modification des prescriptions du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A3 - Quartier de la Bégude, en imposant un Volume Enveloppe de Toiture et Couronnement (VETC) bas.
- Inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) N2s1 sur une partie de la parcelle cadastrée BA 37, située chemin du Fort, avec une hauteur graphique à 12 m et un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) de 0,46.
- Extension de la marge de recul et de la prescription de discontinuité obligatoire sur les parcelles cadastrées BB 133, 134 et 135 situées route de Vienne.
Modification du tracé de ces deux outils sur les parcelles cadastrées BB 69, 86 et 183.
- Suppression de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) inscrit sur la parcelle cadastrée AR 306, située 50, route de Lyon.
- Extension du linéaire toutes activités au droit de la parcelle cadastrée BE 25, située rue du Dauphiné.
- Modification d'un Espace Boisé Classé (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur l'ensemble de la commune.
- Modification de la zone N2 en zone UEi2 sur les parcelles cadastrées BP 1 et 61, situées rue de la Belle Etoile.
Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur ces parcelles.
Modification, en conséquence, du plan assainissement.
- Modification de l'emprise de l'Emplacement Réservé (ER) n° 35 pour parc de stationnement, inscrit au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AS 138 et 139, situées rue du Docteur Long.
- Suppression partielle de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 50, pour élargissement de voie, route de Vénissieux, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon.
Maintien de cet emplacement réservé sur les parcelles cadastrées ZC 1 et 2.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour stationnement, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AS 130 et 131, situées à l'angle de la rue Victor Hugo et de la route de Lyon.
Suppression, en conséquence, du linéaire toutes activités inscrit sur ces parcelles.
- Suppression du Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) A2s1 inscrit sur les parcelles cadastrées ZB 1, 2 et 49, situées route de Lyon.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 29 pour espace vert, inscrit au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AZ 26 et 27, situées chemin sous le Fort.
Réduction des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AZ 1, 14, 15, 18, 19, 20, 25, 28, 29, 100 et 101, situées sur le secteur sud du Fort.

Commune de Feyzin

- Modification de la zone N2sj en zone N2 sur les parcelles cadastrées AM 16, 20, 21, 25, 26, 90, 91, 92 et 93, situées dans le secteur Belle Etoile.
- Suppression de l'Emplacement Réserve (ER) de voirie n° 4 pour élargissement de voie, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur les parcelles cadastrées AS 82, 275 et 558 situées Route de Lyon - Route de Vienne.
- Modification de la zone UPp en zone URi1c sur l'ensemble des parcelles situées chemin des Figuières. Modification, en conséquence, du Périmètre d'Intérêt Patrimonial A2 - Les Razes.
- Modification de la rédaction des principes d'aménagement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 11 - Le Couloud.

Commune de Fleurieu-sur-Saône

- Réduction de la zone AU2 en N1 sur le secteur du Grand Buisson.
Modification de la zone AU2 en N2 sur la parcelle cadastrée AC 174, située rue du Buisson .
- Modification d'un Espace Boisé Classé en Espace Végétalisé à Valoriser sur la parcelle AC 88 située Montée de Champ Blanc.
- Modification de l'emprise de l'Emplacement Réservé de voirie n°6 au bénéfice de la Métropole situé rue de Tourneyrand.
- Modification de l'orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 "Centre", située Grande rue / place Guimet.
- Inscription d'un bâtiment à préserver en complément de l'Élément Bâti Patrimonial n°3, sur la parcelle cadastrée AM 62 située allée Guimet.
- Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation n° 2 "le Mas", située rue du Mas et n°3 "Grand Buisson sud" située impasse des Cerisiers / montée des Bruyères.
- Modification de l'emprise de l'Emplacement Réservé pour équipement public n° 6 inscrit sur les parcelles AM 37 et AM 38 situées à l'angle du chemin des Artisans et de la rue de Tourneyrand.
- Modification des axes et des périmètres d'écoulement et d'accumulation de la carte des risques naturels et technologiques.
- Modification des pièces écrites des Périmètres d'Intérêt Patrimonial et des Éléments Bâti Patrimoniaux

Commune de Fontaines-Saint-martin

- Extension du Périmètre d'Intérêt Patrimonial A8 sur les parcelles AB 584, AB 583, AB 328, AB 157, AB 153, AB 531, AB 532 en partie, situées rue du Diot.
- Inscription d'un espace non aedificandi sur une partie des parcelles cadastrées AD 470, AD 310, situées chemin du Puits Pointu.
- Modification de la zone N2 en zone UPp sur une partie de la parcelle AE 514 située dans le secteur des Plattes.
- Modification de la zone N1 en zone URi2c sur une partie de la parcelle cadastrée AH 397, située rue du père Chevrier.
- Modification de la zone N2 en zone URi2d sur les parcelles cadastrées AE 1069 et AE 776 situées sur le secteur les Guettes/ rue du Belvédère.
- Modification de la zone URm2b en URm2d sur les parcelles AB 602, AB 619, AB 620, AB 621, AB 293, AD 550 en partie, situées Montée de la Sarra.
- Extension du Périmètre d'Intérêt Patrimonial A4 sur les parcelles cadastrées AB 619, AB 620, AB 621, AB 293, AB 294, situées montée de la Sarra
- Inscription d'une Délimitation d'Espace de Pleine Terre d'une largeur de 5 m sur les parcelles cadastrées AB 293, AB 619, AB 602, AB 290.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle AE 197 située à proximité du chemin de l'Echo.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé le long de la rue du Prado sur le secteur des Mollières.
- Modification des pièces écrites des Périmètres d'Intérêt Patrimoniaux (PIP) et des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP).
- modification des espaces boisés classés (EBC) en espaces végétalisés à valoriser (EVV) sous la servitude d'utilité publique I4.
- Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation n°1 "axe Henri Bouchard" située rue Henri Bouchard, et n°2 "le Prado" située rue du Prado.
- modification de l'adresse indiquée dans la pièce écrite de l'Élément bâti Patrimonial (EBP) n°8.
- Modification du périmètre de l'Espace Boisé Classé(EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée AE 694 située Allée Château Beaupré.
- Modification du périmètre de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée AB 582, située rue du Diot.

Commune de Fontaines-sur-Saône

- Modification de la zone N2 en zone UCe4b sur les parcelles cadastrées AI 320 et AI 321 en partie.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.
Il en résulte en outre à Fontaines-sur-Saône l'inscription d'un périmètre Dc de stationnement sur le centre, couvrant les zones UCe2a (jusqu'à la rue Gambetta au nord-est), UCe3b (de part et d'autre de la place de la Liberté au nord, des rues Pierre Carbon et Pierre Bouvier, à l'est), et les zones URm1c et UPP (entre ces rues et le quai de Saône ou la limite du périmètre Da, au sud).
- Inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 137, AB 408, AB 439, AB 440 et AB 522 puis AL 18, AL 25, AL 28, AL 29, AL 34, AL 172, AL 185, AL 191 et AL 192 situées le long de la rue Pierre Bouvier.
- L'OAP n° 2 "axe Gambetta" est complétée par l'information sur la présence d'un habitat protégé de l'hirondelle de fenêtre.

Commune de Francheville

- Inscription d'un Secteur de Mixité Sociale (SMS) sur le secteur du Chater.
- Inscription d'un linéaire toute activité sur la place du Châter.
- Inscription d'un Élément Bâti Patrimonial (EBP) sur l'ensemble bâti situé sur la parcelle cadastrée CC 133 située route du Bruissin.
- Elargissement du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A2 sur une partie des parcelles BN 300 et BN 92 situées place du Chater
- Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle sur la parcelle BA 7 située 40 avenue de la Table de Pierre.
- Inscription d'Espaces Boisés Classés (EBC) et d'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur le parvis de l'hôtel de Ville.
- Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BB 124 et BB 125, situées chemin de la Patelière.
- Modification et agrandissement des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée BC 32 située chemin des aubépines
- Modification de l'Espace Boisé classé (EBC) de la parcelle cadastrée BZ 158 située 6 rue du Bochu. Inscription de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de la parcelle cadastrée BZ 158 située 6 rue du Bochu et parcelles contigues BZ 154,155 et 157 comme mentionné au Plan Local d'Urbanisme (PLU) opposable.
- Suppression de l'Espace Boisé classé (EBC) située à proximité des équipements sportifs du secteur Taffignon, sur une partie des parcelles BM 168 et 170.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) situés dans les 2 parcs communaux en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles BL1 et BI 99 situées sur l'avenue du Chater.
- Dans le secteur du Fort du Bruissin:
 - suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) situés dans les douves,
 - Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la toiture du Fort,
 - Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) situé dans l'enceinte en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV),
 - Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) situé sur l'emplacement du chemin piéton,
 - Modification du tracé du cheminement piéton.
- Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BO 167 et BO 168 situées secteur Cachenoix.
- Suppression d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BE 60 située chemin de Cytises.
- Réduction de l'Espace Boisé Classé (EBC) de la parcelle cadastrée BN 100 située avenue du Châter.
- Modification de l'espace Boisé Classé (EBC) de la parcelle cadastrée CL 10 située secteur la Patelière.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé sur les parcelles cadastrées BE 36, BE 37, BE 56 et BE 67 situées chemin des ifs.

Commune de Francheville

- Inscription d'une Orientation d'aménagement et d'Orientation (OAP) "Rue des Ecoles" au sud de la rue.
- Modification du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 - La Chardonnière.
- Modification d'une zone URm2 en zone URi2csur la parcelle cadastrée BH 35 située chemin de Bellissen .
- Inscription en zone USP des parcelles cadastrées BT 2, BT 38, BT 114 et BT 115 situées route de la gare.
- Inscription d'un Elément Bâti Patrimonial (EBP) sur la parcelle BZ 158 située 6 rue du Bochu.
- Inscription d'un espace Boisé Classé (EBC) sur le chemin forestier des Nières.
- Modification de la position de l'Emplacement Réservé (ER) n°23 situé rue de l'église au bénéfice de la commune
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) de Voirie côté Est de l'avenue du Châter sur les parcelles AK 44 à 46.
- Inscription d'en Emplacement réservé (ER) de Voirie sur la parcelle CC 269 située rue du château d'eau.
- Modification des Réservations pour Programme de logements n°3 située 43 rue du Bochu, n°4 située 20 rue du Bochu et suppression de l'emplacement réservé (ER) pour réservation pour programme de logements n°13 situé avenue du Chater.
- Inscription d'un Secteur de Mixité Sociale (SMS) sur la commune.
Suppression d'un Emplacement Réservé (ER) pour réservation pour programme de logements n°13 situé avenue du Chater.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°50 , au bénéfice du SYTRAL sur la parcelle BC 45.
Maintien de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°50 , au bénéfice de la Métropole sur la parcelle BC 3.
- Élargissement de l'Espace Boisé classé (EBC) et inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BZ 158 située 6 rue du Bochu.
- Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) "Chater/Grande Rue" à l'angle de l'Avenue du Chater de la Grande Rue jusqu'à l'allée des Airelles.
- Modification du pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé de la réservation pour programme de logements n° 4 située 20 rue du Bochu.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) de la parcelle BV 28 située chemin de Montlivet.
- Modification de la zone UC1 de la parcelle cadastrée BN 100 située avenue du Châter en zone URm1d et inscription d'un zonage UCe4a sur les parcelles BN 95 à 98 situées rue des Ecoles..
Modification de l'espace boise classé situé sur la parcelle BN 100 située avenue du Chater.
Inscription d'une Orientation d'Aménagement d'Orientation "Rue des Ecoles" au sud de la rue.

Commune de Francheville

- Suppression de l'Espace Végétalisé à valoriser (EVV) de la parcelle cadastrée BR 124 située 14 rue Robert.

Commune de Genay

- Modification de la pièce écrite Éléments Bâti Patrimoniaux complétée par des photos.
- Extension de l'Élément Bâti Patrimonial n°9 inscrit sur la parcelle cadastrée AD 559, sur le mur de clôture.
- Inscription de débouchés piétons sur les parcelles cadastrées AO 474, AO 1040, AO 1067 situées rue du Ronzin et chemin des Lisières.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements sur les parcelles cadastrées AH 621 et AH 625, situées rue de Proulieu.
- Modification des prescriptions de la pièce écrite des Périmètres d'Intérêt Patrimonial.
- Modification de la zone A2 en zone UCe4b sur une partie de la parcelle cadastrée AE 612 située rue des Remondières.
- Modification de la zone A2 en zone URi2d sur une partie de la parcelle cadastrée AE 514, située sur le secteur de la Greffière.
- Modification de la zone AUEc en zone N1 au Nord, en limite de commune, sur le secteur impacté par la servitude AS1 de protection des zones de captage et le corridor écologique.
Modification de la zone AUEc en zone N2 à l'ouest, sur une partie du secteur des Malandières impacté par la zone R2 du PPRNI de la Saône.
Modification de la zone AUEc en zone AU3, sur le secteur « En Eque Passe », au Nord du fossé des Rouettes.
Modification de la zone AUEc en zone AU3, sur le secteur les Ruettes situé au Sud de la parcelle cadastrée AN 266.
Modification du Coefficient d'Emprise au Sol de la zone AUEc porté à 0,23.
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°5 « En Eque Passe »
Suppression du Terrain Urbain Cultivé et Continuité Écologique situé en limite Nord de la commune
- Modification de la zone URm2b en URm2d sur les parcelles cadastrées AL 5, AL 289, AL 448 à AL 450, AL 746, AL 747 situées impasse Moyère.
- Modification de l'affectation de l'Emplacement Réservé aux équipements publics n°13 avec ajout de "salle polyvalente".
- Modification de l'emplacement réservé de voirie n°53, situé route de Reyrieux, entre le chemin de Champ Fleuri et la rue de la Levée.
- Modification de l'emprise de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur les parcelles cadastrées AO 198, AO 839, AO 1031 situées 194 chemin de la Caraudière.
- Modification de l'emprise de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée AD 375, situé sur le coteau des Creuzes.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle AO 724 située dans le secteur de la Bécatière, route de Trévoux.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées ZE 244 à 248 et situées rue Piamot.
- Modification des espaces végétalisés à valoriser(EVV) inscrits sur les parcelles cadastrées ZB 37 à 39 et ZB 79 Suppression de l'espace végétalisé à valoriser sur les parcelles cadastrées AN 139, AN 141 et 142, situées route de Trévoux, secteur Malandières.

Commune de Genay

- Modification du périmètre de la zone URm2d située au sud de la commune
Modification de la zone URm2d en zone URi1a située entre les rues du Creuzet, du Perron et la zone UCe4b.
- Modification de la zone UCe4a en URi2c sur les parcelles cadastrées AH 210, AH 211 et AH 212 en partie, AH 507, situées rue de Proulieu.
Modification et inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AH 209, AH 212, AH 507 et situées sur le hameau de Proulieu.
- Modification de la zone AURi1a en zone AU2 , inscrite sur le secteur de la Roue.
Suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 2 de la Roue.
- Suppression d'un espace végétalisé à valoriser inscrit sur la parcelle cadastrée AN 210 située impasse Claudius Barret.

Commune de Givors

- Suppression d'un bâtiment situé sur la parcelle cadastrée B 300 située route de Rive de Gier.
- Rectification des éléments cadastraux de la rue Danielle Casanova apparaissant sur le plan de zonage.
- Inscription en zone A2 sur une partie du secteur de la Forestière.
- Inscription en zone UEi2 des parcelles situées au Sud de la ZAC VMC.
- Inscription en zone URi2d des parcelles cadastrées BK 526 et BK 527 situées chemin de la Côte à Cailloux.
- Elargissement de la zone UPp en intégrant une partie des parcelles BH 82 et BH 83 situées impasse de la perle.
- Inscription en zone N1 sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée BH 425 située impasse de la Rama.
- Inscription en zone N2 de la parcelle cadastrée AE 184 située à l'angle de la rue Romain Rolland et de l'avenue Youri Gagarine.
- Inscription en zone N2 du parc Normandie Niemen.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.
Il en résulte aussi à Givors l'extension, entre les deux périmètres Da de 500 m de rayon autour des gares, du périmètre Dc de stationnement du centre-ville, au quartier du Confluent, entre le quai Georges Lévy au sud, la voie ferrée à l'ouest, la limite de la zone UEi, rue Édouard Prenat et place du Bassin, au nord-est, et les berges du Rhône à l'est.
- Modification de la trame viaire secondaire de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) 1 - Ligonnet / Gare de Givors Canal.
- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur le site de l'école maternelle Freydière Gare.
- Modification de la rédaction des Périmètres d'Intérêts Patrimoniaux (PIP)
- Inscription de zones A2 sur les bâtiments existants sur le plateau Sud classé en zone A1, aux lieux dits le Drevet, la Motte, le Taquet et Zalamon.
- Inscription d'une zone A1, au lieu de N1, sur les terrains utilisés pour l'exploitation agricole sur le plateau Sud au lieu dit Cotéon Est et à l'Ouest du Drevet.
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) des parcelles cadastrées AZ 50, AZ 67, AZ 68, AZ 207, AZ 208, AZ 209, AZ 220 à AZ 225 situées sur les secteurs Chaponnière, Martou et Zalamon.
- Inscription du périmètre de risques technologiques ZPI et ZPE sur la propriété de la société STEF Logistique sur le plan des risques naturels et technologiques.
- Inscription en zone URi2d de la parcelle cadastrée BK 656 située chemin de Barberet.
- Inscription en zone URi2d de la parcelle cadastrée BK 655 située chemin de Barberet.

Commune de Givors

- Élargissement de la zone URi2c au parking existant et modification de la zone USP en zone N1 sur le site des Hospices Civils Lyonnais (HCL) Bertholon-Mourier
Suppression partielle de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur le site des Hospices Civils Lyonnais (HCL) Bertholon-Mourier.
Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 Bertholon-Mourier.
- Modification de la rédaction de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 Les Biesses.
- Modification de la rédaction du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Centre-ville de Givors.
- Inscription de l'outil graphique relatif à la richesse des sols et du sous-sol sur les parcelles cadastrées BD 508 et BD 509, BD 350 à BD 353 situées sur le site de la carrière exploitée par les tuileries Blache.
- Inscription en zone N2 des parcelles relatives à la Chapelle Saint-Martin de Cornas et de la parcelle cadastrée B 44 située route départementale 2E.
- Inscription d'un polygone d'implantation d'une hauteur graphique de 16m dans la ZAC VMC, inscription d'un coefficient de pleine terre de 5%, modification du secteur de mixité fonctionnelle (affectation d'un maximum de 15% de la surface de plancher à la destination restauration)

Commune de Grigny

- Inscription de la grange dans la zone à dominante d'habitat collectif et intermédiaire de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Le Sablon.
- Modification de la légende et du schéma de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Le Sablon.
- Modification du 6ème paragraphe relatif au développement du secteur de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Le Sablon, ainsi que modification du schéma et de sa légende.
- Inscription d'un axe de ruissellement et modification de la légende sur le plan des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Secteur Chantelot - Rioussel.
- Suppression de "Axe de développement général du site" sur la carte et dans le texte des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 - Secteur La Rotonde.
- Modification de la zone URC1b des parcelles cadastrées AC 43, AC 44, AC 49, AC 475 à 477, situées rue Pasteur en zone URc1a.
- Inscription de la parcelle AC 709, située rue Pasteur en zone URi2C.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) à l'angle des rues Sabatier et Ampère en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV).
- Modification de la zone URm2b du secteur du parc de la mairie en zone URM2a. Modification du tracé du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Le Bourg.
- Suppression du cheminement piéton à préserver, dans la zone AU1, entre la rue Victor Hugo et la limite de la zone URm2c située rue du 8 mai 1945.
- Inscription en zone URC1a des parcelles cadastrées AO 234, AO 251 à 254 et AO 167 à 169 situées rue de Bouteiller et AO 235 située avenue Jean Moulin.
- Suppression du cheminement piéton à préserver au nord de l'avenue de colombe
- Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles AN 210 et AN 297, situées avenue de la colombe.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur une partie des parcelles AP 289, AP 290, AP 291, AP 293 situées secteur la Batonne .
- Rectification de la trame du zonage de la parcelle cadastrée AL 330, située rue Guy Raffin.
- Suppression du linéaire "toutes activités" au droit des parcelles cadastrées AL 472, AL 473 et AL 474, situées rue Mayer.
- Inscription de la mairie et le parc de la mairie dans l'identification et les caractéristiques du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Le Bourg.
- Modification des prescriptions de la pièce 3.12.3 relatives aux Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), renommée pièce C.3.3 pour le dossier d'approbation.
- Inscription du pigeonnier dans les caractéristiques et les prescriptions des Éléments Bâti à Préserver (EBP) n°4 -Parc du Manoir, situés 38 rue Jean Sellier.

Commune de Grigny

- Modification de la trame du zonage des parcelles cadastrées AR 118 à 122 situées rue Fleury Jay.
- Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AP 185, AP 216, AP 229, AP 230, AP 231, AP 232, AP 233 au lieu d'un Espace Boisé Classé (EBC).
- Inscription en zone URC1a des parcelles cadastrées AC 43 et AC 44 situées rue Pasteur.
- Modification de la rédaction du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A2 - Cité SNCF.
- Inscription en zone URM2b des parcelles cadastrées AI40, AI 69 et AI 71 situées rue Pasteur.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) à l'angle des rues Caraca et Grande Rotonnière.
- Suppression du schéma "Invariants et orientations pour les projets futurs sur la propriété Lamy. dans le périmètre d'intérêt patrimonial A1 le Bourg
- Modification des prescriptions dans la fiche de l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n°6, situé 89-91, rue Pierre Sémard concernant le mur de galets hourdés ainsi que la possibilité de création d'un accès sur la grande Rotonnière

Commune de Irigny

- Inscription des parcelles cadastrées AA 196 et AA 197, situées rue de Serrières, en zone URi2b.
- Modification des Espaces Végétalisé à Valoriser (EVV) au Sud sur le bosquet de noyers, sur la parcelle cadastrée AC 414, située avenue de Verdun/ route neuve.
- Inscription des zones industrielles d'Yvours et du Broteau en zone UEi1.
- Inscription partielle de la parcelle cadastrée AK 40, située chemin de la ferme Laval en zone URi2b.
- Inscription de la parcelle cadastrée AI 162, située rue du Marjolet en zone URi2b.
- Inscription partielle de la rue du Marjolet en zone URi2b.
- Inscription du secteur historique centre-ville, rue de l'église/côte Berthaud/rue Baudrand en zone UCe4b avec une hauteur de façade maximale de 11m.
Modification du périmètre du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - centre Bourg.
- Inscription de la parcelle cadastrée AR 177 située dans le lotissement jouxtant la Damette en zone UPp.
- Inscription d'une partie des parcelles cadastrées BA 28 et BA 29, situées route de Givors, en zone UPp.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AT91 au lieu dit les Fouillouses.
- Inscription du cèdre de la parcelle cadastrée AN 393, située 8 rue du Marjolet en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV).
- Inscription des parcelles cadastrées AC 29 et AC 30 située rue Marjolet en zone UPp.

Commune de Jonage

- Modification de la zone UCe4b, avec une hauteur graphique de 10 m, et de la zone URi2b en zone UCe4a avec une hauteur graphique de 10 m, située du 81 au 87 rue Nationale jusqu'au chemin du Château d'Eau au Nord,
Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur ce secteur,
Inscription de la zone polarité commerciale plafond 3 500 m² sur les parcelles cadastrées AM 148, 149 et 150,
Déplacement vers l'Est de la ligne d'implantation située sur les parcelles cadastrées AM 141 et 298 vers les parcelles cadastrées AM 298 et 146,
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Les Buissonnières.
- Modification de la zone UL en zone URi2b sur la partie sud-ouest de la parcelle cadastrée AM 557.
- Modification de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°5 situé au 89 de la rue Nationale inscrit sur le mur d'enceinte,
Modification, en conséquence, de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°1, situé côté Nord pour élargissement de la rue Nationale, au bénéfice de la Métropole de Lyon.
- Modification de l'Emplacement Réservé (ER) de Voirie n°11 pour élargissement de la Rue de la République, au bénéfice de la Métropole de Lyon, allant de la Rue de Verdun au Boulevard Louis Pradel, notamment sur les parcelles cadastrées AV 121 et AV 170.
- Modification de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°52 pour élargissement de la rue de Verdun, anciennement Chemin du Pont du Ratapon, au bénéfice de la Métropole de Lyon, allant de l'Avenue des Alpes à la Rue du Château des Marres.

Commune de La Mulatière

- Modification des périmètres de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 2 - Stéphane Déchant et du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A3.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AE 11, située 39, quai Jean Jacques Rousseau.
- "Modification de la zone USP en zone URm1c sur la parcelle cadastrée AI 52, située entre la rue de Verdun et l'Allée du Frère Benoît.
- Modification, en conséquence, de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 1 - Le Roule."
- Modification, à la marge, de la zone N2 en zone UPp sur les parcelles cadastrées AC 8 et 25 situées, du 77 au 83, chemin de Fontanières.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AK 188 et 265, situées chemin de Chassagnes, en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV).
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AH 151 située 7 rue du Pensionnat.
Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AH 133, 134, 151 et 162 situées rue du Pensionnat.
- Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur le secteur inscrit en zone UEi1, situé à l'Ouest des voies ferrées.
- Inscription d'une polarité tertiaire sur l'îlot délimité par la rue Stéphane Déchant, le quai de la Libération et la limite Sud de la parcelle cadastrée AH 73.

Commune de La Tour de Salvagny

- Extension du polygone d'implantation défini dans le STECAL N2s1, sur les parcelles AA 40 à AA 43, situées rue des Granges
Suppression de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) sur les bâtiments de la grange et de l'orangerie du château des Granges
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°4, située rue des Granges
Modification du périmètre des Espaces Boisés Classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AA 42, et AA 43 situées rue des Granges.
- Inscription d'une hauteur graphique à 7m sur les parcelles cadastrées AM 55 à 57 classées en zone UEi2 et situées 147 rue de Lyon.
- Modification de la zone A1 en zone A2 sur la parcelle cadastrée AM 236 située route de Lyon.
- Inscription d'une hauteur graphique à 7m sur les parcelles cadastrées AM 55 à 57 classées en zone UEi2 et situées 147 rue de Lyon.
- Modification de la zone AU2 en zone N1 sur le secteur des Bruyères, situé rue du Colombier.
- Modification de la zone AU3 en zone N2 sur les parcelles cadastrées AB 22 et AB 30, situées rue de la Poterie.
- Modification de l'emprise de la zone AU2 en zone N1 sur les parcelles cadastrées AK 187 et AK 35, 45, 46, 68 en partie, situées rue de Paris.
- Modification de la zone AU2 en zone N2 sur le secteur Croix Coton au Nord de l'Allée du Lac.
- Modification de la zone UCe4a en UCe4b, à partir de l'Allée du Cimetière, sur le secteur du vieux bourg/rue des Bergeonnes
- Modification de l'emprise de l'Emplacement Réservé de voirie n°30, situé sur les parcelles cadastrées AP 99, AP 140, AP 141, AP 143, AP 144 situées avenue de la Gare.
Inscription d'une marge de recul sur la parcelle cadastrée AP 99.
Modification et inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser sur la parcelle AP 99
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 "Le Boton", située rue de la Gare
- Modification de l'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle AT 25, situé 108 avenue du Casino.
- Modification de l'emprise de l'Espace Boisé Classé inscrit sur la parcelle cadastrée AA 128 située route de Lozanne.
- Modification de l'emprise de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur les parcelles AE 53 à 57, situées 2 et 4 rue de Fontbonne
- Modification de l'emprise d'un Espace Boisé Classé (EBC) et modification d'Espaces Boisés Classés (EBC) en Espaces Végétalisés à Valoriser sur les parcelles cadastrées AS 11 et AS 12 situées rue de Lyon.
- Modification des emprises des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) inscrits sur la parcelle AT 58, située 147 Avenue du Casino.
- Modification du seuil d'exigibilité défini dans le secteur de mixité sociale, passant de 1600 à 2 200 m² de surface de plancher, pour le taux de 35%.

Commune de La Tour de Salvagny

- Suppression de l'Emplacement Réserve de voirie n°34 au bénéfice de l'Etat, situé en limite Ouest de la commune.
- Suppression de l'Emplacement Réserve de Voirie n° 30 inscrit sur les parcelles AO 72, AO 75, AO 76, situées rue de la Gare.

Commune de Limonest

- Modification de la zone UCe4a en zone AUCe4a avec une hauteur graphique à 10m sur le secteur Avenue Général de Gaulle, rue du Cunier.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation " Gentil'hordière" située Avenue du Général de Gaulle.
- Extension de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation "le Sandar" située Chemin du Mathias, chemin de la Sablière.
- Extension de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°4 « Préservation des vues, route du Puy d'Or » jusqu'au niveau du 20 Avenue du Général de Gaulle.
- Inscription de deux linéaires toutes activités : au nord de la place du Griffon, à l'angle nord place Decurel-Avenue Général de Gaulle.
- Inscription de la possibilité d'un changement de destination sur le bâtiment de la parcelle cadastrée D60 située 1177route de la Châtaignière.
- inscription d'un STECAL A2s1 et d'un polygone d'implantation sur une partie de la parcelle cadastrée E 827 située sur le secteur du Sandar, chemin du Mathias
- Modification de la zone A2 en zone URi2c sur les parcelles cadastrées H 571 et H 572 situées allée du Puy d'or.
- Modification de la zone N1 en zone URi2d sur une partie de la parcelle cadastrée B 483, située route de la Glандe.
- Modification de la zone A2 en zone URi2d sur les parcelles cadastrées H 955 à H 958 en partie et H 959 situées route du Puy d'Or.
- Modification de la zone N2sh en zone N2 située sur les parcelles cadastrales D 313, D 294, D 722 en D 840 en partie,situées chemin du vallon.
- Modification de la zone URi1a en zone URm2a sur le secteur du Sandar situé chemins du Mathias et de la Sablière
- Modification de la zone URi2d en zone UEi2 avec un CES graphique de 0,4 et une hauteur graphique de 14m sur les parcelles cadastrées I 377, I 380 à I 384, I 455, I 456 et I 457 situées au sud du sentier du Bois des Côtes.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur les parcelles cadastrées I 536 et I209, situées chemin de Champivost.
- Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation n°3 "Sandar-Sablière" située chemin de la Sablière, et n°1 "Bellevue", située route de Bellevue.
- Modification des Espaces Boisés Classés et Espaces Végétalisés à Valoriser (EBC et EVV), sur les parcelles cadastrées I 536, I 209 situées chemin de Champivost, sur les parcelles cadastrées C 1, C 2, C 16, C 17, C 19 à C 22 et A 600 situées chemin du Mathias, sur les parcelles cadastrées E 782, E 779, E 785, E 957 situées route de la Garde, sur les parcelles cadastrées I 461, I 460 situées rue de Sans Souci, sur le secteur de la Gentil'Hordière situé Avenue du Général de Gaulle.

Commune de Limonest

- Modification des Espaces Boisés Classés et Espaces Végétalisés à Valoriser (EBC et EVV), de part et d'autre du chemin communal entre la route de Saint Didier et la route du Puy d'or, et inscrits sur les parcelles cadastrées D 879, D 881, D 559, D 556, D 554, D 475, D 784 en partie, situées sur le secteur de la Sablière.
- Modification de l'Espace Boisé Classé" (EBC) inscrit sur la parcelle B 61 située Route de la Chataignière.
- Modification du périmètre de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée E465 située route de la Garde.
- Modification du périmètre de l'Espace Boisé Classé(EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée B435 située route de saint Didier.
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) sur les parcelles cadastrées E844, E240, E834, située route de la Garde.
- Suppression de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée D 480 située Route du Puy d'Or.
- Suppression de l'Espace Végétalisés à Valoriser (EVV) inscrit sur les parcelles cadastrées D 619 située route de Saint Didier et D 323 située secteur Petit Paris Nord.
- Suppression de l'Espace Boisé classé (EBC) inscrit sur les parcelles A 475 et A 477 situées secteur du Bois d'Ars.
- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée B 214 située impasse Bellevue/Route de la Glande.
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) et Espaces Végétalisés à valoriser (EVV) sur le linéaire de la partie nord de la Route du Puy d'Or jusqu'au chemin du petit Paris.
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) isolés et réduction partielle au Nord de l'EBC principal, inscrits sur la parcelle cadastrée E903 située chemin de la Sablière.
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) inscrits sur les parcelles cadastrées D 449, H 46, H 47, H 48, H 705, H 707 situées sur le secteur du Petit Paris Nord.
- Suppression du Secteur de Mixité Sociale (SMS) sur le secteur compris entre les routes de Doncaster, Saint Didier et avenue du Général de Gaulle.
- Suppression du Périmètre d'Intérêt Patrimonial B1 inscrit route du Puy d'Or.

Commune de Lissieu

- Correction du tracé de la limite de la zone URi1c au Sud de la place du Grand Creux.
- Modification de la zone AU3 en zone UEi2 sur les parcelles cadastrées A 41, A 803, A 813, A 815, A 818, A 824, A 826, situées route départementale 306
- Modification de la zone AU3 en zone AUEi2 sur le secteur situé au nord de la ZA de la Braille, entre la route nationale 306 et le chemin de Roty
Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le périmètre délimité par la zone AUEi2 et les parcelles A 41, A 803, A 813, A 815, A 818, A 824, A 826, A 843.
- Modification de la pièce écrite de l'Élément Bâti Patrimonial n°10
- Modification de la zone A1 en zone N2 sur la parcelle cadastrée B 279 située chemin de Bartelières.
- Modification de la zone A2 en zone N2 sur une partie de la parcelle cadastrée A 655, située route de Limonest.
- Modification de la zone AU2 "la Buchette" en zone A1 située chemin de la Clôtre, chemin de la Buchette, chemin de Chamagnieu .
Suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°3 "La Buchette".
- Modification de la zone de A1 en zone N2 sur une partie des parcelles cadastrées B1308, B1590, B1589, B1588 et B505, situées chemin de la Carrière.
- Modification de la zone UCe4b en zone URi1c sur les parcelles cadastrées B781, B1929, situées chemin des Églantiers / chemin Neuf.
Modification de la zone UCe4b en zone URi2c sur les parcelles cadastrées B759, B760, B917, B919, B936, B937, B939, B940, B1330, B1331, situées chemin de la Saudrière.
- Modification de la zone URi1a en zone URi2c sur les parcelles cadastrées B1969, B1611 en partie, B1615 en partie, B1790, B1791, B2138, B2139, B2140, B2141, B2142, B2143, B2144, situées chemin des Églantiers.
Modification de la zone URi1b en zone URi1c sur les parcelles cadastrées B1653 en partie, B231, B232 en partie, B1003 en partie, B1004 en partie, B1967 en partie, B92, B94, B95, B110, B2170, B2223, B2225, B2366, B2367, B2368, B2369, B2370, situées chemin de la Dodate, chemin Neuf, chemin de Charvéry.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°4 "Charvéry", située chemin de Charvéry, chemin des Églantiers, chemin Neuf.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 "Croix Rampeau", située chemin de la Clôtre / Chemin de Croix Rampeau
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées B 339, B 869, B1865, B 1868, situées chemin des Champs et B 516, B 805, B 806, situées route départementale 306.
Modification de la zone N1 en zone N2 sur les parcelles cadastrées B 339, B 869 et B 340 situées chemin des Champs
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées B 516, B 805, B806, situées route départementale 306.
- Modification du périmètre de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur la parcelle cadastrée A 1429, située impasse Bizet
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER n° 6) pour équipement public, inscrit sur les parcelles B 1615 et B 1970 situées chemin des Églantiers

Commune de Lissieu

Modification de la zone URi2c en zone A2 sur les parcelles cadastrées à OB 1615, OB 1970 et une partie de la parcelle OB 1611 situées chemin des Églantiers.

- Suppression de l'emplacement Réservé de Voirie sur le bâtiment principal de la parcelle cadastrée B69, située chemin des Églantiers.
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) inscrits sur les parcelles cadastrées OA 426, OA 427, OA 443, OA 473 et OA 981, situées chemin des Rivières.
Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser sur les boisements longeant le chemin des Rivières et le cours d'eau.
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) inscrits sur les parcelles cadastrées B 557 à B 559, B 586, B 616 en partie, B626, B 1569, B 1341, B 1831, B 1832, situées sur le secteur de la Roue.

Commune de Lyon

- Modification de la rédaction des prescriptions pour l'ensemble des Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP).
- Modification de la rédaction de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) UNESCO.
- Modification de certaines fiches "Elément Bâti Patrimonial" (EBP) et ajustement des plans de zonage en conséquence.
- Amélioration, sur les cartes au 1/5.000 du stationnement, du graphisme de chacun des périmètres, pour mieux distinguer les périmètres entre eux et améliorer la lisibilité des plans.
- Amélioration, sur les plans "Economie", du graphisme de chacun des périmètres, pour mieux distinguer les périmètres entre eux et améliorer la lisibilité des plans.
- Actualisation des axes d'écoulement et des périmètres d'écoulement et d'accumulation.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.

Commune de Lyon 1^{er}

- Modification de la hauteur graphique de 13 m à 7 m sur les parcelles cadastrées AL 96, AL 283 et AL 284, situées place Colbert.

Commune de Lyon 2^{ème}

- Inscription de linéaire toutes activités :
 - sur le côté Nord de la rue "place d'Ainay",
 - sur le carrefour rue de Condé / rue d'Enghien,
 - sur la rue de Condé (côté Nord et côté Sud), depuis la rue d'Enghien jusqu'à la place Carnot.
- Modification de la zone UEi2 en zone UEi1 sur la parcelle cadastrée BC 77, située 30, rue Seguin.
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AD 83, située place des Cordeliers.
Inscription en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) de l'arbre existant à l'angle Sud-Est de l'église.
- Modification de la zone UL en zone UPr2 sur la parcelle cadastrée BC 314 (p) située quai Rambaud.
- Inscription de linéaires toutes activités au sud de la rue Casimir Périer, entre la rue Denuzière et l'Allée Paul Cherrer.
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AC 63, située entre la rue de la Bourse et le quai Jean Moulin.

Commune de Lyon 3^{ème}

- Modification de la zone UCe2a en zone UPr1 sur l'îlot compris entre les rues Garibaldi, Moncey et le cours Lafayette.
Inscription d'un polygone d'implantation avec une hauteur graphique à 35 m sur cet îlot.
- Extension du périmètre de polarité commerciale plafonnée à 1.000 m² de surface de plancher maximale autorisée, délimité par les façades nord donnant sur la place Béraudier (au nord), les voies ferrées (à l'est), l'avenue Georges Pompidou (au sud) et le boulevard Marius Vivier Merle (à l'ouest), jusqu'à la rue Villette .
- Inscription d'une localisation préférentielle pour équipement sportif, d'une surface de plancher de 2 000 m² minimum, au bénéfice de la commune, inscrit sur les parcelles cadastrées AZ 286, 287 et 288, situées rue Mouton Duvernet.
- Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) n° 6 pour équipement socio-culturel et extension de groupe scolaire, inscrit au bénéfice de la commune, à la seule parcelle cadastrée DP 28 située, 276, rue Paul Bert.
- Suppression de la prescription de continuité obligatoire inscrite sur le cours Albert Thomas, entre la rue Feuillat et la rue Professeur Rochaix
- Rectification, à la marge, des hauteurs graphiques inscrites de part et d'autre de la limite communale entre Lyon 3^{ème} et Villeurbanne.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 03, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie, boulevard Pinel.
- Inscription d'un linéaire artisanal et commercial sur le cours Gambetta, entre la rue du Commandant Fusier et l'avenue Maréchal de Saxe.
- Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les parcelles cadastrées CI 42, CD 64 à 66, situées rue Trarieux.
Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur ces parcelles.
Modification de la hauteur graphique de 13 m à 7 m sur les parcelles cadastrées CD 66 et CI42 (petite partie Sud-Ouest), situées 31, rue des Peupliers.
- Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles situées à l'angle rue Charles Richard et place du Château.
- Modification de la zone UEi1 en zone UEi2 sur la zone d'activité située rue Claudius Penet.
Modification de la zone URm2 en zone UEi2 sur la parcelle cadastrée CZ 83 située impasse Morel.
- Modification du pourcentage de la réservation n° 17 pour programme de logements, de 100 % à 50 % de la surface de plancher en logements aidés PLUS, PLAI ou PSLA, située 2, 4 et 6 rue Ferdinand Buisson ; avec la répartition suivante : 30 % PLUS/PLAI et 20 % PSLA.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 29 pour extension de place publique et voirie, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé rue Moncey.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée DN 55, située 216, avenue Félix Faure.

Commune de Lyon 3^{ème}

- Indication de la présence de l'espèce protégée d'écureuils roux dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui est créée sur les parcelles cadastrées CI 42, CD 64 à 66, situées rue Trarieux.
- Modification du linéaire artisanal et commercial en un linéaire toutes activités, au droit de la parcelle cadastrée AR 17 (côté Est), située place du Lac.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 42 pour équipement socio-culturel et éducatif, inscrit au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées DS 32 et 71 situées 77 et 77bis rue Richerand. Réduction de l'emprise de l'Emplacement Réservé (ER) n° 6 pour équipement socio-culturel et extension de groupe scolaire, inscrit au bénéfice de la commune, à la seule parcelle cadastrée DP 28 située, 276, rue Paul Bert.
- Amélioration, sur les cartes au 1/5.000 du stationnement, du graphisme de chacun des périmètres, pour mieux distinguer les périmètres entre eux et améliorer la lisibilité des plans.
- Modification de la zone UEi2 en zone URm1 sur la partie Nord de l'îlot délimité par les rues du Dauphiné, Saint Maximin, Rossan, le cours Albert Thomas et la rue Saint Théodore.
Inscription d'une marge de recul à l'Est de la zone URm1, rue Rossan et au Nord-Ouest de la parcelle cadastrée BC 57, rue du Dauphiné.
Inscription d'une marge de recul sur la partie Nord-Ouest de la parcelle cadastrée BC 57 située à l'angle des rues du Dauphiné et Saint-Théodore.
Inscription d'une hauteur graphique à 13 m à l'angle des rue Saint Maximin et Rossan. Modification de la hauteur graphique de 16 m à 19 m sur les parcelles cadastrées BC 57 et 62, situées rue Saint-Théodore.
Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur les parcelles cadastrées BC 7 à 10, 49, 53, 54, 57, 60, 62 et 64, situées entre la rue Saint-Théodore et la rue Rossan.
Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BC 57 située à l'angle des rues du Dauphiné et Saint Théodore.
Inscription de deux débouchés piétonniers de part et d'autre de la zone URm1, l'une sur la rue Saint-Théodore et l'autre sur la rue Rossan.
Inscription d'une réservation pour programme de logements dont la nature du programme est de 25 % en PLS et 20 % en PLUS ou PLAI, sur les parcelles cadastrées BC 7 à 10, 49, 53, 54, 57, 60 62 et 64, situées rue Saint Théodore.
Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 300 m² de surface de vente maximale autorisée sur la partie reclassée en URM1. Inscription d'un linéaire toutes activités sur la rue Saint-Théodore et le retour de la rue du Dauphiné.
- Inscription d'une hauteur graphique à 22 m sur la rue Richerand, entre la rue Roposte et la rue des Petites Soeurs.
Modification de la hauteur inscrite en coeur d'îlot de 19 m à 13 m, sur l'îlot délimité par les rues Roposte, Baraban, des Petites Soeurs et Etienne Richerand.

Commune de Lyon 4^{ème}

- Modification de la zone UEi2 en zone URm1 sur la parcelle cadastrée AP 119, située 69, rue Hénon.
Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 300 m² de surface de plancher maximale autorisée sur la même parcelle.
Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur les parcelles cadastrées AP 93 et 119.
- Extension de la marge de recul, jusqu'au campanile de l'église, sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée AR 142 située 4, rue Hénon
- Modification, suite à une erreur matérielle, de la localisation de l'Emplacement Réservé (ER) n° 6 pour réservation pour programme de logement : 46, rue de Cuire Parcelle N° AS157 au lieu 15, rue Henri Gorjus Parcelle n° AM55.
- Modification du bénéficiaire de l'Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 1 : Métropole de Lyon au lieu de Communauté Urbaine.
- Prolongement du cheminement à préserver et décalage du débouché piétonnier, situés rue André Bonin.
- Extension de la zone URm1 sur la parcelle cadastrée AC 42, située 82-84, rue Philippe de Lassalle.
- Décalage du cheminement piéton à préserver sur le passage Richan.
- Inscription d'une hauteur graphique à 16 m sur le groupe scolaire Commandant Arnaud.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AY 21, 22 et 23 situées 18bis, montée de la Boucle.
Inscription d'Espaces Boisés Classés (EBC) sur certains boisements situés sur ces mêmes parcelles.
- Modification de la zone URm1 en zone URc2 sur les parcelles cadastrées AC 80 et 81, situées 118, rue Hénon.
- Modification de la hauteur graphique de 13 m à 7 m entre le 14 et le 22, rue d'Ivry.
- Réduction de l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) sur quatre sheds et inscription en EBP de la maison sur la parcelle cadastrée AS 15, située 33, rue de Cuire.
Inscription d'un polygone d'implantation sur la partie Ouest de la parcelle.
Modification des hauteurs graphiques de 19 m à 16 m dans l'emprise du polygone
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 19 pour espace vert public, inscrit au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AX 129 située 10, rue Gigodot.
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AB 136 située 11, rue du Bois de la Caille.
- Modification de la hauteur graphique sur voie de 16 m à 10 m sur les parcelles cadastrées AX 161 et 162 situées à l'angle de la rue de Belfort et du passage Lamure.
- Suppression de la prescription d'Elément Bâti Patrimonial (EBP) inscrit sur le petit bâtiment situé perpendiculairement à la façade principale, 81, rue Hénon.
- Suppression de la prescription de Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° B5 - Impasse Dubois.
- Modification de l'écriture du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 « Grande rue » : Mise en place d'un VETC bas.

Commune de Lyon 4^{ème}

- Modification de la hauteur graphique de 13 m à 10 m sur le côté Sud de la rue Dumont.
- Modification de la zone URm1 en zone URc2 sur les parcelles cadastrées AC 80 et 81, situées 118, rue Hénon.
- Modification de la hauteur graphique de 13 m à 10 m sur les parcelles cadastrées AC 55 à 58, 64 et 79 (partie) situées rue Chazière.
- Modification, suite à une erreur matérielle, de la localisation de l'Emplacement Réservé n° 18 pour espace vert public, inscrit au bénéfice de la commune : Rue Duviard au lieu de Impasse Dubois.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.
- Modification de la hauteur graphique de 13 m à 16 m en coeur d'îlot sur la parcelle cadastrée AD 92, située 57, rue Chazière.

Commune de Lyon 5^{ème}

- Inscription d'un polygone d'implantation avec une hauteur graphique à 15 m sur la parcelle cadastrée AM 2, située place du 158^{ème} Régiment d'Infanterie.
Réduction des Espaces Végétalisés à Valoriser sous l'emprise du polygone.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie, sur les parcelles cadastrées AR 135 et 136, situées chemin de Choulans.
Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) sous l'emprise de ce nouvel ER.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.
- Modification de la zone URc2 en zone USP sur les parcelles cadastrées BR 28, 37 et 38, situées rue Commandant Charcot.
Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la partie Nord-Ouest de la parcelle cadastrée BR 38, située rue Commandant Charcot.
- Inscription de l'immeuble en Élément Bâti Patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AW 118, située 44, rue de la Favorite.
- Modification des prescriptions de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 0.1 - Unesco et zone tampon.
- Suppression des Espaces Boisés Classés sur la parcelle cadastrée AY 37, située 21, rue de la Garde.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) dans la cour du bâtiment central de l'Institut Notre Dame des Minimes sur la parcelle cadastrée AZ 93, située 65, rue des Aqueducs.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AP 10, située 21, rue des Farges.
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur une partie de la parcelle cadastrée AR 29, située 122, montée de Choulans.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la partie Sud de la parcelle cadastrée AN 13, située 1, rue Pauline Jaricot.
Modification des EVV à l'Ouest du bâti.
- Modification de la zone URm2 en zone URi2a sur le secteur compris entre le 7 et le 13 rue des Noyers.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée BO 63, située 13, avenue du Point du Jour.
Inscription d'une marge de recul sur cette parcelle.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée BE 45, située 164, rue Pierre Valdo.
- Suppression du polygone d'implantation avec une hauteur graphique à 10 m inscrit à l'Est de la parcelle cadastrée AR 252, située montée des Génovéfains.
Modification, en conséquence, de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 5-1 - Génovéfains.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 148, située 103, chemin de Choulans.

Commune de Lyon 5^{ème}

- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) et inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AX 20 et 21, situées rue des Soeurs Janin.
Modification de la hauteur graphique de 13 m à 16 m sur la parcelle cadastrée AX 21 ainsi que sur la partie Sud des parcelles cadastrées AX 19 et 20.
- Modification de la localisation du Cédrus Libani repéré dans la liste des Espaces Boisés Ponctuels (arbres remarquables) : 29 rue des Aqueducs au lieu du 31 rue des Aqueducs.
- Réduction des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la partie Nord-Ouest de la parcelle cadastrée AW 192, située rue Benoist Mary.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la limite Ouest de la parcelle cadastrée AW 52, située 14, rue Commandant Charcot.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AY 133, située avenue Barthélémy Buyer.
Inscription d'un Coefficient de Pleine Terre (CPT) graphique de 0,05 sur les parcelles cadastrées AY 116 et 133, situés avenue Barthélémy Buyer.
- Actualisation des axes d'écoulement et des périmètres d'écoulement et d'accumulation.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée BL 27, située 14, impasse des Mûres.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée BK 32, située 118B, rue Commandant Charcot
- Tènement compris entre la rue des Soeurs Bouvier, l'avenue de la 1^{ère} Division Française et l'avenue Debrousse :
Modification de la zone N2 en zone UPp.
Inscription d'un CES graphique à 0,25 sur les parcelles cadastrées BY 57 et 58, situées rue des Soeur Bouvier.
Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV).
Inscription d'une hauteur graphique à 13 m.
- Modification de la fiche descriptive de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°44 en faisant référence au parc de la Mûrière dans les « caractéristiques à retenir ».
- Modification de la zone URc1b en zone UPpa sur la parcelle cadastrée AN 35, située 8, rue Cardinal Gerlier.
- Modification des « caractéristiques à retenir » de la fiche descriptive de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°48.

Commune de Lyon 6^{ème}

- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situés sur la partie Sud-est (jardin botanique) du Parc de la Tête d'Or.
- Rectification, à la marge, des hauteurs graphiques inscrites de part et d'autre de la limite communale entre Lyon 6ème et Villeurbanne.
- Inscription de linéaire toutes activités :
 - au droit des immeubles situés du 107 au 133 rue Boileau,
 - à l'angle Nord-ouest de la place Puvis de Chavanne,
 - rue des Charmettes entre la rue Germain et la rue de la Viabert.
- Modification sur le plan "Habitat" , conformément à la liste des Emplacements Réservés (ER) pour réservation pour programme de logement : suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 4 inscrit 51, rue Garibaldi et inscription de cet ER au 34, rue Notre-Dame.
- Correction de l'erreur orthographique dans l'adresse de l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n° 10 dans la liste des EBP : Kléber au lieu de Kléberg.
- Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la partie Nord-Est de la parcelle cadastrée AR 24, située à l'angle de la rue Sully et de la rue Anatole France.

Commune de Lyon 7^{ème}

- Modification du périmètre du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A5 - Rue de Gerland par un découpage en 4 séquences :
 - Séquence A : parcelles cadastrées BN 9 à 12, 16, 18 à 21, 69 à 71 et 89,
 - Séquence B : parcelles cadastrées BN 26 à 37,
 - Séquence C : parcelles cadastrées BT 1 à 8,
 - Séquence D : parcelles cadastrées BT 26 à 33, 40, 64 et 65 ; BV 1 à 8, 11 à 14, 27 et 28 ; BW 32 à 40 et 95 ; BX 62, 63, 66 et 158.
- Modification de la hauteur graphique de 19 m à 16 m sur :
 - l'îlot délimité par : l'avenue Jean Jaurès, la place Jean Jaurès, la rue de Gerland, la rue Ravier (sauf la Bande de Constructibilité Principale (BCP) avenue Jean Jaurès qui reste à 25 m) ;
 - l'îlot délimité par les rues Ravier, de Gerland, du Pré Gaudry et l'avenue Jean Jaurès. (sauf la BCP avenue Jean Jaurès qui reste à 25 m) ;
 - la BCP située du 22 au 30 avenue Jean François Raclet et du 134 au 26 rue de Gerland, incluant l'angle avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland (parcelle cadastrée BW 32).
- Modification de la hauteur graphique de 25 m à 19 m sur la BCP du 2 au 4 rue Croix-Barret. Modification de la hauteur graphique de 16 m à 13 m dans le cœur d'îlot du 138 au 126 rue de Gerland.
- Modification de la zone UEi2 en zone UCe2a sur la parcelle cadastrée AP 17 située rue de Marseille. Inscription d'une polarité commerciale sans plafond et inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur cette parcelle.
- Ilot localisé à l'Est de l'impasse des Chalets :

Modification du périmètre et de l'affectation de l'Emplacement Réservé (ER) n° 52 pour groupe scolaire sur les parcelles cadastrées BK 186 (pour partie : p) et 187 (p), situées impasse des Chalets.

Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour place publique, au bénéfice de la Métropole, sur les parcelles cadastrées BK 186 (p), 187 (p) et 188, situées impasse des Chalets.

Modification de la hauteur graphique de 13 m à 25 m sur la parcelle cadastrée BK 186 (p) située à l'angle de l'avenue Berthelot et de l'impasse des Chalets.

Modification de la hauteur graphique de 13 m à 16 m sur le reste de la parcelle cadastrée BK 186 et sur une partie de la parcelle cadastrée BK 187.
- Ilot localisé à l'Ouest de l'impasse des Chalets :

Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole, entre l'avenue Berthelot et la rue Duvivier.

Inscription d'une ligne d'implantation, au droit de ce futur ER, sur les parcelles cadastrées BK 200 et 202.

Inscription de deux marges de recul, l'une au Sud des parcelles cadastrées BK 191 et BK 200, et l'autre à l'Est de la parcelle cadastrée BK 191.

Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 7.5 - Duvivier.
- Inscription d'une localisation préférentielle pour un gymnase, de 1 800 m² de surface de plancher, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BO 56 et 57, situées à l'angle de la rue Victor Lagrange et l'avenue Jean Jaurès.

Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser sur la parcelle BO 57.
- Suppression du Périmètre d'Attente de Projet (PAP) situé sur îlot compris entre l'avenue Debourg, l'avenue Jean Jaurès, la rue Challemel-Lacour et l'allée de Fontenay.

Inscription de trois polygones avec des hauteurs graphiques de 10 à 28 m.

Inscription d'un secteur de zone sur la parcelle cadastrée CD 14 et sur la partie Nord de la parcelle cadastrée CD 16.

Prolongement de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 52 jusqu'à l'avenue Jean Jaurès, inscrit au bénéfice de la Métropole.

Commune de Lyon 7^{ème}

- Modification de la zone UEi1 en zone USP sur les parcelles cadastrées BZ 167 et 168, situées à l'angle de l'avenue Tony Garnier et la rue du Vercors.
Modification de la hauteur graphique à 22 m sur ces parcelles.
- Modification de la zone UEi1 en zone UEi2 sur l'ensemble du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Porte Ampère - Techsud situé boulevard Chambaud de la Bruyère.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour groupe scolaire, au bénéfice de la commune, sur l'îlot délimité par les rues Croix-Barret, de Gerland et Raclet.
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) de voirie dans le prolongement de l'ER de voirie n° 86 situé au Sud de la rue Croix-Barret.
Décalage du débouché de voirie dans l'axe de cet ER de voirie.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 2 pour cheminements piétons ou cyclistes, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, de la rue de Surville à l'ER n° 3 cheminement Saint-Fons.
Inscription d'un débouché de voirie sur la rue de Surville.
Inscription d'une marge de recul au droit des parcelles cadastrées CH 30, 252 et 253 situées rue Saint Jean de Dieu.
- Modification du secteur de mixité sociale (SMS) en excluant :
 - l'emprise comprise entre la rue Jean Vallier, l'avenue Jean Jaurès, l'avenue Debourg et la rue Georges Gouy ;
 - et l'emprise comprise entre la rue Challemel-Lacour, la rue de Gerland, l'avenue du Château de Gerland et l'ER de voirie n°91.
- Inscription d'un linéaire toutes activités :
 - rue Bonald, entre la rue Cavenne et la rue de Marseille,
 - rue Sébastien Gryphe, entre la rue Salomon Reinach et la rue de la Thibaudière,
 - rue Jangot.

Inscription d'un linéaire commercial et artisanal :

 - cours Gambetta, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Commandant Fuzier,
 - avenue Jean Jaurès, entre le cours Gambetta et la Grande Rue de la Guillotière.
- Modification de la zone UCE3a en zone USP sur le Sud de la parcelle cadastrée BZ 174 située 11, rue du Vercors.
- Modification de la zone UEi1 en zone USP sur les parcelles cadastrées BT 18 , BT 19 et BV 15 situées boulevard de l'Artillerie.
- Modification de la zone URm1 en zone USP sur les parcelles cadastrées BP 1 et 2 situées avenue Général Leclerc.
- Modification de la zone UEi2 en zone URm1 sur la partie Nord-Est de la parcelle cadastrée BL 26 située 110, avenue Berthelot.
Inscription d'une marge de recul de 7 m de profondeur sur la rue Paul Duvivier, au droit des parcelles cadastrées BL 1 et 26.
Inscription d'un polygone d'implantation sur les parcelles cadastrées BL 1, 2 et 26 et d'un sous-secteur de zone.
Inscription d'une hauteur graphique à 25 m et 19 m sur la parcelle cadastrée BL 1 et sur une partie de la parcelle cadastrée BL 26.

Commune de Lyon 7^{ème}

- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BN 1 située entre les rues Crépet, Félix Brun, des Girondins et le boulevard Yves Farge.
- Inscription d'un polygone d'implantation sur l'îlot compris entre les rues de l'Université, d'Anvers, Renan et Saint-Jérôme.
- Suppression de l'Elément Bâti Patrimonial n° 43 inscrit sur les bâtiments situés 33, rue du Repos.
- Inscription d'une ligne d'implantation sur les parcelles cadastrées AP 37 et 42 situées à l'angle des rues Pasteur et Université.
Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée sur la parcelle cadastrée AP 42.
Modification, en conséquence, de la hauteur graphique en conformité avec la nouvelle implantation souhaitée en façade sur le square.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) de voirie pour élargissement de voie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, au droit de la parcelle cadastrée CE 69, située rue de Gerland.
- Modification de la zone UCe2a en zone UEi1 sur les parcelles cadastrées AV 39 et 40 situées à l'angle des rues Bancel et Raoul Servant.
Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 14, pour réservation pour programme de logement, inscrit sur ces parcelles.
- Modification des principes d'aménagement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 7.4 - Allée de Gerland / 137 rue de Gerland.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 7-1 - Mazagran.
- Modification du tracé du secteur de zone du polygone d'implantation situé entre l'avenue Debourg, la rue Marcel Mérieux et les Emplacements Réservés (ER) de voirie n° 51 et 52, en excluant les parcelles cadastrées CD 8 à 11.
- Modification de la zone URm1 en zone UCe2b sur la partie Est de l'îlot compris entre les rues Rachais, Grande Rue de la Guillotière et Alphone Daudet.
Inscription d'une hauteur graphique à 7 m en cœur d'îlot.
Inscription d'une discontinuité obligatoire sur 20 m, rue Rachais.
Modification du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A4 - Grande Rue de la Guillotière.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 15, pour réservation pour programme de logement, inscrit sur les parcelles cadastrées AW 58, 123 et 137, situées 24, rue Renan.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.
- Modification des caractéristiques des Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP) A3 - Guillotière-Béchevelin et A4 - Grande-rue de la Guillotière.
- Recalage, à la marge, de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 66, pour élargissement de voie, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée CI 6, située 353 avenue Tony Garnier.
Repositionnement, en conséquence, des deux polygones d'implantation situés sous cet ER.
Repositionnement du polygone d'implantation et du secteur de zone au Nord de la piscine.
Modification, à la marge, de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV).

Commune de Lyon 7^{ème}

- Suppression de l'Emplacement Réserve (ER) n° 13, pour réservation pour programme de logement, inscrit sur les parcelles cadastrées AV 49 et 51, situées à l'angle des rues Etienne Rognon et Professeur Zimmermann.
- Inscription en Elément Bâti Patrimonial (EBP) de 2 bâtiments situés :
 - 69 rue de Gerland,
 - 128 avenue Jean Jaurès.

Commune de Lyon 8^{ème}

- Réduction du périmètre du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A1 - Route de Vienne.
Réduction ponctuelle des hauteurs de 1 niveau sur certains axes :
 - Angle Route de Vienne / P. Delore : à 16m (jusqu'au 103, route de Vienne inclus)
 - rue P. Delore (à 13m : du 14 au 18, puis de la rue St Vincent de Paul à la rue Carrier),
 - rue Fonlupt (à 10 m côté Ouest et à 10 m côté Est (à l'exception de l'immeuble sis n°11-13),
 - rue A. Dumont (à 10 m sauf à l'angle Ouest avec la rue A. Lavirotte),
 - rue Carrier (à 10 m : au Nord, de la rue Champagneux au n°23 de la rue inclus / et au sud, du n°4 au n°24),
 - et sur le cœur d'îlot Carrier-Delore-Audibert Lavirotte- Vienne (à 10m).
- Modification de la zone URm1 en zone URi1b sur l'îlot délimité par les rues de la Concorde, professeur Beauvisage, Rochambeau et Laurent Carle.
Suppression de la hauteur graphique inscrite, sur cet îlot, le long de la rue Professeur Beauvisage.
- Modification du périmètre du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A1 - Route de Vienne.
Suppression de la mention du Coefficient d'Emprise au Sol (CES) graphique de 0,05 inscrit sur l'îlot situé à l'angle de la route de Vienne et de la rue Croix-Barret.
Modification de la hauteur graphique de 16 m à 19 m à l'angle de la rue Croix-Barret et de la route de Vienne.
Modification de la hauteur graphique en bande de constructibilité secondaire de 7 m à 13 m sur cet îlot.
- Inscription d'une localisation préférentielle pour équipement scolaire, de 4 288 m² d'emprise de terrain, au bénéfice de la commune, place Julien Duret.
Inscription d'une localisation préférentielle pour espace vert, de 1 000 m² d'emprise de terrain, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées CI 154 à 158 et CI 417, situées 79 au 83, rue du Moulin à Vent.
Inscription de deux débouchés piétonniers, l'une au Nord-Est de la place Julien Duret et, l'autre au Sud de la parcelle cadastrée CI 142, située 10, avenue Henri Barbusse.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 22, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de voie, situé Voie Nouvelle, de cours Albert Thomas à avenue des Frères Lumière.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°45, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de voie nouvelle.
- Inscription d'une hauteur graphique sur la mairie du 8^{ème} arrondissement :
 - à 25 m sur la partie du bâtiment situé à l'Ouest,
 - à 16 m sur la partie du bâtiment situé à l'Est.
- Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BP 100, située 3 - 3bis rue Saint Gervais.
- Modification de la zone UEi1 en zone URm1 sur la parcelle cadastrée BK 53 située 29, rue Pierre Delore.
- Modification de la zone URm1 en zone URi1a sur les parcelles cadastrées AX 15, 37 à 40, 42, 45 à 51, 177 à 178, 210 à 211, situées avenue Paul Santy.
Suppression, en conséquence, des hauteurs graphiques sur cet îlot.
- Modification du secteur de mixité sociale (SMS) en excluant l'îlot délimité par la rue Stéphane Coignet, les avenues Viviani, Paul Santy et la rue Jules Valensault.
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser sur les parcelles cadastrées BK 62 et 63, situées rue Professeur Kleinclausz.

Commune de Lyon 8^{ème}

- Modification de la zone URm1 en zone UEi1 sur les parcelles cadastrées BK82 et BK 83 situées rue Audibert et Lavirotte.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 - Mermoz Sud / Ilot CROUS.
Modification des hauteurs graphiques de 16 et 19 m à 22 m.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AW 80, située 8, rue de la Meuse.
- Inscription d'une localisation préférentielle pour espace vert, de 1 000 m² d'emprise de terrain, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées CI 154 à 158 et CI 417, situées 79 au 83, rue du Moulin à Vent.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur le Sud de la parcelle cadastrée CD 10, située rue Philippe Fabia.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.
- Modification de la hauteur graphique sur la bande de constructibilité principale (BCP) de 16 m à 19 m sur les parcelles cadastrées AY 96, 97 et 98 situées à l'angle de l'avenue Général Frère et du boulevard Pinel.
- Inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AW 41 et AW 48, situées respectivement 12 et 13 avenue Pierre Millon.
Modification de la hauteur graphique sur la bande de constructibilité principale (BCP) de 19 m à 16 m inscrite de part et d'autre de l'avenue Pierre Millon.
Extension du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) 8.3 sur l'avenue Millon.
- Extension du périmètre de polarité commerciale plafonnée à 2.000 m² de surface de vente maximale autorisée, sur les parcelles cadastrées BM 20, 40, 48, 52 et 55, situées à l'angle des rues Marius Berliet et Saint-Maurice.
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BK9, située à l'angle de la rue Villon et du boulevard des Etats-Unis.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 25, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création d'un transport en commun en site propre dans le prolongement de la rue Saint Nestor.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 23, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie, situé rue Marius Berliet.
- Modification du secteur de mixité sociale (SMS) en excluant l'îlot délimité par les voies ferrées (à l'Ouest), la rue Pierre Delore, la rue Audibert et Lavirotte, la route de Vienne et la rue Montagny.

Commune de Lyon 9^{ème}

- Modification de la zone URc2 en zone URm2 de part et d'autre de l'impasse du Béal.
- Modification de l'emprise du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A13 - Rue du Bourbonnais - Impasse du Béal, au Nord-Est et Sud-Est.
Modification de la hauteur graphique de 19 m à 16 m sur l'avenue Sidoine Apollinaire et la rue Marrietton.
Modification de la hauteur graphique de 19 m à 13 m sur les parcelles cadastrées BP 33, 195, 234 (p) et 249, situées rue du Bourbonnais.
Modification de la hauteur graphique à 10 m de part et d'autre de la rue du Béal et de part et d'autre de la rue des Plâtriers.
- Suppression du périmètre d'attente de projet sur la partie située à l'Est de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 81 (inscrit de la rue du Souvenir à la rue du Bourbonnais).
Inscription d'une marge de recul sur la limite Est de la parcelle cadastrée BN 92, le long de la rue du Bourbonnais.
Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dont le périmètre est délimité par la rue du souvenir, l'ER de voirie n°81 et la rue du docteur Horand.
- Modification des zones UEi1 et URc1b en zone USP sur les parcelles cadastrées AV 70, 72, 73, 79 et 90, AW 10, 16, 20, 21, 23, 24 et 26, situées rue Saint-Simon.
Suppression du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A4 sur cette nouvelle zone USP.
Modification de la hauteur graphique de 13 m à 16 m sur les parcelles cadastrées AV 70, 73 et 79.
Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur le Nord de la parcelle cadastrée AV 79, et inscription d'un EVV au Sud de cette parcelle.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la partie Sud de la parcelle cadastrée AW 8, située 11, impasse des Jardins.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AC 25, située 70, rue Pierre Termier.
Inscription d'une hauteur graphique à 10 m sur la parcelle.
- Modification de la zone UEi1 en zone UEi2 sur la parcelle cadastrée BP 88 délimitée par les rues des Combattants d'Afrique du Nord, Gorge de Loup et l'avenue Joannès Masset.
Modification de la hauteur graphique de 13 m à 19 m sur l'ensemble de cette parcelle.
- Suppression des deux débouchés piétonniers inscrits sur la parcelle cadastrée AK 15, située rue Pierre Baizet et inscription, en lieu et place, de deux débouchés de voirie.
- Modification de la zone UL en zone N2 sur les parcelles cadastrées BP 13 et 254, situées avenue Sidoine Apollinaire - rue des Deux Amants.
Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la partie Nord-Est de la parcelle cadastrée BP 13 et sur la partie Sud de la parcelle cadastrée BP 12.
- Modification des Espaces Boisés Classés et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AT 4, située rue du Château de la Duchère.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur le tènement situé au niveau du Pont de l'Île Barbe.
- Modification de l'emprise de l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n° 66 sur la parcelle cadastrée BI 21, située 9, rue Tissot.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.

Commune de Lyon 9^{ème}

- Modification de la zone N2 en zone UPp sur la partie Sud de la parcelle cadastrée AK2, située 48, rue Pierre Baizet.
Inscription d'un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) graphique de 0,40 sur la zone UPp élargie à l'extension réalisée.
Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) au niveau de la zone UPp créée.
Inscription d'une hauteur graphique à 13 m sur la zone UPp créée.
- Modification de la zone URc1a en zone UEi1 sur la parcelle cadastrée AO 76, située 370, boulevard Balmont.
Suppression du périmètre de la polarité commerciale plafonnée à 300 m² inscrit sur cette parcelle.
- Modification de l'emprise de l'Elément Bâti Patrimonial n° 58 en incluant le bâti de la parcelle cadastrée AS 25, située rue des Erables.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée AP 71, située avenue Andreï Sakharov.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour espace vert public, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée BX 3, située 18, rue de la Chapelle.
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour espace vert public, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée BX 26, située avenue Barthélémy Buyer.
- Suppression de l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n° 86 inscrit sur le bâti de la parcelle cadastrée BO 53, située 17, rue Docteur Horand.
- Modification de la zone UEi1 en zone UCe3a sur la partie Sud de la parcelle cadastrée BV 119 située rue Louis Loucheur.
Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 300 m² de surface de vente autorisée sur cette zone.
- Inscription d'un polygone d'implantation sur la parcelle cadastrée AL 131 située entre les rues Joannès Carret, Henry Lafoy et Félix Mangini.
Modification de la hauteur graphique de 16 m à 19 dans l'emprise du polygone.
Inscription d'un polygone d'implantation sur les parcelles cadastrées AL 106, 116, 122, 124, 128 et 132 situées entre les rues Joannès Carret, Henry Lafoy, Félix Mangini et Plasson.
- Modification des Espaces Boisés Classés sur la parcelle cadastrée AN 1, située 216, avenue du 25^{ème} Régiment du Tir Sénégalais.
- Modification de la hauteur graphique de 13 m à 10 m sur les parcelles cadastrées BP 4, 137, 138, 139, 262, 263 et 264 situées entre l'impasse Bellefontaine et la rue du Béal.
- Inscription d'une prescription de discontinuité obligatoire sur les parcelles bordant le côté Est de la rue de la Claire (du n° 57 au n° 65), sur la portion comprise entre la rue Laure Diebold et la rue de Bourgogne.
- Modification de la zone UEi1 en zone N2 sur une partie des parcelles cadastrées AN 15 et 81, situées le long de la rue de Saint-Cyr.
- Suppression du linéaire toutes activités inscrit au Nord et au Sud de la rue Saint-Pierre-de-Vaise, entre la rue Michel Berthet et la place Saint-Didier.
Maintien du linéaire toutes activités sur une partie de la parcelle cadastrée BS 72.

Commune de Marcy-l'Etoile

- Inscription de la possibilité d'un changement de destination sur l'ensemble des constructions du château du Parc de Lacroix Laval situé sur la parcelle cadastrée AK 4.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) et de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV), autour de l'Étang, sur la parcelle cadastrée AM 163 située chemin des Terres d'Or.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) inscrits sur les parcelles cadastrées AL 222, AL 223, AL 225, AL 226, AL 228, AL 229 situées 55 allée des Chênes.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée AB 119 située 10 chemin de Grange neuve.
- Modification de la zone N1 en zone N2 sur les parcelles cadastrées AM 23, AM 25, AM 76 à 80 et AM 172 à 174 situées sur le secteur "Combe au vers".
- Modification de la zone URi2c en zone URi2d sur le secteur situé entre la route de Sain Bel et l'avenue de Lacroix Laval sur le quartier du Bois de l'Etoile.
- Modification de la zone URm2a en zone URm2c sur les parcelles cadastrées AB 82 à 84 et AB 86, et en zone URi2c sur les parcelles cadastrées AB 77 à 81 et AB 85, situées entre les rues Lafont, Madone et Mérieux.
- Modification de la zone URm2b en zone URi2c sur les parcelles situées entre l'avenue Jean Colomb, le chemin de l'Orme et l'Emplacement Réservé pour cheminement piétons. Inscription d'une marge de recul de 5 mètres, chemin de l'Orme sur la zone URm2b.
- Modification de la limite des zones USP et UEi2 sur la parcelle AI 1 située route de Sain Bel et avenue des Alpes.
- Modification de la zone URm2a en zone URc2 avec une hauteur graphique de 11m sur les parcelles cadastrées AH 250 et AH 220 et situées dans le secteur Grande Croix.
- Modification de l'espace boisé classé (EBC) inscrit sur la parcelle AL 23 située impasse du Bois.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur les parcelles cadastrées AM 158 et AM 170 situées rue des Terres d'or.
- Modification d'un Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé dans le secteur Font Vernay et Grange Neuve, sous la servitude de la ligne électrique à haute tension.
- Suppression de l'axe de ruissellement traversant les parcelles cadastrées AM169 et AM170 situées sur le secteur Combe au Vers.

Commune de Meyzieu

- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la commune, en bordure Sud de la rue du Rambion, entre le pont situé en limite communale avec Décines et le Chemin de Chassieu à Meyzieu, Suppression, en conséquence, des Espaces Boisés Classés (EBC) inscrits en bordure Sud de la rue du Rambion, à l'Ouest de la rue de Chassieu à Meyzieu.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, entre les n°291 et n°303 côté Nord de l'avenue de Verdun sur une bande de 3 m de largeur à partir de la voie, Suppression en conséquence des Espaces Boisés Classés (EBC) inscrits sur cette même bande de 3 m.
- Inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) et modification des EVV existants, sur les îlots boisés situés dans la zone AURi1c, sur le secteur des Taches entre la rue de Marseille et la route d'Azieu.
- Inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les boisements en bord de canal sur les 2 rives, et sur le secteur de la promenade d'Herbens.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) de voirie, sur la route d'Azieu, entre la rue de Marseille et le chemin des Taches, côté Sud, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement et création d'une piste cyclable à double sens.
- Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BY 303, située 10 rue Joseph Desbois.
- Inscription en cheminement à préserver de la rue Ronsard, entre l'impasse Jules Reynaud et l'avenue Lucien Buisson.
- Inscription en cheminement à préserver de l'impasse Jules Reynaud, entre l'allée Joannès Gonon et la rue Ronsard.
- Inscription en cheminements à préserver continus des chemins de halage sur les rives Nord et Sud du Canal.
- Modification du linéaire toutes activités en linéaire artisanal et commercial rue Antoine Vacher, côté ouest, entre la rue du commerce et la rue de la République et sur le retour, rue de la République, Modification du linéaire Toutes Activités sur la place Jean Monnet prenant en compte les activités existantes.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit au Nord de la parcelle cadastrée BM 5, situé en rive Sud le long du canal de Jonage.
- Modification de la largeur de l'Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons et cyclistes n°23, allant de la rue Henri Lebrun à la rue du 8 mai 1945 : largeur de 5 à 8 m.
- Modification de la zone A2 en zone N2 sur la parcelle cadastrée AB 152 où sont situés les bâtiments de l'Iloz, ainsi que sur la construction située au Nord-Ouest de ces derniers, Modification de la zone A1 en zone N1 sur la parcelle cadastrée AB 151 où sont situés les abords et jardins de l'Iloz.
- Modification de la zone A2 en zone UPP sur la parcelle cadastrée CV 52, située au droit du 18 chemin de la Sapinière.

Commune de Meyzieu

- Modification de la zone A2 en zone USP sur la partie de la parcelle cadastrée DB 28, située à l'Est de la Zone Agricole Protégée (ZAP) du Biézin, et en zone AU2 sur le reste du secteur entre la rue du Rambion, le chemin de Chassieu à Meyzieu et la limite de la Zone Agricole Protégée (ZAP) du Biézin, Inscription d'un débouché de voirie vers le Sud, dans le prolongement du boulevard Pierre Mendès France,
Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) situés le long du côté Sud de la rue du Rambion, et modification des autres EBC en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les zones USP et AU2 créées, sauf sur la partie Sud des EBC situés le long du chemin de Chassieu à Meyzieu, ces EBC étant maintenus,
Inscription d'une hauteur graphique sur la zone USP créée,
Inscription de la zone assainissement collectif sur les zones USP et AU2 créées.
- Modification de la zone AURi2b en zone URi2b en partie Sud de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°5 - Trux-Louvatière, autour de la rue des Trux,
Modification de la zone AURi2c en zone URi2c sur la partie Sud du secteur zoné en AURi2c de l'OAP n°5.
- Modification de la zone N2 en zone A2 sur le secteur les Balmes - La Garenne.
- Modification de la zone UEc en zone URm2a sur le secteur situé entre la rue Jean-Louis Barrault et le passage Jean-Louis Bonnard, au Nord de la rue de la République.
- Modification de la zone URm2a en zone URm2b sur la parcelle cadastrée DH 485, située à l'angle des rues de l'Ardèche et d'Aquitaine.
- Modification de la zone URm2b en zone AURm2b à l'Ouest de la rue du 8 mai 1945, entre le square Fleury Patton et la rue Joseph Desbois,
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 - Gare / Carteron / République / 8 mai 1945,
Inscription sur le secteur en AURm2b, d'un seuil d'opération dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Gare / Carteron / République / 8 mai 1945 : toute opération de construction ou d'aménagement doit, soit développer une surface de plancher minimale de 4000m², soit porter sur un terrain d'une superficie minimale d'un hectare.
- Modification de l'affectation de l'Emplacement Réservé (ER) aux équipements publics n°28, situé avenue du Dauphiné, au bénéfice de la commune : passage d'une extension de parking à un espace public.
- Modification de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°10, inscrit au 97 Rue de la République, avec la désinscription partielle des murs d'enceinte de la propriété, sur les rues Jean Jaurès et de la République, en maintenant l'EBP sur la partie de mur en façade du carrefour République/Jaurès/Aquitaine.
- Modification du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A4 - rue Gambetta : suppression de la partie Nord-Ouest située à l'angle de la VN 16 et de la rue Gambetta.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°25 pour élargissement du Chemin du Trillet, Inscription d'un débouché de voirie vers le Sud dans le prolongement du boulevard Pierre Mendès France.
- Suppression de l'Espace Boisé Classé (EBC) ponctuel de l'arbre remarquable situé au droit du 20 rue Jean Mermoz sur la parcelle cadastrée BD 440.

Commune de Meyzieu

- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur une bande de 80 m de large de part et d'autre de l'axe de la ligne électrique LA BOISSE-CUSSET-POSTE, au niveau du lieu-dit "les Alivoz".
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) inscrits sur les parcelles situées de part et d'autre de l'avenue du Crottay, exceptés les linéaires d'arbres présentant un intérêt situés en bordure de voie et sur les haies bocagères.

Commune de Mions

- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 2 - Quartier Joliot-Curie.
- Mise à jour de certaines photographies dans le document "Périmètres d'Intérêt Patrimonial" (PIP).
- Mise à jour de certaines photographies dans le document "Éléments Bâti Patrimoniaux" (EBP).
- Inscription en Élément Bâti Patrimonial (EBP) de la Maison Roth sur la parcelle cadastrée AY 39, située 4, impasse du Pavé.
- Inscription en Élément Bâti Patrimonial (EBP) de la Maison Quinon sur la parcelle cadastrée AS 515, située 1, place de la République.
- Modification des caractéristiques du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A3 - rues Anatole France & Louis Blériot, en mentionnant le Clos d'Angèle situé sur la parcelle cadastrée AX 367 au 4, rue Anatole France.
- Modification de la zone N2 en zone USP sur la partie Nord de la parcelle cadastrée ZL 157, située rue Mangetemps et maintien de la zone N2 sur la partie Sud de cette parcelle.
Modification de la zone USP en zone N2 sur les parties Sud des parcelles cadastrées ZL 139, 141, 145, 155, 157 et 190, situées rue Mangetemps.
Modification de l'emprise de l'Emplacement Réservé (ER) n° 5 pour équipement sportif, culturel, éducatif et de loisirs, inscrit au bénéfice de la commune, en incluant la parcelle cadastrée ZL 157.
Modification, en conséquence, du plan d'assainissement.
- Inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) N2s2, avec un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) graphique de 0,11, sur la parcelle cadastrée ZC 131, située 3, route de Toussieu.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue de la Libération, de la place Jean-Jacques Rousseau à la rue Anatole France, sur les parcelles cadastrées AX 165 et AX 241.
- Modification de l'emprise de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 56, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour voie nouvelle de la rue Eugène Pottier à la rue Salvador Allende en incluant la parcelle cadastrée BE 163.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour aménagement d'un dispositif de gestion des eaux pluviales, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées ZH 42, 55, 61, 62 et 87, situées rue Yves Farge.
Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée ZH 61, située rue Yves Farge.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour aménagement d'un dispositif de gestion des eaux pluviales, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées ZH 71 à 74, situées rue Salvador Allende.
- Suppression du cheminement à préserver sur la parcelle cadastrée ZC 131, située 3, route de Toussieu.
- Modification de la zone A en zone URi2b sur une partie des parcelles cadastrées ZC 84 et 100 et modification de la zone URi2b en zone A sur une partie de la parcelle cadastrée AZ 327, situées rue Pasteur.
Modification, en conséquence, du plan assainissement.

Commune de Mions

- Recalage des limites des zones URm1d et URi2a selon l'axe des rues Aimé Césaire, Charles Péguy et Django Reinhardt.
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées ZK 1 à 5, situées route de Corbas.
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées ZI 8, 9, 12, 13, 14,15, 27, 28, 44, 48, 50 et BK 17, situées chemin de Feyzin.
- Modification de la zone N2 en zone A2 sur les parcelles cadastrées ZL 52 à 57, 61 à 63, 80 à 82 et 105, situées rue Mangetemps.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 327, située 2, allée Pierre Wroblewski.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 280, située 83, route de Saint-Priest.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BC 64, située 1, impasse de la Roche.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BE 66 à 69, située à l'angle des rues Victor Hugo et Yves Farge.
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AP 11 et 12, situées 4-6, rue Paul Langevin.
- Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées ZC 68 et 69, situées route de Toussieu.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 1 pour la réalisation d'un EHPAD, inscrit au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AY 24, située rue de la Libération.
Inscription sur cette même parcelle d'une réservation pour programme de logements, dont la nature du programme est de 100 % de la surface de plancher affecté en logements aidés PLUS, PLAI, PLS dont un maximum de 10 % en PLS.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour square, au bénéfice de la commune, sur une partie de la parcelle cadastrée AY 39, située 4, impasse du Pavé.

Commune de Montanay

- Modification des caractéristiques à retenir sur la pièce écrite du Périmètre d'Intérêt Patrimonial n° A4.
- Modification des caractéristiques à retenir sur la pièce écrite du Périmètre d'Intérêt Patrimonial n° A3.
- Modification des caractéristiques à retenir sur la pièce écrite du Périmètre d'Intérêt Patrimonial n° A2.

- Modification des pièces écrites des "Périmètres d'Intérêt Patrimonial" et "Éléments Bâti Patrimoniaux".

- Modification de l'emprise de l'Élément Bâti Patrimonial n° 1, inscrit sur la parcelle cadastrée AC 321, située rue Centrale.

Modification de l'emprise de l'Élément Bâti Patrimonial n° 2, inscrit sur la parcelle cadastrée AE 109, située rue de la Grande Charrière.

Modification de l'emprise de l'Élément Bâti Patrimonial n° 9, inscrit sur la parcelle cadastrée AD 85, située rue des Dîmes.

- Modification de l'emprise du Périmètre d'Intérêt Patrimonial n° A4 sur la parcelle cadastrée AE 196 située rue de la Grande Charrière.
- Modification de la zone UEi2 en zone URi1b sur les parcelles cadastrées ZB 397 et ZB 303 en partie, situées route des Echets.
- Modification de la zone AURi1b en zone A2 sur les parcelles cadastrées ZB 100 et ZB 101 situées route des Echets.
Suppression de l'orientation d'aménagement et programmation n°2 inscrite sur les parcelles ZB 100 et ZB 101.
- Modification de la zone USP en zone A2 sur la parcelle cadastrée ZB 300 située route des Echets
Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé pour équipement public n°1 inscrit sur la parcelle cadastrée ZB 300.

Commune de Neuville-sur Saône

- Inscription de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°6 "Dugelay" sur les parcelles cadastrées AI 53 à AI 56, AI 425, AI 426, AI 507, AI 741, AI 932, AI 933 situées rue Pierre Dugelay / avenue du 11 novembre 1918.
- Inscription d'un polygone d'implantation sur les parcelles cadastrées AC 93, AC 242, AC 251 situées place Jean Christophe
- Inscription de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°7 « Gambetta » sur les parcelles cadastrées AI 32, AI 88, AI 414, AI 416, AI 469, AI 877, AI 1013, AI 1014, AI 1041, AI 1042, AI 1048 situées sur le secteur Burdeau/Gambetta/Dupont.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 "La Vosne - Blanchisserie" et extension du périmètre sur les parcelles cadastrées AB 352, AB 428, AB 604, AB 605, AB 611, AB 619, AB 767 situées chemin de la Blanchisserie.
- Modifications de la zone AUEi1 en zones AUEi2 sur les secteurs au Nord et au Sud de la zone "En Champagne" située route de Trévoux
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°4 « Zone en Champagne ».
- Modification de la polarité commerciale de 1000 m2 de plafond à 3500 m2 de plafond sur les parcelles situées entre les rues du 11 novembre/Dugelay/Van Doren.
Modification de la polarité commerciale de 1000 m2 de plafond à 300 m2 de plafond sur le secteur compris entre les rues Pollet/Dugelay/Parenty-Cugnet et la voie ferrée.
- Modification de la zone N1 en zone A1 sur le secteur "Simandres / Le Parc" situé chemin de la Cage
Extension de la zone N2 sur les parcelles cadastrées AH 450, AH 451, AH 381 en partie et AH 81 en partie, situées chemin de la Cage.
Extension de la zone A2 sur les parcelles cadastrées AH 53 et AH 54 situées chemin de la Cage
- Modification de la zone N2 en zone A1 sur les parcelles cadastrées AE 214 et AE 215 situées chemin de Terre Cage à Fagne.
- Modification de la zone UCe4b en zone URi2d sur la parcelle cadastrée AI 373 située avenue Gambetta.
Modification du Périmètre d'Intérêt Patrimonial n° A2.
- Modification de la zone URm2a en zone URm2c sur les parcelles cadastrées AI 584, AI 585, AI 684, AI 685, AI 397 en partie, AI 1056, AI 1057 en partie, et AI 920 en partie, situées avenue Gambetta
Modification de la zone URm2a en zone URi2d sur les parcelles cadastrées AI 694, AI 383, AI 518, AI 427, AI 479, AI 920 en partie, situées à l'angle des rues Gambetta/Gorgeat.
- Modification de l'emprise de l'Espace Boisé classé inscrit sur les parcelles cadastrées AE 347 et AE 348 situées chemin de Montellier.
- Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation n°2 "Wissel - Pollet", située avenue Auguste Wissel / rue Pollet, et n° 3 « Entrée Nord » située rue Rey Loras ».
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.
Il en résulte à Neuville-sur-Saône une extension mineure du périmètre Dc de stationnement du centre-ville (ex-Db à l'arrêt de projet) à l'îlot de renouvellement urbain, classé en URm1d, situé immédiatement au sud, rue Pierre Dugelay (parcelles AI 53, 54, 55, 56, 425, 426, 507, 741, 788, 932 et 933).
- Suppression d'espaces Végétalisés à Valoriser inscrits sur les parcelles AH 11 et AH 15 situées chemin rural n°4.

Commune d'Oullins

- Secteur Marescot :
Modification de la légende des hauteurs du plan masse.
- Rue Louis Pasteur :
Ajustement du contour du Périmètre d'Intérêt Patrimonial) n° B1 - La Bussière avec le trait de la zone URi1b en excluant la parcelle cadastrée AK 562, située 45, rue Louis Pasteur.
- Modification des prescriptions du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A1 - Autour de la Grande Rue.
- Modification des prescriptions du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A5 - Cité Marescot.
- Modification des prescriptions du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A6 - Boulevard Emile Zola.
- Modification des prescriptions du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° B1 - La Bussière.
- Modification des prescriptions du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° B2 - Rues Fleury, Jean Marcé et Charton.
- Modification des prescriptions du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° B3 - Cité Merlo (Nord et Sud).
Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 3, 4, 28 et 29, situées rue de Merlo.
- Modification des caractéristiques de la fiche relative à l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n° 17.
- Modification des caractéristiques de la fiche relative à l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n° 20.
- Modification des caractéristiques de la fiche relative à l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n° 33.
- Modification des caractéristiques de la fiche relative à l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n° 38.
- Modification des caractéristiques de la fiche relative à l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n° 40.
- Modification des caractéristiques de la fiche relative à l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n° 25.
- Modification des caractéristiques du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A1 - Autour de la Grande Rue, en citant l'immeuble art-déco situé au 210 Grande Rue.
- Inscription d'une prescription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AE 70 et AE 72, situées avenue de la Californie.
- Inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AE 76, située 21, rue du Tapis Vert.
- Inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AK 41, 42, 43, 57, 59 et 431, situées sur l'îlot délimité par les rues de la Camille, Victor Hugo et Tupin.
- Inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AL 167, 168, 169, 170 et 172 situées en cœur d'îlot aux n° 34 à 40 rue Marceau.
- Inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AO 158, située 35, rue Diderot.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) en Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AP 147, située rue du Perron.

Commune d'Oullins

- Modification, à l'Ouest, du tracé du cheminement à préserver, inscrit sur les parcelles situées de la rue Francisque Jomard à l'avenue de l'Aqueduc de Beaunant.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 11, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie, chemin de Sanzy.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 17, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie, chemin de Montlouis.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 16, inscrit au bénéfice de la commune, pour extension d'un parking, sur la parcelle cadastrée AK 481, située rue Diderot.
- Modification de la zone N2 en zone Upp du bâtiment de la piscine à usage de sauna sur la parcelle AH 24, située 46, Grande Rue.
- Modification de la zone URc1b en zone URi2d sur les parcelles cadastrées AP 141, 142 et 143 ainsi que sur une partie des parcelles cadastrées AR 304 et 305, situées au Sud du Boulevard de l'Europe.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 3 - Jomard/Buisset.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur l'îlot délimité par le boulevard Kennedy, le chemin des Célestins et la rue du Frère Benoît.
- Inscription d'une prescription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AD137 située 35, boulevard Kennedy.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AE 19, située 112, boulevard Emile Zola.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AD 99 et AD 100, situées 4, boulevard Kennedy.
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la partie Nord-Ouest de la parcelle cadastrée AS 21, située 49, chemin de Chasse.
- Inscription d'une prescription " Bâtiments avec changement de destination possible" sur 3 bâtiments sur la parcelle cadastrée AE 91, située 22, rue de la Cadière.
- Inscription d'une ligne d'implantation sur la parcelle cadastrée AD 192, située 112, boulevard Emile Zola. Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 4 - Les Célestins.
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la partie Est de la parcelle cadastrée AO 221, située rue Francisque Aynard.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AS 39, située 49, rue de la Glacière.

Commune de Pierre-Bénite

- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de Voirie n°12 au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé entre le 95 et le 103 de la rue Voltaire.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n°4 au bénéfice de la commune, situé de la limite de la parcelle AH 328 à la rue Jules Guesde.
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 Boulevard de l'Europe.
- Inscription d'un zonage UEc sans Coefficient d'Emprise au Sol (CES) graphique sur les parcelles cadastrées AH 103, AH 104 et AH 192 situées rue des martyrs de la libération.
- Modification des fiches Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) par ajout de photos.
Modification des fiches Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP) pour harmonisation de l'écriture.
- Extension du zonage UCe4b sur la parcelle cadastrée AC176 située aux angles des rues Émile Zola, du Docteur Roux et avenue Pasteur.
Ajout de 3 marges de recul sur les trois limites de référence (rue Émile Zola, Avenue Pasteur et rue du Docteur Roux).
- Augmentation du périmètre de polarité commerciale, sur le Boulevard de l'Europe, à une partie des parcelles cadastrées AL 474, AL 389 et AH 166.
Modification d'une polarité commerciale à 3500m² au lieu de 1000m².
- Inscription d'un zonage Uri1b sur la parcelle cadastrée AE 591 située rue Jules Guesde.
Élargissement du Secteur de Mixité Sociale (SMS) à cette parcelle.
- Modification des hauteurs graphiques du secteur du centre ville.
Modification de la rédaction de la fiche du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Village-rue, centre de Pierre-Bénite.
- Suppression du périmètre d'attente de projet (PAP) n°1, situé Rue des Martyrs de la Libération et Rue du 8 Mai 1945, au profit de la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Les Arcades dans le cahier communal.
Élargissement de la zone URm1d à l'angle de la rue des Martyrs, de la Libération et du 8 mai 1945.
Modification des tracés des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) situés à proximité de la rue du 11 novembre 1918.
Inscription de prescriptions pour le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Village-rue, centre de Pierre-Bénite.
Modification des contours de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 boulevard de l'Europe.

Commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or

- Changement du zonage A2 en N2 sur le périmètre du cimetière.
- Extension du périmètre de la zone A2 située sur le secteur "les combes et la Feyssoière" sur la parcelle A 1293 .
- Modification de la zone A2 en zone N2, inscrite sur le cimetière.
- Modification du périmètre d'intérêt patrimonial A4 (PIP A4) « Hameau de Planchamp », par sa suppression sur la parcelle cadastrée AD 141.
- Modification du périmètre de l'espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AI 50.
- Modification du périmètre de l'espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AC 71, AC 95, AE 18, AH 82, AH 83, AH 84, AH 85, AI 50, AK 48, AK 50, AK 51 et AK 52.
Modification du périmètre de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AC 24, AC 124, AC 155, AC 156 et AD 113.
Transformation de la protection espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AC 10, AC 11, AC 80, AC 81, AC 95, AC 96, AC 138, AC 66, AC 167, AC 197, AD 141, AD 142, AD 250, AE 7, AE 8, AE 9, AE 11, AE 57, AE 58, AE 59, AE 69, AE 78, AE 79, AE 97, AE 140, AE 152, AE 167, AE 168, AE 184, AE 185, AE 223, AH 15, AH 16, AH 17, AH 48, AH 49, AH 50, AH 51, AH 52, AI 84, AI 85, AK 48 ET AK 49.
Inscription d'un espace boisé classé ponctuel (arbre remarquable) dans un espace boisé classé surfacique (EBC) existant à l'arrêt du projet, sur les parcelles cadastrées AD 1 et AK 19.
Suppression de la protection espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AC 86 et AC 170.
Suppression de la protection espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AD 1, AD 2, AD 3, AI 55, AI 56, AI 71, AI 72, AI 73, AI 267 et AI 268
- Modification du périmètre de l'espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AK 50, AK 51 et AK 52
- Modification du périmètre de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AC 24.
- Modification du périmètre de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AD 113.
- Transformation de la protection espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AC10, AC 11 et AC 138
- Transformation de la protection espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AD 141 et AD 142.
- Transformation de la protection espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AH 16 et AH 50.
- Transformation de la protection espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles localisées au sud du chemin des Places (autour de la parcelle cadastrée A 126), sur les parcelles localisées de part et d'autre du chemin de la Cher ainsi que du chemin rural 49 et sur les parcelles cadastrées A 157, A 205, A 206 et A 207.
- Transformation de la protection espace boisé classé (EBC) en espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles localisées en zone A1 au sud du chemin des Places (autour de la parcelle cadastrée A 126).

Commune de Quincieux

- Modification de la hauteur graphique de 10 m à 7 m sur un secteur UCe4a du Bourg.
- Modification des prescriptions relatives aux toitures dans les Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Billy-le-Jeune, A2 - Billy-le-Vieux, A3 - La Chapelle et A4 - le Bourg.
- Ajustement du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A3 - La Chapelle par:
 - incorporation dans le périmètre des parcelles ZN 265 (p) et ZN 292 (p)
 - exclusion du périmètre de la parcelle ZN 547
- Suppression de l'outil graphique "changement de destination" sur les parcelles ZO 250, ZO 251 et ZO 71 situées sur le secteur des Forgettes.
- Inscription en zone Agricole A2 au lieu de A1 des parcelles ZM 14, ZM 93, ZM 198, ZM 199, ZM 200, ZM 280, ZM 281 situées route de la Thibaudière.
- Modifications graphiques et ajustements des caractéristiques écrites des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) suivants:
 - EBP n°1, 64/70 rue de Billy le Jeune et 3/5 chemin de la Blancherie
 - EBP n° 2 ,171/197 rue de Billy le Jeune
 - EBP n° 4, allée du Petit Veissieux,
 - EBP n°5, chemin du Château Brûlé
 - EBP n°16, 133-159 impasse de Jérusalem.
- Inscription en zone Agricole A2 au lieu de A1 des parcelles ZM 14, ZM 93, ZM 198, ZM 199, ZM 200, ZM 280, ZM 281 situées route de la Thibaudière
- Suppression de l'outil graphique "changement de destination" sur les parcelles ZO 250, ZO 251 et ZO 71 situées sur le secteur des Forgettes.
- Complément de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 "Route de Neuville (OAP) par la prise en compte des nuisances du bruit et de la présence d'un ruisseau à l'Est du secteur.
- Élargissement de la zone UPP aux parties de parcelles cadastrées ZP 234 et ZP 238 situées dans la Hameau de Varenne.

Commune de Rillieux-La-Pape

- Extension d'une prescription " Espace Végétalisé à Valoriser" (EVV) sur les parcelles cadastrées CB 114, CB 181 et CA 181 situées sur le secteur du Loup Pendu avec suppression de l'outil " Terrain Urbain Cultivé et terrain non bâti pour le maintien des Continuités Écologiques (TUCCE) ".
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) aux équipements publics n°16 situé Rue Fleury Salignat, à destination d'équipements culturels et de loisirs et au bénéfice de la commune. Élargissement et inscription de la zone URm2b au droit des parcelles cadastrées BV 166, BV 172, BV 173, BV 174, BV 185, BV 264, BV 266, BV 275 et BV 340 situées à l'angle de la rue Fleury et de la rue du capitaine Julien.
- Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°9 - Canellas pour les secteurs de la place Canellas et du site du lycée Lamarque.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) aux équipements publics n°1 situé Autoroute A46 Nord-Rue Maryse Bastié, à destination d'un parking relais et au bénéfice de la Métropole.
- Modification de la zone URi2b en zone A2 sur les parcelles cadastrées CE 31 et CE 32 situées rue des mercières.
- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°7 "Château Bérard" est complétée par l'objectif de prise en compte des contraintes de nuisances sonores et de sécurisation de l'accès (Loi Barnier "entrées de ville").
- Modification de la zone AU1 du site Ostérode en zones AUEi1, AUEi2 et AURm2a. Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°8 – Osterode .
- Modification des tracés des Espaces Boisés Classé (EBC) des parcelles cadastrées AM 526, AM 527, AM 528, AM 533, AM 534, AM 541 et AM 548 situées route de Genève.
- Modification des tracés de l'Espace Boisé Classé (EBC) et de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) des parcelles cadastrées AH 482 et AH 295 situées chemin des îles.
- Modification des zones AUSP et USP en zone URm2b.. Modification (ajustement) de l'Orientation de l'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 - Brosset Vittoz.
- Suppression de l'Espace Boisé classé (EBC) des parcelles cadastrées AM 232 et AM 233 situées à l'angle de la route de Genève et de l'impasse des Marronniers.
- Inscription d'un Coefficient de Pleine Terre (CPT) Graphique de 0% sur 3 ilots (parcelles cadastrées BH125, 127, 128 partiellement, 344, 345, et 346) du zonage URC1a.
- Modification de la rédaction (complément d'information) de la page 73 relative à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - route de Strasbourg.
- Réduction d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de la parcelle cadastrée AO 259 située avenue général Leclerc.
- Modification en zone UEc des parcelles cadastrées OA 2176, OA 2174 et OA 2175 situées route de Strasbourg, secteur Champ du Roy.
- Rectification du plan de zonage par une inscription d'un bâtiment existant au cadastre.

Commune de Rillieux-La-Pape

- Modification d'une zone URi1a en zone UEi2 sur la parcelle cadastrée BI 135 située secteur au Mas.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour équipements publics n°17 situé Avenue de l'hippodrome, au bénéfice du centre hospitalier le Vinatier qui en a fait la demande, sur une partie des parcelles cadastrées BY 46 et BY 199.
- Suppression de l'ER de voirie n° 58 au bénéfice de la Métropole

Commune de Rochetaillée-sur-Saône

- Inscription d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AE 194 et AE 195 correspondant au Parc du Château.
- Inscription d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AC 465, AC 142, AC 143 situées Chemin de l'Epine.
- Inscription d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AC 587 et AC 379 situées à proximité de l'allée des Aubépines.
- Inscription d'un STECAL(N2s1) avec polygone d'implantation sur une partie de la parcelle cadastrée AE 141 située quai Pierre Dupont
- Modification de la zone N1 en zone N2 sur le secteur de Parrafray, situé rue de la République.
- Modification de la zone URi2c en zone N1 sur une partie de la parcelle AC 465 située Chemin de l'Epine.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation "axe Henri Bouchard", située chemin du Train Bleu / rue Henri Bouchard.
- Modification du périmètre de l' Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur les parcelles cadastrées AC 444, AC 446 et AC 425 situées Route de la Nation.
- Modification du périmètre de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée AC 545 située route de la Nation.
- Suppression de l'Emplacement Réservé pour cheminement piéton (ER n° 5) situé entre la rue Henri Bouchard et le chemin du train Bleu.

Commune de Saint-Cyr-Au-Mont-D'Or

- Inscription d'un Elément Bâti à Préserver (EBP) sur le plan de zonage pour le bâtiment de l'Orangerie parc de la Chaux.
Modification de la rédaction de la fiche Elément Bâti Patrimonial n°5 situé 25, chemin de Champlong/28, rue de la Chaux.
Rectification du schéma de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 - La Chaux.
- Suppression des Emplacements Réservés (ER) aux équipements publics n°8 situé chemin des Combes - Chemin de Champlong, au bénéfice de la commune et n°13 situé Chemin des Combes, au bénéfice de la commune.
Modification de la zone USP en zone URI2c sur la parcelle cadastrée AB 59 rue Pasteur.
Modification de la zone USP en zone URI2c sur la parcelle cadastrée AK 634 .
Modification de la zone USP en zone A sur la parcelle cadastrée AM 503.
- Rectification des seuils des Secteurs de Mixité Sociale (SMS).
Exclusion des SMS les bâtiments inscrits en Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP).
- Suppression de l'Espace Boisé Classé (EBC) situé sous la ligne électrique 63kV du Bois du Mont Thou.
- Inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et d'une zone N2s2 sur le site du Mont Thou.
- Rectification du fonds de plan sur les plans de zonage (parcelle cadastrée AO 81 notamment).
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) des parcelles cadastrées AN 275, AN 276, AN 262 et AN 283 situées route de Saint Romain et chemin de Grave.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) des parcelles cadastrées AO 250, AO 377, AO 378, AO 379 et AO 697 situées entre la route de Saint Romain et l'allée des cerisiers.
- Modification d'un Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AN 157 et inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé secteur de Thizy sur les parcelles cadastrées AN 68 et AN 123.
- Modification de la limite de la zone N2 sur la parcelle cadastrée AN 123 située secteur de Thizy .
- Élargissement de la zone URm2b à la parcelle cadastrée AL 170 sur le secteur de la Chaux.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AT 30, AT 259, AT 211 et AT 213 situées chemin du Monteiller.
Ajustement de la limite de zone N1 sur la parcelle AT 259.
- Réduction de l'Espace Boisé Classé (EBC) des parcelles cadastrées AN 90, AN 93 et AN 202 situées sur le secteur les Charbottes Ouest.
- Réduction d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AO 311, AO 338, AO 600, AO 606 et AO 645 situées entre la route de Lyon et la route de Saint Romain.
- Modification des tracés des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AO 501 et AO 668 situées route de Lyon.
- Réduction de l'Espace Boisé Classé (EBC) des parcelles cadastrées AP 241, AP 244, AP 245 et AP 246 situées secteur Les Ormes

Commune de Saint-Cyr-Au-Mont-D'Or

- Modification des tracés des Espaces Boisés Classés (EBC) des parcelles cadastrées AB 354, AB 390, AB 449, et AB 450 situées 74 chemin de l'indiennerie.
- Modification du tracé de l'Espace Végétalisé Valoriser (EVV) des parcelles cadastrées AC 205, AC 206, AC 292, AC 355, AC 357, AC 605, AC 613, AC 614, AC 618, AC 619 situées entre la rue des Gasses et le chemin de l'indiennerie.
- Élargissement de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de la parcelle cadastrée AH 298 située route de Collonges.
- Modification d'un Espace Boisé Classé (EBC) des parcelles cadastrées AE 894 et AE 897 situées chemin Vial.
- Suppression d'Espaces Boisés Classés (EBC) et inscription d'un Espace végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AL 303 située rue de la Chaux.
- Modification des tracés des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Eléments Végétalisés à Valoriser (EVV) des parcelles cadastrées AO 520 à 522 situées route de Lyon.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles AI 129, AI 130, AI 131, AI 132 et AI 259 situées secteur La Forge.
- Réduction des Espaces boisés Classée (EBC) des parcelles AN 143 et AN 145 à 147 situées route de Saint Romain.
- Modification partielle d'un Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AS 303 située à l'angle de la rue Pierre Dupont et chemin du Gorget.
- Réduction de l' Espace Boisé Classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AN 152 et AN 156 situées chemin de Grave.
- Réduction d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles AS 45 à 48, AS 300, AS 302, AS 303, AS 305, AS 306, AS 309, AS 310 situées entre la rue Pierre Dupont et chemin du Gorget.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) des parcelles AT 222, AT 274, AT 275 et AT 281 situées chemin du Monteillier.

Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or

- Ajustements des périmètres des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser inscrits sur la parcelle cadastrée AY 326 située à proximité du chemin de la Puisatière.
- Caractéristiques et références ajustées des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) n° 1 et n°2.
- Extension de la zone URi2b vers l'Est, jusqu'à la limite de la zone N1, dans le Périmètre d'intérêt Patrimonial (PIP) A2 du secteur du Colin.
- Inscription d'un cèdre en Espace Boisé Classé (EBC) ponctuel dans un EBC surfacique sur les parcelles cadastrées AB 231 et AB 232, situées avenue de la République.
- Inscription de l'information de la présence d'une espèce protégée dans l'Orient d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 1 "Grapillon".
- Modification de la formulation des principes d'aménagement de l'Orient d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 1 "Grapillon".
- Modification de la zone A2 en zone A1 sur le secteur Saint André.
- Modification de la zone URm2b en zone URi2b qui intègre les parcelles cadastrées AM 325, AM 326, AM 364 et AM 365 situées entre le chemin du Colin et le chemin de Crécy.
- Modification des zones URm2b et URm2c en zone URm2d, au Nord du bourg et le long de la rue du Commandant Israël.
- Modification du périmètre de l'Espace Boisé Classé (EBC) et ajustement de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrits sur les parcelles cadastrées AX 103 et AX 106
- Modification du périmètre de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé sur les parcelles cadastrées AK 16 et AK 389 situées rue Eugène Montagnier.
- Modification du périmètre de l'Espace Végétalisé à Valoriser inscrit sur la parcelle cadastrée AS 110 et située chemin de la Chevrotière.
- Modification du périmètre des Espaces Boisés Classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AO 156, AO 158, AO 160, situées à proximité des dessertes principales existantes dans le secteur Val Rosay.
- Modification du périmètre des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AO 157 située dans le secteur Val Rosay.
- Précision sur l'affectation de la prescription d'urbanisme ER Équipement n°8 pour équipement sportif : "de plein air "
- Réduction du périmètre de l'Espace Boisé Classé (EBC) inscrit sur les parcelles cadastrées et AY 349 et AY 421 situées route de Limonest et modification en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV).
- Réduction du périmètre des Espaces Végétalisés à Valoriser sur le secteur de Giverdy autour de la parcelle cadastrée AH 217.
- Secteur des Renaudières.:
Suppression du périmètre des Espaces Boisés Classés (EBC) en zone A dans le secteur AOC autour de la parcelle cadastrée AI 81.
Modification du périmètre des Espace Boisés Classés (EBC) en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) en zone A hors secteur AOC.
Secteur Giverdy : Modification du périmètre des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) autour de la parcelle AH 217.

Commune de Sainte-Foy-lès-Lyon

- Distinction dans les prescriptions des Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP) entre les réhabilitations et les constructions neuves.
- Ajustement de l'écriture des prescriptions des Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP) et ajout de photos.
- Identification, dans le plan de zonage, de l'ensemble des Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP) inscrits sur la commune avec le numéro de la fiche descriptive.
- Ajustements des fiches Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP) et des prescriptions inscrites sur le plan de zonage.
- Ajustement graphique des plans de zonage, des plans économie et des plans risques.
- Recalage du tracé de l'Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n°7, inscrit du Chemin des Razes au Chemin des Fonts, sur le tracé du PDIPR.
Extension de l'Emplacement Réservé (ER) n°2 aux cheminements piétons ou cyclistes, inscrit des rues Marcellin Blanc à Grande rue, jusqu'à la parcelle cadastrée AM 142.
Suppression du cheminement à préserver inscrit sur la parcelle cadastrée AM 142, située rue Marcellin Blanc et inscription de deux débouchés piétons ; un, au droit de l'ER n°2 et l'autre, au sud de cette parcelle.
Repositionnement et extension sur des chemins existants, du cheminement à préserver inscrit sur le chemin du Pilat.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°41, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie, Chemin de la Croix-Berthet.
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la partie Nord-Est de la parcelle cadastrée AE 124, située boulevard de l'Europe.
Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur l'arbre existant.
- Modification de la zone URm2c en zone URi2c sur la zone pavillonnaire située le long du Chemin de Montray.
Modification de la zone URm2c en zone URc2 avec une hauteur graphique à 7m sur les parcelles cadastrées AP 78, AP 63 et sur la partie Ouest de la parcelle AP 219, situées Chemin de Montray.
Suppression des débouchés voiries inscrits sur les parcelles AP 78 et AP 219.
Extension du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 « Montray / Hôpital » à l'ensemble de la zone URc2.
Modification de l'écriture des principes d'aménagement de cette OAP.
- Modification du Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A et N N2s1, inscrit au 51, rue de Cuzieu :
 - Autoriser une emprise au sol des constructions limitée à 40% (au lieu de 35%) et supprimer la référence à la superficie totale du terrain,
 - Inscrire une hauteur à 9m (au lieu de 8m).
- Suppression de l'Elément Bâti à Préserver (EBP) inscrit sur le mur existant de la parcelle AT 109, située 97, chemin de la Courtille.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) inscrits sur la parcelle cadastrée AE 161, située 111, rue Commandant Charcot.
Modification de la fiche descriptive de l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n°10 en inscrivant, dans les « caractéristiques à retenir », l'ordonnancement et la composition du parc.

Commune de Sainte-Foy-lès-Lyon

- Inscription d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la masse boisée existante sur la parcelle cadastrée AI 76, située à l'angle de l'Avenue Foch et du chemin de Chavril.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la partie Nord de la parcelle cadastrée AL 280, située 10, rue du Château.
- Modification de la zone URm2a en zone URi1a sur le tènement situé au sud de la rue Châtelain, à partir de la parcelle cadastrée AO 488 jusqu'à la rue des Provinces. Réduction, en conséquence, du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Jarrosson.
- Suppression des traits de zonage existants dans une seule zone URi2c, sur le secteur entre la rue Châtelain et le Chemin du Plan du Loup.
- Modification de la zone N2sj en zone N2 sur la parcelle cadastrée AI 99, située rue Georges Clémenceau.
Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur l'ensemble de cette parcelle.
- Réduction de l'emprise de la zone N2sj inscrite sur la parcelle cadastrée AY 349, située Chemin de Montray, à l'emprise des jardins ouvriers existants et extension de la zone N2 en conséquence.
- Modification de la zone N2 en zone UPP sur un périmètre incluant l'ensemble des bâtis concernés par des activités économiques, situé à l'Est de la rue de la Libération et au Nord de l'avenue de Limburg.
- Modification de la zone AU3 en zone N1 sur les parcelles cadastrées AX 78, 80, 82, et sur la partie Est de la parcelle cadastrée AX 1, situées à l'Est de l'Allée de Taffignon.
- Modification de la zone N1 en zone N2 sur la partie Est des parcelles cadastrées AY 2 et 3, et sur la partie Nord-Est de la parcelle cadastrée AY 142, situées en limite avec la commune de Francheville.
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AO 43, située 12, rue Félix Caillot.
- Création d'un secteur de stationnement qui couvre le Nord-Est de la commune et prévoit une norme de stationnement intermédiaire entre les périmètres D et E.
- Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur la partie Nord-Ouest de la parcelle cadastrée AP 219, située 78, chemin de Montray.
- Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la partie Sud-Ouest de la parcelle cadastrée AP 219, située 78, chemin de Montray.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AK 147, située 6, rue Marcel Achard.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AM 362, située 2, 4 et 6 chemin du Signal.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AR 26, située 8, boulevard de Narcel.
- Modification de la zone URm1d en zone URi1a sur la parcelle cadastrée AB 116, située 119, rue Commandant Charcot.
Modification, en conséquence, du périmètre de la polarité commerciale.

Commune de Sainte-Foy-lès-Lyon

- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AE 95, située 26, avenue Maréchal Foch.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AV 23 et 24, située 148, chemin de Montray
- Suppression des Espaces Boisés Classés (EBC) et modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AE 5, située 105, rue Commandant Charcot.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AP 418 et 436, situées 27-29, rue Léon Granier.
- Modification de la zone URi2c en zone URm2a sur la parcelle cadastrée AO 216, située 7, chemin du Plan du Loup.
- Modification de la zone URm1d en zone URm2a sur le secteur situé à l'ouest de l'avenue du 11 novembre 1918, du chemin des Fonts jusqu'à la rue Châtelain.
- Modification de l'emprise de l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n° 6 inscrit sur le site La Salette sur les parcelles cadastrées AE 359 et 360, situées à l'angle de la rue Commandant Charcot et de l'avenue Maréchal Foch.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AE 359 et 360, situées à l'angle de la rue Commandant Charcot et de l'avenue Maréchal Foch.
Repositionnement en limite Sud-Est de la parcelle cadastrée AE 360, de l'Emplacement Réservé aux cheminements piétons ou cyclistes n° 18 inscrit du Chemin Chantegrillet au Boulevard de l'Europe et prolongement de cet ER le long de la limite parcellaire jusqu'au chemin de Chantegrillet.
Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le site de la Salette.
- Modification de la zone UPP en zone URi2b sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée AB 39, située 32, rue Simon Jallade.
Inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur cette parcelle.
- Réduction des Espaces Boisés Classés (EBC) et modification de certains EBC en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AW 226, située 156, chemin de la Croix-Berthet.
- Modification des zones UCe4a et N2 en zone URi2c et inscription d'un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) graphique de 10 % sur la parcelle cadastrée AM 604 et sur la partie Nord de la parcelle cadastrée AM 605, situées Chemin de la Croix-Pivort.
Suppression de la hauteur graphique à 7 m inscrite sur la parcelle cadastrée AM 604.
Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AM 604.
- Modification des prescriptions du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A2 - Beaunant, en autorisant uniquement un Volume Enveloppe de Toiture et Couronnement (VETC) bas.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n° 19 pour cheminements piétons ou cyclistes, sur la parcelle cadastrée AS 107, située 5, chemin du Signal et inscription de cet ER le long de la limite parcellaire de la parcelle cadastrée AS 106.

Commune de Sainte-Foy-lès-Lyon

- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AI 145, située 55, chemin de Chavril.
Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AI 147, située 51, chemin de Chavril.
- Extension, sur une profondeur de 21 m, de la zone URm2b inscrite sur les bâtis existants au Sud-Est de la parcelle cadastrée AP 219, située 78, chemin de Montray.
- Modification de la zone URm2a en zone URc2 avec une hauteur graphique à 10 m sur le secteur situé à l'Ouest du chemin de la Croix Pivort, du 20 au 60 chemin de la Croix Pivort. Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) inscrits sur ce tènement.
- Modification de la zone URi2c en zone URi2a sur la partie Nord-Ouest de la parcelle cadastrée AE 132, située boulevard de l'Europe.
Modification de la zone N1 en zone URi2a sur une bande d'environ 10 m de large le long de la limite parcellaire Nord-Est de la parcelle cadastrée AE 132.
Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) situés sur cette parcelle.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 31 pour élargissement de voie, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, au droit de la parcelle cadastrée AO 368, située 1 allée des Chanterelles.
- Modification de la zone URc2b en zone URm1d sur une partie de la parcelle cadastrée AI 89, située 77, avenue Maréchal Foch.

Commune de Saint-Fons

- Inscription d'une localisation préférentielle pour parc public et groupe scolaire, de 20 000 m² d'emprise de terrain environ, au bénéfice de la commune, sur l'îlot délimité par les rues Matthieu Dussurgey, de la Tréfilerie, Emile Zola et Edouard Vaillant.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 3, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, du boulevard Lucien Sampaix à la limite communale de Lyon. Inscription de trois débouchés de voirie, deux entre le boulevard Laurent Bonnevey et la rue Charles Martin, un au nord du boulevard Laurent Bonnevey vers Lyon 7ème.
- Modification de la zone UPr en zone URi1b sur la partie Nord-Ouest de la parcelle cadastrée AE 225 correspondant à l'emprise du palais des sports, situé 60, rue Carnot.
Modification de la zone Uri1b en zone UPr sur une partie de la parcelle AE 225, rue Carnot.
Modification de la zone UCe3b en zone UPr sur la parcelle cadastrée AE 268 située 20, avenue Albert Thomas et la parcelle cadastrée AE 269 située 25, rue Etienne Dolet.
Modification, en conséquence, du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 2 - Carnot Parmentier.
- Modification du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 3 - Aulagne.
- Modification de la zone UCe3b en zone URi1a sur la parcelle cadastrée AE 127, située 3, rue Vaillant Couturier.
Modification du périmètre du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A1 - Petite Cité Clémenceau en incluant la parcelle cadastrée AE 127 dans son intégralité.
Suppression de la polarité commerciale plafonnée à 2000 m² de surface de plancher sur cette parcelle.
- Modification de la zone URm1c en zone URm1d sur les îlots délimités par les rues Louis Girardet, René Fernandez, Paul Castagnier, Paul Parmentier et le boulevard Yves Farge.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur l'ensemble de la commune.
- Suppression des périmètres de risques technologiques ZPI et ZPE, 28, rue Charles Antoine Martin.
- Suppression des périmètres de risques technologiques ZPI et ZPE sur les parcelles cadastrées AM 161, AM 162 et AM 118 correspondant à l'emprise de l'entreprise GAYA et situées quartier Aulagne.
- Suppression des périmètres de risques technologiques ZPI et ZPE sur les parcelles cadastrées AM 162 et AM 118 correspondant à l'emprise de l'entreprise RHODIA et situées quartier Aulagne.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AL 71, située avenue des Frères Perret.

Commune de Saint-Genis-Laval

- Modification des linéaires artisanaux et commerciaux sur le plan Economie, rues de la ville, de la liberté et place Barnoud.
- Modification des Espaces Boisés Classés en Espaces Végétalisés à Valoriser sur une partie des parcelles BC 21,22, 28 et 110 situées chemin des platanes et sur une partie des parcelles BA 77, 82 et 194 situées secteur de la mouche.
Changement de zonage des parcelles cadastrées BC 1, BC 7, BC 8, BC 142, BC 143, BH 11, BH 12, BH 13, BH 14, BH 22, BH 98, BH 185, BH 211, BH 212, BH 213, BH 214, et BH 215, situées à proximité de la rue Guilloux, en un zonage URm2a
Inscription de l'OAP Revoyet/Mouche sur le plan de zonage.
- Suppression de la réservation pour programme de logements n°4 situé rue Charles Luizet.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) n°33, situé chemin de la Tassine, au bénéfice de la Métropole de Lyon sur la parcelle cadastrée AT 291.
- Modification de l'Emplacement Réservé (ER) n°74, situé Voie Nouvelle / Allée de l'Équinoxe, au bénéfice de la Métropole de Lyon.
- Inscription de la parcelle cadastrée CI 61 située chemin de Sacuny en zone N2.
- Suppression de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur la parcelle nouvellement cadastrée AS 271, située à l'angle de la rue François Vernaton et de la rue des Martyrs.
- Inscription d'une localisation préférentielle sur le parking relais de Saint Eugénie situé 3 avenue Georges Clémenceau.
- Inscription de la zone AU2 des secteurs Beaunant et Bégonnière en zone N2.
- Modification de la zone N2 en zone URI1c sur une partie de la parcelle cadastrée AT 128 située chemin de Sancy.
Inscription d'une zone en assainissement collectif et du Secteur de Mixité Sociale (SMS) sur cette même partie de la parcelle cadastrée AT 128.
- Modification des fiches Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP) et des fiches Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP).
- Modification de la rédaction de la fiche Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A3 - Avenue Clémenceau et rue de l'Haye.
- Modification de la rédaction de la fiche Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Bourg.
- Modification de la rédaction de l'Emplacement Réservé (ER) de Voirie n°3 situé de la limite de Chaponost à l'A450, au bénéfice de la Métropole.
- Suppression du Terrain Urbain Cultivé et Continuités Écologiques (TUCCE) du secteur des Barolles.
Modification de la zone AUEi1 en zone N1 en lieu et place du Terrain Urbain Cultivé et Continuités Écologiques (TUCCE) du secteur des Barolles.
- Rectification du plan des risques naturels et technologiques.

Commune de Saint-Genis-Laval

- Inscription d'un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) sur une partie de la parcelle cadastrée BS 8 située à l'angle de la route de Charly et du chemin des Grabelières, sur le terrain du Lycée agricole.
- Modification de la zone Upp en zone A2 sur les 2 secteurs situés au sein du secteur agricole au Sud-Est de la commune le long de la route d'Irigny .
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) de la parcelle cadastrée AR 120, située à l'angle de la rue Charles Luizet et du chemin de Putet.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) en Espace Boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée BL 71 située 45 chemin de la Citadelle.
- Inscription d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la parcelle cadastrée CA 53 située avenue Maréchal Foch.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) de la parcelle cadastrée CE 95 située allée Raoul Follereau.
- Inscription en zone N2 des parcelles cadastrées AA 44, AA 47 et AA 50 situés chemin de la bégonnière.
Inscription en secteur non zoné sur le plan Assainissement des parcelles cadastrées AA 44, AA 47 et AA 50 situés chemin de la bégonnière.
- Inscription en zone UCe4a des parcelles cadastrées AS 1 à 6, AS 72 pour partie, AS 167, AS 177, AS 178 et AS 222 à 225 situées rue des Martyrs.
- Inscription du zonage URi1c sur les parcelles cadastrées AT 129 et AT 130 situées chemin de Sanzy.
- Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle situé secteur de Bernicot.
- Modification du tracé de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur les parcelles cadastrées CD 226,CD 234,CD 237, CD 239 situées rue du Docteur Horand.
- Modification du contour des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BK 215 située rue Combajeon.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur la parcelle cadastrée CC 106, situé 49 rue des Martyrs.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de la parcelle cadastrée CC 106 située 49 rue des Martyrs.
- Modification d'un Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BI 455 située rue des Collonges.
- Suppression partielle de l'Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n°1, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées CB 368 à 370 situées avenue Maréchal Foch.
- Modification d'un Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle nouvellement cadastrée AC 150 située chemin de la bégonnière.

Commune de Saint-Genis-Laval

- Inscription en zone URi2c des parcelles cadastrées AZ 60 à 64, AZ 70, AZ 71 et AZ 87 situées chemin de Chazelles et de la parcelle cadastrée AX 4 située rue Francisque Darcieux. Rectification du tracé de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) à l'identique du PLU opposable sur la parcelle AZ 71.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BI 216 et BI 217, situées rue des Collonges.
Rectification des fiches Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP) n°18 - 15, rue de l'Haye, n°23 - 21, petite rue des Collonges et n°25 - Route de Vourles - rue Général Brosset - avenue Maréchal Foch.
- Inscription d'une zone URi1c sur les parcelles cadastrées BZ 63, BZ 64, BZ 65, BZ 356, BZ 357, BZ 358, BZ 359, BZ 360, BZ 361, BZ 363, BZ 367, BZ 364, BZ 369, BZ 362, BZ 365, et BZ 366, situées avenue Maréchal Foch.
- Inscription d'une zone non-aedificandi sur les parcelles cadastrées BM 1, BM 2, BL 51 à 53, BL 61, BL 68, BL 178, BO 27 situées le long de l'A450.
- Inscription en zone UCe4a des parcelles cadastrées AS 1 à 6, AS 72 pour partie, AS 167, AS 177, AS 178 et AS 222 à 225 situées rue des Martyrs.

Commune de Saint-Genis-Les-Ollières

- Suppression de l'Emplacement Réserve aux équipements publics (ER) n°8 situé rue de la mairie au bénéfice de la commune.
Modification du schéma de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Centre bourg.
- Modification de la rédaction de l'Emplacement Réserve (ER) n° 2 pour réservations pour programme de logements, situé Tènement de l'Horizon/Avenue Marcel Mérieux.
- Modification du tracé du Secteur de Mixité Sociale (SMS) n°1, secteur du Chirat.
Modification du tracé du secteur zoné du plan assainissement, secteur du Chirat.
- Suppression de l'Emplacement Réserve (ER) de Voirie n°8 situé rue Louis Gayet, au bénéfice de la Métropole, sur les parcelles cadastrées AT 99, AT 493 et AT 194.
- Suppression de l'Emplacement Réserve (ER) de Voirie n°12, situé avenue de la Libération, au bénéfice de la Métropole sur les parcelles cadastrées AE 51, AE 53 et AE 54 ainsi que sur les parcelles AT 511 et 512 et une partie de la parcelle AT 85 et AT 86.
- Suppression, sur la parcelle cadastrée AP 55, de l'Emplacement Réserve (ER) de voirie n°17 situé rue du Guillot, au bénéfice de la Métropole.
- Suppression de l'Emplacement Réserve (ER) de Voirie n°19 situé rue des gouttes, au bénéfice de la Métropole sur les parcelles cadastrées AH 33, AH 34, AH 35, AH 72, AH 81 et AH 82.
- Modification de l'Emplacement Réserve (ER) de Voirie n°12 situé rue de la Libération au bénéfice de la Métropole sur une partie des parcelles cadastrées AT 216 et AT 217.
- Inscription d'un Emplacement Réserve (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n°16 au bénéfice de la commune, au droit de la parcelle cadastrée AC 9001 située chemin de Montchausson à la limite de Tassin-La-Demi-Lune.
- Modification du tracé de l'Emplacement Réserve (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 5 situé de l'allée des Fougères à l'allée de Valfleury, au bénéfice de la commune, au droit de la parcelle cadastrée AN 5.
- Inscription d'un Emplacement Réserve (ER) aux cheminements piétons et cyclistes n°17 au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AC 15, AC 17, AC 46, AC 47 situées du chemin de Montchausson à l'allée de Grande Trêves.
- Inscription d'un Emplacement Réserve (ER) aux cheminements piétons et cyclistes n°20, depuis la rue des Mourrons jusqu'à la rue Louis Pradel, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AO 258, AO 263 et AO 265.
- Suppression de l'Espace Boisé Classé (EBC) situé sous l'Emplacement Réserve (ER) aux cheminements piétons et cyclistes n°6 au bénéfice de la commune, au droit de la parcelle cadastrée AE 181 située avenue Marcel Mérieux.
- Élargissement du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Centre bourg, rue Ribéron, pour établir une jonction entre les deux parties de ce périmètre.
- Modification de la rédaction de la fiche relative à l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°6 situé 15 rue Guillot.
- Modification des fiches des Éléments bâtis patrimoniaux (EBP)

Commune de Saint-Genis-Les-Ollières

- Modification de la légende de la polarité commerciale à 300m².
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n°14 situé de la rue Georges Kayser au chemin Rural 12, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AI 121.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n°16 au bénéfice de la commune, au droit de la parcelle cadastrée AC 9001 située chemin de Montchausson à la limite de Tassin-La-Demi-Lune.
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons et cyclistes n°21, situé chemin rural 30 à la limite de Tassin-La-Demi-Lune, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AL 6.
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons et cyclistes n°18, situé de la rue de la vallée à la limite de Craponne, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AO 316.
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons et cyclistes n°19, situé du chemin de la cascade à la limite de Craponne, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AO 246.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de Voirie n°24 situé rue Pierre Ribéron, au bénéfice de la Métropole, sur les parcelles cadastrées AR 32, AR 35, AR 36, AR 39, AR 188, AR 260 et AR 263.
Modification du tracé de l'Emplacement Réservé (ER) de Voirie n°24 sur la parcelle cadastrée AR 243 située rue Pierre Ribéron.
Modification de la rédaction du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Centre bourg.
- Inscription en zone URi2c de la parcelle cadastrée AT 185 située rue du Cornet.
Modification du tracé du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Centre bourg.
- Inscription en zone Uri2c de la parcelle cadastrée AT 186 située rue du Cornet.
Modification du tracé du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Centre bourg.

Commune de Saint-Germain-Au-Mont-D'Or

- Modification d'une zone N2 en zone UPP sur le secteur Marnay.
- Modification de la légende du schéma de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Basses Brosses.
- Réduction de la zone AUEi2 sur le secteur Pain Béni au bénéfice de la zone A2 contiguë et ajustement de l'OAP en conséquence..
- Suppression d'enveloppes d' Espace Boisé Classé (EBC) et d' Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AH 15 située chemin de Combe Charnay, AH 89 située montée des carrières et AC 222 située secteur Maintenu.
- Modifications des Espaces Boisés Classés (EBC) situés sur le secteur Fromentaux, au bénéfice de création d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV).
- Suppression de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AH 18 chemin de Combe Charnay
- Modification de l'affectation de l'Emplacement Réservé (ER) n°2 situé chemin de Maintenu, au bénéfice de la commune.
- Suppression d'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé secteur Pain Béni sur la parcelle cadastrée AM1.
- Inscription en zone USP de la parcelle cadastrée AD 132 située rue Paul Villemot.
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) équipements publics, au bénéfice de la Métropole, sur la parcelle cadastrée AD 132 située rue Paul Villemot.
Suppression des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) situés en zone USP sur le secteur de la côtière.
- Inscription d'outils de changement de destination possible des bâtiments de la parcelle cadastrée AE 102 située chemin de la Mendilonne.

Commune de Saint-Priest

- Modification de la zone AU3 en zone AUEi1 sur les parcelles cadastrées BL 62 et BL 67, situées 56 et 62 route de Grenoble, et modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°10 - Courpillère.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 3 - Plaine de Saythe.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°5 - Mi-Plaine Herbepin Ouest.
- Inscription d'une polarité commerciale, plafond 300 m², sur la partie Est de la parcelle cadastrée EH 124 située à l'angle des chemins de Revaion et des Carres.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la commune, entre le chemin du Borgeai et le chemin du Lortaret.
- Modification de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°5 pour création de voie du Boulevard Urbain Est (BUE), au bénéfice de la Métropole de Lyon : suppression partielle au Nord de la route de Lyon.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 147 pour élargissement de la rue Chrysotome, au bénéfice de la Métropole de Lyon, et modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) au niveau de l'ERV supprimé.
- Modification des zones sur les secteurs Marendier Est et Le Régnier, conformément à la zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Lyon-Bron.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°4 - Manissieux.
- Modification de la rédaction des caractéristiques à retenir du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Le Village, en précisant d'avantage l'intérêt patrimonial du secteur des Garennes.
- Modification de la zone UCe4b en zone URi2b sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée CW 541, située 11 rue du Payet,
Modification, en conséquence, de l'emprise du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Le Village.
- Modification de la zone AU2 en zone USP sur le secteur des Brigoudes, à l'Ouest du chemin des Carres, et à l'angle des chemins de Carres et de Revaion,
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour équipement public, situé chemin des Carres, au bénéfice de la commune, pour équipements scolaires et sportifs, sur les parcelles cadastrées DP 106 et 107, et CZ 1 et 2.
- Modification de la zone A2 en zone URi2c sur le tiers Sud de la parcelle cadastrée BN 38 située au 2 rue Jules Verne,
Inscription, en conséquence, de ce secteur en zone d'assainissement collectif.
- Modification de la zone N1 en zone UEi1 sur la majeure partie Ouest de la parcelle cadastrée EH 82, située au Sud de la rue du Dauphiné,
Inscription, en conséquence, de ce secteur en zone d'assainissement collectif.
- Inscription de trois Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) :
 - sur la parcelle cadastrée CM 197 située rue de la Cordière,
 - sur la parcelle cadastrée CS 284 située rue Garibaldi,
 - sur la parcelle cadastrée DH 201 située 14 rue Diderot.

Commune de Saint-Priest

- Inscription d'une polarité commerciale, plafond 300 m², sur les parcelles cadastrées DO 189, DO 190 et DO 260 situées du 94 au 98 au Nord de l'avenue Jean Jaurès, et sur l'îlot formé au Sud de cette voie avec les rues Manon Roland et Louis Raverat.
- Modification de la rédaction des caractéristiques à retenir du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 - Le Village, en décrivant d'avantage la structure urbaine et l'ordonnancement de la rue du Puits Vieux.
- Modification de la rédaction des prescriptions du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A2 - Quartier de la Gare, en imposant le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas.
- Modification des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) en détaillant davantage les illustrations, les caractéristiques à retenir et les prescriptions.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée DE 737, située au 36 rue Gambetta.
- Modification de la zone UEi1 en zone URi1a sur les parcelles cadastrées DI 11, DI 330 et DI 331, situées au Nord de l'impasse de l'Industrie.
- Modification de la délimitation d'espace de pleine terre localisée à l'est des parcelles cadastrées BL 102, BL 103, BL 104, BL 115 et BL 116 au nord de la route de Grenoble.
- Modification de la zone AU2 en zone A2 et N2 sur le secteur de la Fouillouse, situé chemin de Saint-Bonnet de Mûre,
Suppression, en conséquence, de ce secteur de la zone d'assainissement collectif.
- Inscription d'une Orientation d'Aménagement et d'Orientation (OAP) sur le secteur du campus Porte des Alpes,
Modification de l'emplacement réservé (ER) de voirie n°102, pour création de l'avenue de l'Europe, au bénéfice de la Métropole de Lyon, et en conséquence, recalage de la limite de la zone USP en extrémité ouest de la parcelle cadastrée AB 46,
Modification de 2 ER pour équipements publics : l'ER n°2 pour une esplanade située Boulevard Bouloche, au bénéfice de la Métropole de Lyon, et l'ER n°22 pour extension de l'Université située impasse de l'Hippodrome, au bénéfice de l'État,
Inscription d'un ER aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole de Lyon, allant de l'avenue Pierre Mendès France (à Bron) à l'avenue de l'Europe (à Saint-Priest).
- Mention de l'intérêt patrimonial du campus dans la rédaction de la nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur du campus Porte des Alpes.
- Modification de la zone A1 en zone A2 sur le secteur Mauguette, à l'Est du chemin de Vavre et au Sud du chemin des Petites Mauguettes.
- Modification de la zone UEa en zone UEi2 sur le secteur situé à l'Est du magasin Botanic jusqu'à la limite Ouest de la parcelle cadastrée AO 15.
- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée ZC 37, située au Sud du chemin de Mauguette, sur le secteur Cervettes.
- Modification de la zone N2 en zone N1 sur une partie de la forêt de Feuilly, au Sud de l'allée des Parcs, à l'Est du Boulevard de la Porte des Alpes, et jusqu'au droit du lotissement de la rue Long de Feuilly à l'Est.

Commune de Saint-Priest

- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée DZ 61, située route de Lyon.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé rue de Bourgogne sur la parcelle cadastrée DS 227, et suppression de l'EVV au droit du 36 rue du Lyonnais, situé au Nord de la parcelle cadastrée DR 10.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée CI 374, située 60 rue de la Croix Rousse.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée ZD 119, située 68 chemin de la Fouillouse.
- Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnel (SMF) n°1 sur deux secteurs situés entre les voies ferrées au Nord et la rue Pierre Semard au Sud, partiellement sur les parcelles cadastrées DL 18, DL 25 et DK 40.
- Modification de la rédaction des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernées par la présence d'espèces protégées.

Commune de Saint-Romain-au-Mont-d'or

- Suppression du périmètre SMS inscrit au Nord de la rue Neuve, de la parcelle cadastrée AC 33 à l'Ouest, allant jusqu' aux parcelles cadastrées AC 55 à 56 à l'Est.
- Modification du périmètre PIP A1 par le retrait du site du grand Plantier jusqu'aux parcelles contiguës à la route Neuve.
- Modification du périmètre de l'espace boisé classé (EBC) inscrit sur les parcelles cadastrées AC 406, AC 407, AC 409 et Suppression de l'Espace Boisé Classé (EBC) et de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) en lien avec la construction réalisée.
- Modification de la zone URm2a en zone URm2d au nord de la route Neuve et de la rue du Charroi.
- Inscription d'espaces végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle AC 624 situé angle rue de la Bessée, rue de la Mairie.
- Modification du plan des risques naturels, notamment dans le secteur des parcelles cadastrées AB 887 et AB 888 situées route du Mont Thou.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser inscrits sur la parcelle AC36 situé sur le secteur de la Péagerie.
- Modification du périmètre des Espaces Boisés Classés (EBC) inscrit sur les parcelles AC 592 et AC 594 situées chemin de l'Eperon.

Commune de Sathonay-Camp

- Inscription d'un Elément Bâti Patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AE 4 située rue de la Poste.
- Inscription d'un Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) sur le secteur de la rue nouvelle, ensemble Castors.
- Modification de la valeur des hauteurs graphiques sur les zones suivantes :
 - UCe4a , diminution de la hauteur de la bande de constructibilité secondaire (BCS)
 - UCe4b , diminution de la hauteur de la bande de construction principale (BCP) et secondaire (BCS)Modification de la zone URm2b en zone URm2d sur le secteur de la Mairie, rue des Ecoles.
- Inscription d'une localisation préférentielle n° 3 pour stationnement, sur le site Dynacité sur la parcelle cadastrée AE 442 située Avenue de Pérouges.
Adaptation dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 1 Boutarey-Castellane-Pérouges, des principes et du schéma d'aménagement.
- Inscription d'une localisation préférentielle n°2 pour stationnement, en partie sur la parcelle cadastrée A 42, de l'Hôtel de commandement.
- Inscription d'une localisation préférentielle n° 1 au profit de la commune pour équipements sportifs et culturels, sur la parcelle cadastrée AI 39 situé Boulevard de l'Ouest.

Commune de Sathonay-Village

- Réduction de la zone A2s1 du secteur Les Croix.
Réduction de l'Emplacement Réservé (ER) pour équipements publics n°1, au bénéfice de la commune, situé chemin des Epinettes.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) des parcelles cadastrées AE 204, AE 205 et AE 420 situées route de Vancia.
- Réduction des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AD 86 à AD 90 situées rue du Professeur André Perrin et sur la parcelle cadastrées AD 440 située passage des Clos.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AD 2, AD 263 et AD 269 situées chemin des Epinettes.
- Réduction des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AD 367 située à l'angle de la rue du lac et de la rue des tilleuls, AD 130, AD 134 à AD 139, AD 142, AD 147, AD 148, AD 278 et AD 522 située rue des tilleuls et AD 278 située rue Louis Burdin.
- Réduction des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 65, AB 129, AB 137, AB 197 et AB 266 situées rue Saint Maurice.
- Réduction des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AD 86 à AD 90 situées rue du Professeur André Perrin et sur la parcelle cadastrées AD 440 située passage des Clos.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) des parcelles cadastrées AE 418 et AE 353 situées route de Saint Trivier.
- Suppression d'un Espace Végétaliser à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AH 602, AH 603, AH 762 et AH 763 situées chemin des églantines.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 23, AB 24, AB 34, AB 36, AB 37, AB 41, AB 236 et AB 270 situées chemin de Bellevue.

Commune de Solaize

- Modification de la zone UCe4b en zone UCe4a sur l'ensemble du secteur centre de la commune, autour de la Place de l'Eglise et de la Mairie.
Maintien de la hauteur à 10 m pour la bande de constructibilité principale et modification de la hauteur à 7 m pour la bande de constructibilité secondaire.
- Inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) N2s1 sur les parcelles cadastrées AB 7, AB 5(p) et AB 6(p) situées sur l'île de la Table Ronde, avec une hauteur graphique à 8 m et un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) de 0,09.
Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 2, AB 5 et AC 29 en partie et les parcelles cadastrées AB 6, AB 7 et AC 16 situées sur l'île de la Table Ronde.
Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 7 - Ile de la Table Ronde.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice la commune, sur les parcelles cadastrées AE 8 à 12, situées dans le secteur Grand Merquet.
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice la commune, sur les parcelles cadastrées AE 31 à 35 et AH 45 et 46, situées dans le secteur Petit Merquet.
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice la commune, sur les parcelles cadastrées AE 12, AE 16 et AD 30 et 46, situées dans le secteur Grand Merquet.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur l'ensemble de la commune.
Modification de deux Espaces Boisés Classés (EBC).
- Actualisation des axes d'écoulement et des périmètres d'écoulement et d'accumulation.
- Inscription des périmètres de risques technologiques ZPR, ZPE et ZP liés à l'activité de la société Total Marketing située chemin du Canal.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé au nord de la parcelle cadastrée AV 86, située 111, Côte Bayard.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 2 - Nord du Bourg pour indiquer la présence d'espèces d'oiseaux protégés.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AP 104, située 105, rue de Charriolle.
- Modification de la zone A2 en zone URi2b sur la partie Sud de la parcelle cadastrée ZB 6, située route du Pilon.
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour groupe scolaire, au bénéfice de la commune, sur cette parcelle.
Modification, en conséquence, du plan assainissement.
- Modification de la zone N1 en zone UCe4a sur une profondeur de 17 m sur les parcelles cadastrées AI 9 et 10 situées 342, rue de la Charrière.
Modification, en conséquence, du périmètre du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A3 - Hameau de la Charrière.
Modification, en conséquence, du plan assainissement.
- Suppression de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AE 34, située dans le secteur Petit Merquet.
- Suppression de l'Elément Bâti Patrimonial (EBP) n° 9 inscrit sur l'Institut Français du Prétrole (IFPEN), situé rue du Rhône.

Commune de Tassin-la-Demi-Lune

- Modification du Secteur de Mixité Sociale (SMS) de 25% à 30% pour les programmes supérieurs à 800m² de Surface De Plancher.
- Inscription d'un zonage USP sur le secteur d'équipements publics et d'intérêt collectif situé au 58b de l'avenue du 11 novembre 1918.
- Réduction du Secteur de Mixité Fonctionnel (SMF) de 30% à 15% et inscription de la sous-destination "activités de services où s'effectuent l'accueil d'une clientèle".
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons et cyclistes n°17 entre l'avenue de la République et le rue de la Liberté, au bénéfice de la commune.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) aux équipements publics n°25 situé rue Joliot Curie au bénéfice de la commune.
- Suppression du coeur d'îlot à végétaliser du secteur A sur le schéma de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Libération.
- Modification de la rédaction des fiches des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) et des Périmètres d'Intérêts Patrimoniaux (PIP).
- Modification de la rédaction des fiches Périmètres d'Intérêts Patrimoniaux (PIP) A1 - La Demi-Lune, avenue de la République, A2 - Le Bourg, B7 - Avenue Paul Doumer et rue de Belgique afin de mentionner la propriété située 17 avenue Joannès Hubert, le prieuré situé dans le bourg de Tassin, la propriété située 8 rue des Cures.
- Suppression de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AS 462 située chemin du vieux moulin.
Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BL 52 située chemin de l'Aigas, AK 240 située place de Tassin, BK 23 située chemin du grand bois, AH 171 située rue du professeur Depéret.
- Suppression de l'Espace Boisé Ponctuel (arbre remarquable), QUERCUS ROBUR : chêne pédonculé sur la parcelle AL 67 située 7b rue Thimonnier.
- Rectification du plan risques naturels et technologiques.
Inscription du risque ruissellement des eaux pluviales dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1- Libération, n°5 - Avenue Charles De Gaulle/Chemin de la Raude, n° 6 - Le Torey.
- Modification du schéma de l'Orientation d'Aménagement et d'Orientation (OAP) 2 - Victor Hugo.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) de la parcelle cadastrée BK 119 située chemin du grand bois.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur la parcelle cadastrée BD 17 située chemin de l'Aigas.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur les parcelles cadastrées BH 40 et BH 142 situées chemin Finat Duclos.

Commune de Tassin-la-Demi-Lune

- Réduction de l'Emplacement Réservé (ER) aux équipements publics n°5 situé avenue Général Brosset, au bénéfice de la commune. Modification partielle en zone URm1c de la parcelle cadastrée AP 169 située à l'angle du chemin de la Raude et de l'avenue Général Brosset entraînant l'extension du Secteur de Mixité Social (SMS). Modification de la rédaction et du schéma de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Libération.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) et de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 106 située montée de Verdun.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de la parcelle cadastrée BK 24 située chemin du grand bois.
- Inscription d'un linéaire toutes activités au droit de la parcelle cadastrée AS 203 située avenue Johannes Hubert.
- Inscription en zone URm2a d'une partie des parcelles cadastrées AH 173 et AH 174 situées 62 de la rue du Professeur Depéret
Modification de l'Élément Bâti Patrimonial (EBP) n°19 sur la parcelle AH 173 située 62 chemin du professeur Depéret.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle AH 91 située rue du professeur Depéret.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de la parcelle cadastrée AL 106 situé avenue Honoré Esplette.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) et de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de la parcelle cadastrée AM 54 située allée Berger.

Commune de Vaulx-en-Velin

- Création d'un Périmètre d'Attente de Projet (PAP) situé à l'entrée Ouest de la ville, de part et d'autre de l'avenue Gabriel Péri.
- Inscription d'un polygone d'implantation sur le mail central avec une hauteur graphique de 4 m sur le centre commercial Carré de Soie.
- Modification de la rédaction des caractéristiques à retenir de l'Élément Bâti à Préserver (EBP) n°1 concernant la centrale hydroélectrique de Cusset.
- Modification de la zone A1 en zone A2 sur le secteur de la zone agricole des Terres du Velin, située au Nord de la commune, en limite avec Décines-Charpieu.
- Modification de la zone AU2 en zone URi2a sur les parcelles cadastrées AO 16, 17 et 149 pour partie, et AO 150, situées au Nord de l'avenue Marcel Cachin, Inscription d'une hauteur graphique de 8 m et d'une polarité commerciale plafond 2 000 m² sur ce même périmètre, Modification des Emplacements Réservés (ER) de voirie n° 74 et 79, au bénéfice de la Métropole de Lyon, Suppression de la polarité commerciale plafond 1000 m² sur le secteur du LIDL existant, située entre l'avenue du 8 mai 1945, l'avenue Henri Barbusse et la rue Georges Chevallier.
- Modification de la zone AURm2b en zone AURm2d située au Sud de la rue Franklin, sur le secteur du Château.
- Modification de la zone N1 en zone A1 sur le secteur de la zone agricole "les Cerisiers", située au Nord de la commune, en bordure de l'autoroute A42.
- Modification de la zone URm1 en zone URc1a sur les parcelles situées au Sud de la rue Alfred de Musset, entre les rues Henri Legay à l'Ouest et rue de la Poudrette à l'Est, Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) - L'Autre Soie.
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Centre-ville.
- Modification de la zone AURm2d en zone AURm2b, sur le secteur au Nord de la rue Franklin, situé sur les parcelles cadastrées AS 35, AS 36, AS 247, AS 248 et AS 249.
- Modification de la zone URm1d en zone URm1 autour des deux HBM situés avenue Garibaldi, avec inscription d'une hauteur graphique.
- Modification de la zone URm2b en zone URi1b sur le secteur de la rue Lages.
- Modification du schéma de principes de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2.3 Carré de Soie – Secteur Genas-Poudrette-Dumas-Salengro, Inscription de 4 débouchés de voirie sur l'îlot délimité par les rues André Chénier, Rouget de l'Isle, Henri Gormand et l'avenue Roger Salengro.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV), situé sur la parcelle cadastrée AS 126, côté Ouest le long de la rue Lakanal.
- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé 14 rue Anatole France, sur les parcelles cadastrées AT 323, AT 456, AT 544, AT 790 et AT 843, et à l'Est de la parcelle cadastrée AT 313.

Commune de Vaulx-en-Velin

- Suppression du Secteur de Taille Minimale de Logement (STML) dans les zones A et N.
- Suppression partielle des Espaces Boisés Classés (EBC) sur le secteur du Campus universitaire ENSA/ENTPE et des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV).
- Modification partielle, conformément à la zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon-Bron, de la zone URi2c en zone Upp, située à l'Est de la rue Roger Salengro, et de la zone Upp en zones URc2b et URi2b, située de part et d'autre de la rue Auguste Brunel.

Commune de Vénissieux

- Modification de la zone UCe4 en zone URi1a sur les parcelles cadastrées AA 61 et AA 62, situées aux 16 et 18 rue Chausson, Modification, en conséquence, du Secteur de Taille Minimale de Logements (STML) sur ces mêmes parcelles.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur l'îlot à l'angle Sud-Est du croisement des rues Jules Ferry et Paul Bert.
- Inscription d'un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) graphique sur les parcelles cadastrées AA 170, 171 et 172, situées à l'angle de la rue du Moulin à Vent et de l'avenue de Pressensé, Augmentation du plafond de la polarité commerciale de 2 000 m² à 3 500 m² de surface de plancher sur les mêmes parcelles.
- Extension de la polarité commerciale plafond 1 000 m² située à l'angle de la rue du Moulin à Vent et de la Route de Vienne, au Sud, sur les parcelles cadastrées AA 104 et AA 102.
- Modification de la zone UEi1 en zone URc1b sur les parcelles cadastrées AH 5, AH 6 et AH 7, situées entre l'avenue Francis de Pressensé et la rue Roger Salengro.
- Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur les parcelles cadastrées AI 58, 73, 74 et 75, situées sur l'îlot formé par les rue Oradour sur Glane, Louis blanc et l'avenue Viviani.
- Extension du périmètre de la polarité commerciale et augmentation du plafond à 1000 m² de surface de plancher sur la parcelle cadastrée AK 26 située le long de l'avenue Jules Guesde, Modification en conséquence de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°10 - Puisoz - Grand Parilly.
- Modification de la zone URm1d en zone URi1a sur les parcelles cadastrées AV 5 à AV 35, situées rue Joannès Vallet et allée des Platanes, et extension de la zone URm1d sur la parcelle cadastrée AV 45 et partiellement AV 52.
- Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°12 - Gare, dont le périmètre est défini par le boulevard Ambroise Croizat, l'avenue Jules Guesde, le boulevard du Docteur Coblod, le pont Berliet, l'avenue Pierre Cot et la parcelle AR 2, Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 100 m² de surface de plancher, à l'angle du boulevard Croizat et de la rue des Combats du 24 août 1944, sur la même emprise que la zone UEi2.
- Inscription d'une marge de recul de 5 m au Sud de la rue Eugène Maréchal, sur les parcelles cadastrées BH 70 à 72 et BK 197 à 200, au Sud de la rue de la Verrerie sur les parcelles cadastrées AT 75 et AT 76, et au Nord de cette même rue sur la parcelle cadastrée AT 77, Modification en conséquence de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°8 - Joliot Curie Croizat Maréchal.
- Modification de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 33 pour élargissement de la rue Antoine Billon, au bénéfice de la Métropole de Lyon. En conséquence,
 - extension de la marge de recul inscrite rue Guy Fischer, le long des parcelles cadastrées BV 169 à l'Est et BV 177 à l'Ouest,
 - modification de l'ER de voirie n° 85 pour création de voie nouvelle, au bénéfice de la Métropole de Lyon,
 - suppression des deux débouchés de voirie en lien avec l'ER de voirie n° 85 sur les parcelles cadastrées BV 31 au Nord et BV 71 au Sud.
- Modification de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°28 situé rue Paul Bert pour élargissement de voie, au bénéfice de la Métropole de Lyon.

Commune de Vénissieux

- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) aux cheminement piétons ou cyclistes n°2, allant de l'Avenue d'Oschatz à la Rue Alfred Dreyfus, au bénéfice de la commune, situé sur les parcelles cadastrées CI 14, CI 15, CI 21 et CI 22.
- Modification de la zone UCe3a autour du carrefour entre d'une part les boulevards Ambroise Croizat et de Jodino, et d'autre part, les avenues Marcel Houël et Duclos : inscription de la zone URm1 avec une hauteur graphique de 27 m sur les deux angles Nord (Croizat-Houël et Croizat-Duclos), de la zone AURm1d sur l'angle sud-ouest (Houël-Jodino), et de la zone URm1d sur l'angle sud-est (Duclos-Jodino),
Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé à l'angle Croizat-Houël,
Modification des périmètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Îlot Médiathèque, et n°2 - Îlot Croizat-Houël-Ferry-Parmentier,
Modification des principes d'aménagement de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Îlot Croizat-Houël-Ferry-Parmentier,
Suppression du Linéaire Toutes Activités inscrit à l'angle Croizat-Houël et Houël-Ferry.
- Extension de la zone AU3 située sur le secteur Glunière de part et d'autre du chemin de Feyzin vers l'Est jusqu'au chemin de Saint-Symphorien,
Modification en conséquence de la zone d'assainissement collectif.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé le long du boulevard Ambroise Croizat, au Nord de la rue du Docteur Coblod, sur les parcelles cadastrées BM 96, BM 130, BM 131, BM 133, BM 135 et BM 136.
- Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de part et d'autre des 3 axes de lignes électriques MIONS–LA MOUCHE et BELLE-ETOILE–VENISSIEUX au niveau du parc de Parilly, et MERMOZ–VENISSIEUX 2.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé le long du Boulevard Urbain Est, côté Nord, sur les parcelles cadastrées CR 80, CR 231, CR 232 et CR 134, et sur CR 204 partiellement.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BK 58, située au droit du 32 boulevard Laurent Gérin.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.
- Modification de la zone N2 en zone A2 sur le secteur "Nève" situé au Nord du Boulevard Urbain Sud (BUS), et délimité par la route départementale à l'Est, le chemin de Saint-Symphorien à l'Ouest et le chemin de la Garaine au Nord.
- Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur les franges Nord et Ouest de la parcelle cadastrée AV 2, située à l'angle des boulevards Marcel Sembat et Irène Joliot Curie.
- Modification de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) inscrit sur les parcelles cadastrées AZ 98 et AZ 99,
Modification, en conséquence, de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°9 - Pressensé - Frères Bertrand.
- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé sur la parcelle cadastrée BK 26, et partiellement sur BK 25 et 57, au droit des 43 - 45 rue Carnot.

Commune de Vénissieux

- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) :
 - situé au droit du 9 au 11 rue de la Démocratie, sur les parcelles cadastrées CI 69 et CI 81,
 - situé au droit du 15 chemin de Feyzin,
 - situé au droit du 5 avenue Marcel Houël, sur les parcelles cadastrées BT 69 et BT 70,
 - situé au coeur de l'îlot formé par la rue Émile Zola au Nord, la rue Victor Hugo à l'Ouest, la rue Paul Bert au Sud et le boulevard Ambroise Croizat à l'Est,
 - situé sur l'îlot formé par les avenues Jean Cagne et du 8 mai 1945, et les rues des martyrs de la résistance et de l'abbé Glasberg, sur la parcelle cadastrée CE 110,
 - situé au droit du 55 rue Jules Ferry jusqu'au boulevard de Jodino sur les parcelles cadastrées CK 44, 45 et 46,
 - situé sur l'îlot à l'angle Sud-Est du croisement des rues Jules Ferry et Paul Bert, sur les parcelles cadastrées BT 74 et BT 81,
 - situé au droit du 61-63 rue du Président Salvador Allende, sur les parcelles cadastrées BN 140, 136, 137, 139 et 141.
- Modification des prescriptions du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A4 - Charréard.
- Modification de la zone URi1a en zone URc2c, sur la partie Sud de la parcelle cadastrée BE 183.
- Modification de la zone URm1c en zone URm1, avec hauteurs graphiques à 16 m et 19 m, entre l'avenue de la République au Nord et la rue Gabriel Péri au Sud, sur les parcelles cadastrées BD 16 et BD 18, Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 300 m² de surface de plancher, le long de l'avenue de la République, au Nord de la parcelle cadastrée BD 18.

Commune de Vernaison

- Inscription en zone N2sj des parcelles cadastrées AD 146 et AD 147 situées secteur Ile Bouilloud.
- Inscription en zone USP et d'une zone d'assainissement collectif de la salle des sports et des équipements sportifs situés sur le secteur Est de la voie ferrée.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°10 situé chemin des Ferratières, au bénéfice de la Métropole, au droit des parcelles cadastrées AL 336 et AL 338.
- Modification de la rédaction des fiches de Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP) et des fiches d'Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP).
- Rectification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 - Centre bourg, n°2 - Les Garennes, n°3 - Griset et n°4 Le Razat afin d'intégrer la présence d'un risque de ruissellement.
- Supprimer la mention de la hauteur des bâtiments dans la rédaction de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 2 - Les Garennes.
- Modification du plan risques naturels et technologiques sur le secteur Sud de Vernaison.
- Modification en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AO 7 à 13 situées sur le secteur Fromentin.
- Réduction à 25% de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé pour le Secteur de Mixité Sociale (SMS) n°1.
- Inscription en zone URC2c de la parcelle cadastrée AB 121 située rue du Coteau.
- Modification du tracé de l'Espace Boisé Classé (EBC) de la parcelle cadastrée AL 119 située route de Givors.
- Modification de la rédaction des Orientations d' Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Les Garennes et n°4 - Le Razat.
- Suppression de l'Emplacement Réservé (ER) aux équipements publics n°5 situé rue de la Croix du Meunier, au bénéfice de la commune.
- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AD 90 située route de Lyon.
- Inscription d'un polygone d'implantation sur les parcelles cadastrées AL 114 à 116 situées route de Givors.
Modification du tracé de l'Espace Boisé Classé (EBC) de la parcelle cadastrée AL 114 située route de Givors.
- Inscription en zone N2sj des parcelles cadastrées AC 76 à 78, AD 146 et AD 147 situées secteur île Bouilloud.
- Inscription d'un polygone d'implantation sur les parcelles cadastrées AL 114 à 116 situées route de Givors.
Modification du tracé de l'Espace Boisé Classé (EBC) de la parcelle cadastrée AL 114 située route de Givors.
- Inscription d'une zone URC2c sur la parcelle cadastrée AB 121 située rue du Coteau.

Commune de Vernaison

- Modification de la zone URm2b en zone URi1a située entre la rue de la Chapelle et la rue de la Croix du Meunier , en suivant le contour du Périmètre d'intérêt Patrimonial (PIP) A2 Nord du bourg – Rue Port Perret.
- Réduction de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) de la parcelle cadastrée AI 172 située à l'angle du chemin de la Serve et du chemin de la Rossignole.
- Inscription en Élément Bâti Patrimonial (EBP) de la propriété située sur la parcelle cadastrée AM 116 située ruelle du Py.
- Élargissement jusqu'à la route de Givors de l'espace de transition paysagère de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 - Les Garences.
- Modification des photographies de l'Élément Bâti Patrimonial n°15 situé 278, chemin des Ferratières.
- Modification partielle des Espaces Boisés Classés (EBC) en Éléments Végétalisés à Valoriser (EVV) de la parcelle cadastrée AL 41 située à l'angle du chemin de la Rossignole et du chemin des Ferratières.

Commune de Villeurbanne

- Décalage vers l'Ouest du polygone d'implantation situé 18 impasse Bourgchanin sur les parcelles cadastrées BV 13 et BV 33.
- Modification de l'emprise du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A9 - Cusset, localisé à l'angle du cours Émile Zola et de la rue Pierre Baratin, autour de la rue de la Liberté, afin de l'ajuster au tissu faubourien, hors secteur de projet couvert par les polygones.
- Suppression des polygones d'implantation situés sur l'îlot bordé par les rues Lafontaine au Nord, Passy au Sud, Richelieu à l'Est, et Aynard à l'Ouest,
Inscription de polygones d'implantation de différentes hauteurs sur le même îlot,
Modification, en conséquence, de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°6 - Aynard-Lafontaine,
Modification du Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) n°3.
- Suppression des Secteurs de Mixité Sociale (SMS) et Secteurs de Taille Minimale de Logement (STML):
 - sur le secteur situé à l'angle des rues Léon Blum et Pierre Baratin, pour mise en cohérence avec le périmètre du Projet Urbain Partenarial (PUP) n°2 - Site Alstom,
 - autour de l'îlot des rues de la Liberté, Pierre Baratin et Bourgchanin, pour mise en cohérence avec le périmètre du PUP n°5 - Liberté-Faÿs,
 - sur le secteur situé entre le canal de Jonage à l'Ouest et la limite communale à l'Est pour mise en cohérence avec le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) n°7 - Saint-Jean Sud.
- Modification des polygones d'implantation situés dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) n°6 - Villeurbanne la Soie, situés sur le secteur au Sud de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n°189 en bordure de la rue de la Poudrette.
- Modification de la zone URm1 en zone URc1a sur les parcelles situées au Sud de la rue Alfred de Musset, entre les rues Henri Legay à l'Ouest et rue de la Poudrette à l'Est,
Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) - L'Autre Soie.
- Inscription de polygones d'implantation avec différentes hauteurs graphiques sur le secteur situé entre le canal au Nord et l'avenue Marcel Cerdan au Sud,
Modification de l'emprise de la polarité commerciale 1 000 m², de l'emprise de la polarité hôtelière plafond 100 chambres et de l'emprise de la polarité tertiaire sans plafond sur ce secteur.
- Modification de la zone UEi1 en zone URi1a sur les parcelles cadastrées CH 88 et 89, et CH 157 et 158, situées rue Jules Guesde,
Suppression de la hauteur graphique à 16 m sur ces parcelles.
- Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la parcelle cadastrée BI 59, située sur l'îlot formé par la rue Phélypeaux au Nord, la rue du Lys Orangé au Sud, la rue du Tonkin à l'Est et la promenade du Sabot de Vénus à l'Ouest,
Inscription sur cette même parcelle, de polygones d'implantation avec différentes hauteurs, ainsi qu'un Coefficient de Pleine Terre (CPT) graphique,
Suppression du Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) n°1,
Inscription d'une polarité tertiaire sans plafond sur cette parcelle.
- Modification de la zone UEi1 en zone UEi2, inscrite au Sud de l'îlot défini par les rues Anatole France, Louis Adam, Dedieu et Mansard,
Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur l'ensemble de la zone UEi2,
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) 13 - Mansard.

Commune de Villeurbanne

- Modification de la partie Nord de la zone UEi1 en zone UEi2 dans l'îlot formé par la rue Pascal, le cours Tolstoï et la rue Edouard Aynard,
Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur cette zone UEi2,
Inscription de 2 débouchés de voirie entre la rue Pascal à l'Ouest et la rue Edouard Aynard à l'Est,
Modification de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 147 pour élargissement du Cours Tolstoï au droit du carrefour avec la rue Pascal.
- Modification des emprises des polygones d'implantation inscrits sur les parcelles cadastrées BR 47, 48 et 141, situées du 101 au 107 de la rue du 1er mars 1943,
Modification, en conséquence, de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 7 - 1er mars 1943,
Modification du Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) n° 2.
- Modification de la zone URc2 en zone UEi2 sur la parcelle cadastrée BA 102, située du 7 au 25 de la rue du 8 mai 1945.
- Inscription d'un Périmètre d'Attente de Projet (PAP) - Rue Léon Blum, rue Frédéric Faÿs, rue de l'Egalité, cours Emile Zola - sur une partie des terrains situés au sein de l'îlot délimité par les rues Léon Blum, Frédéric Faÿs, de l'Egalité, du Souvenir Français et le cours Émile Zola,
Suppression du débouché de voirie situé rue Frédéric Faÿs, au droit des parcelles cadastrées BW 107, BW 109 et BW 115.
- Suppression du linéaire toutes activités inscrit en rive Est de la place de la Paix.
- Inscription d'un polygone d'implantation avec une hauteur de 28 m, sur la parcelle cadastrée BI 60, située à l'angle Nord des rues du Tonkin et Phélypeaux.
- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) situé sur les parcelles cadastrées CM 229 et CM 230 au sein de l'îlot délimité par la route de Genas au Sud, la rue Frédéric Mistral à l'Ouest, la place des Maisons Neuves au Nord et la rue Paul Péchoux à l'Est.
- Inscription d'une marge de recul sur le linéaire sud de la rue Georges Sand, partiellement au droit des parcelles cadastrées CL 332, CL 205, CL 206 et CL 216.
Inscription d'une prescription de discontinuité obligatoire, du 55 au 57 bis de la rue Eugène Fournière, au droit des parcelles cadastrées CL 214 et CL 215, et partiellement CL 216.
- Suppression de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BC 351, située au 12 rue Colonel Klobb,
Inscription d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur cette même parcelle.
- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, dans le prolongement de la rue Joseph Gillet, entre la rue de la Prévoyance et la rue des Bienvenus,
Suppression des débouchés de voirie sur la rue Joseph Gillet.
- Modification de la hauteur de 16 à 13 m sur l'îlot délimité par les rues Charles Perrault, Flachet et Château Gaillard.
- Modification de la hauteur de 19 à 16 m sur les îlots délimités par la rue du 8 mai 1945 à l'Est, la rue Château Gaillard à l'Ouest, le square Alexis Jordan au Nord et la rue du Champ de l'Orme au Sud.
- Inscription de polygones d'implantation de différentes hauteurs et d'un Coefficient de Pleine Terre (CPT) graphique, sur un ensemble de parcelles en partie Est de l'îlot localisé entre la rue René au Nord, la Place des Buers, la rue du 8 mai 1945 à l'Est, la rue Marcel Sembat au Sud, et la rue Octavie à l'Ouest.

Commune de Villeurbanne

- Modification de la hauteur en Bande Constructible Principale (BCP) de 19 à 16 m le long de la rue de Cyprian, de la parcelle cadastrée CH 6 au Sud à la parcelle cadastrée CH 10 au Nord.
- Modification partielle de l'Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) en Espace Boisé Classé (EBC), sur les parcelles cadastrées BW 62, BW 123, BW 124 et BW 127, entre la rue de l'Egalité au Nord et l'impasse Faÿs au Sud.
- Inscription d'une réservation pour programme de logement social sur la parcelle cadastrée BP 107, située au 84 rue du 4 Août 1789.
- Suppression de l'Élément Bâti à Préserver (EBP) inscrit sur la parcelle cadastrée BO 187, situé rue du 4 août 1789.
- Inscription d'un cheminement à préserver reliant l'avenue Condorcet à l'Est et la rue du Tonkin à l'Ouest, au droit des parcelles cadastrées BI 68 et 69, et en limite de la BI 70.
- Inscription d'un débouché piétonnier au droit du n° 31 de la place Grandclément, situé sur la parcelle cadastrée CN 116, au sein de l'îlot délimité par le cours Tolstoï, l'avenue Jean Jaurès, la rue Antonin Perrin et la petite rue de la Rize.
- Inscription d'une zone USP sur la totalité de l'Emplacement Réservé (ER) pour équipements publics n°97, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la réalisation d'un projet de collège et gymnase, sur l'îlot délimité par la rue Baudin à l'Est, le cours Émile Zola au Sud et la rue Bourgchanin à l'Ouest.
- Modifications de la carte du stationnement et de son règlement, telles qu'elles sont explicitées dans la délibération s'appliquant de façon homogène à toute l'agglomération.
- Modification de la zone URm2 en zone URi1a sur les secteurs localisés au Sud du campus de la Doua, le long d'une partie de la rue Marie-Antoinette, d'une partie de l'impasse Guillet, d'une partie de la rue Jean-Pierre Bredy, d'une partie des rues de l'Espoir, du Canada et de la rue Jean-Baptiste Clément, le long de la rue Wilhelmine et du passage des Antonins, ainsi que d'une partie des rues Prisca, des Antonins et de l'avenue Albert Einstein, Suppression, en conséquence, de la hauteur graphique sur ces mêmes secteurs.
- Modification de la hauteur de 16 à 10 m le long de l'impasse des Fontanières, entre la rue Benjamin Constant à l'Ouest et la rue des Fontanières à l'Est.
- Inscription d'un Élément Bâti Patrimonial (EBP) sur l'amphithéâtre Capelle, au sein du campus LyonTech-la Doua, situé 20 avenue Albert Einstein, au droit de la parcelle cadastrée AH 10.
- Inscription d'un Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) sur les immeubles de la Résidence La Perallière, situés du 150 au 166 de la rue du 4 août 1789.
- Modification du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A6 - Mansard - Bastille.
- Modification de l'Emplacement Réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 20, pour la création d'un cheminement entre la rue Colonel Klobb au Nord et la rue Geoffroy au Sud, au bénéfice de la Métropole de Lyon.
- Modification de la hauteur de 10 à 13 m de part et d'autre de la partie de la rue Joseph Gillet située à l'Ouest de la rue de la Prévoyance, et de part et d'autre de l'Emplacement Réservé (ER) de Voirie n°78 prolongeant la rue Joseph Gillet jusqu'à la rue des Bienvenus.

Commune de Villeurbanne

- Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) de Voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue Pierre-Joseph Proudhon, allant de la rue du 8 mai 1945 à la rue Montgolfier, au droit de la parcelle cadastrée AW 73 située au 50 de cette même rue.
- Modification de la zone URc2 en zone UL sur la parcelle cadastrée BP 164, située au 110 de la rue du 4 août 1789,
Inscription d'une prescription pour localisation préférentielle affectée à des équipements sportifs et de loisirs, au bénéfice de la commune, sur cette zone UL.
- Modification du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) B 11 - Rues Octavie, René et Alexandre Dumas - en repérant l'Église de la Sainte Famille.
- Modification de la hauteur de 19 à 25 m, partiellement sur la partie Sud de la parcelle cadastrée AD 7, située au droit du boulevard du 11 novembre 1918.
- Modification de la rédaction du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) B5 – Lotissement de la Ferrandière.
- Inscription de 2 débouchés de voirie reliant d'Est en Ouest, les rues Emile Decorps et Berthelot : l'un au droit du n° 12 bis de la rue Emile Decorps, sur la parcelle cadastrée CI 111, et l'autre au droit du n° 13 de la rue Berthelot, sur la parcelle cadastrée CI 90.
- Modification de la rédaction des caractéristiques à retenir de l'Élément Bâti à Préserver (EBP) n°1 concernant la centrale hydroélectrique de Cusset.
- Sur la parcelle cadastrée BI 59 :
 - inscription de polygones d'implantation avec différentes hauteurs, ainsi qu'un Coefficient de Pleine Terre (CPT) graphique,
 - inscription d'une polarité tertiaire sans plafond,
 - suppression du Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) n°1,Sur la parcelle cadastrée BI 60,
 - inscription d'un polygone d'implantation avec une hauteur de 28 m, situé à l'angle Nord des rues du Tonkin et Phélypeaux,Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la parcelle cadastrée BI 59, située sur l'îlot formé par la rue Phélypeaux au Nord, la rue du Lys Orangé au Sud, la rue du Tonkin à l'Est et la promenade du Sabot de Vénus à l'Ouest.
- Suppression de l'Élément Bâti à Préserver (EBP) n°94 inscrit sur la parcelle cadastrée CI 48, situé 50 rue Léon Blum, et modification du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A8 - Grandclément.
- Modification partielle de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 62 pour l'élargissement de la rue de l'Espoir, au bénéfice de la Métropole de Lyon : diminution de son emprise de la parcelle cadastrée AI 117 à la rue du Canada.
- Modification des Espaces Boisés Classés (EBC) situés du côté Est de la rue Antonin Perrin, entre l'avenue Jean Jaurès au Nord et la rue Honoré de Balzac au Sud, sur les parcelles cadastrées CL 23, 305 et 374, et inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) en partie centrale.
- Modification de la hauteur de 7 à 13 m au droit du secteur localisé entre la rue Pierre Voyant à l'Est, et du 287 au 293 rue Francis de Pressensé à l'Ouest.
- Modification de la zone URc2 en zone UL sur la parcelle cadastrée AZ 51, située 61-63 rue Château Gaillard,
Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) aux espaces verts, affecté à l'extension de l'espace vert du square du Château, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AZ 73, située 64 rue Octavie.

Commune de Villeurbanne

- Modification de la définition des Secteurs de Taille Minimale de Logements (STML).
- Modification de la hauteur de 16 à 13 m, sur les parcelles situées du 194 au 202 de la rue du 4 août 1789, entre la rue du Progrès à l'Ouest et la rue Faillebin à l'Est.
- Modification de la limite Sud de la zone USP au droit de l'ensemble sportif municipal stade Boiron-Granger, localisé rue Pierre Baratin, en intégrant la parcelle cadastrée BV 52, et en conséquence, modification de la trame hauteur à 19 m.
- Modification de la hauteur graphique de 16 à 10 m, en partie Sud de la rue Jean-Pierre Bredy et de l'impasse Guillet, partiellement sur les parcelles cadastrées AK 38, AK 41, AK 42 et AK 137.
- Extension du linéaire toutes activités à la totalité du cours Tolstoï, depuis la limite communale Ouest jusqu'à la place Grandclément, excepté sur le tronçon côté Sud entre la rue Pascal et la rue Edouard Aynard.
- Modification de la zone UEi1 en zone UEi2 en partie Nord de l'îlot formé par la rue Pascal, le cours Tolstoï et la rue Edouard Aynard, Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur cette zone UEi2, Inscription de 2 débouchés de voirie entre la rue Pascal à l'Ouest et la rue Edouard Aynard à l'Est, Modification de l'Emplacement Réservé (ER) voirie n° 147 pour élargissement du Cours Tolstoï au droit du carrefour avec la rue Pascal.
- Réduction de l'Emplacement Réservé (ER) de voirie n° 121 pour élargissement de prolongement de la rue de la Poste, au bénéfice de la Métropole de Lyon, au droit des parcelles cadastrées CL 97 à 100.
- Modification des Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) situés sur les îlots formés par le carrefour des rues du Capitaine Ferber et de Rouget de l'Isle.
- Extension du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A6 - Mansard Bastille - vers le Nord, sur les parcelles cadastrées BM 20 à 25, jusqu'au Cours Émile Zola, entre la rue de la Bastille à l'Est et la rue Magenta à l'Ouest.
- Modification de la hauteur de 16 à 22 m, dans la bande de constructibilité principale, sur les parcelles situées du 99 au 105 de la rue Pierre Voyant, et du 259 au 271 bis de la rue du 4 août 1789.
- Modification de l'emprise du Secteur de Mixité Sociale (SMS) n°4 : extension vers l'Est jusqu'au boulevard Laurent Bonnevey, en lieu et place du SMS n°3.
- Modification de la hauteur de 19 à 22 m sur la parcelle cadastrée BA 102, située du 7 au 25 de la rue du 8 mai 1945.
- Modification de la rédaction des Périmètres d'intérêt Patrimonial (PIP) B6 et B8.
- Modification du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) B12, situé au Sud de la rue du 4 août 1789, afin d'apporter des précisions concernant le bâtiment localisé au 20 rue Faillebin.